

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**

**Ministère de l'Équipement, de l'Habitat  
& de l'Aménagement du Territoire**

*Unité de Gestion du Budget par Objectif*

**Projet Annuel de Performance  
de l'année 2020  
« PAP 2020 »**

Décembre 2019

## SOMMAIRE

<i>Chapitre I. Présentation Générale</i> .....	3
<i>La Stratégie Sectorielle de la Mission</i> .....	3
<i>Les programmes de la Mission</i> .....	6
<i>Présentation du budget de la Mission</i> .....	9
<i>Chapitre II : Présentation des programmes de la Mission</i> .....	9
<i>PROGRAMME 1 : Infrastructure Routière</i> .....	15
<i>Présentation du Programme 1 et de sa stratégie</i> .....	15
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme1:</i> .....	21
<i>Dépenses du programme 1</i> .....	21
<i>PROGRAMME 2 : Protection des zones urbaines, du Littoral ET Maîtrise d'Ouvrage</i> .....	33
<i>Présentation du Programme 2 et de sa stratégie</i> .....	33
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 2</i> .....	38
<i>Dépenses du programme 2</i> .....	45
<i>PROGRAMME 3 : Aménagement Urbanisme et Habitat</i> .....	49
<i>Présentation du Programme 3 et de sa stratégie</i> .....	49
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 3</i> .....	59
<i>Dépenses du programme 3</i> .....	63
<i>PROGRAMME 9 : Pilotage et Appui</i> .....	70
<i>Présentation du Programme 9 et de sa stratégie</i> .....	70
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 9:</i> .....	73
<i>Dépenses du programme 9</i> .....	78
<i>ANNEXES</i> .....	81

# **Chapitre I. Présentation Générale**

## **1. La Stratégie Sectorielle de la Mission**

Ce projet résume le cadre de performance et les principales activités programmées pour la mission Equipement pour l'année 2020 et qui ont été élaborées sur la base des orientations futures et de la stratégie nationale dans le secteur de l'Equipement, ce qui permettra de contribuer au renforcement des paramètres fondamentaux de l'économie nationale à travers la mise au point de conceptions adéquates et la formulation des grandes orientations du secteur.

Vu le décret n° 93 de l'année 1974 fixant les attributions du Ministère de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire et des textes le modifiant et le complétant, on peut résumer ces attributions comme suit :

- fournir les ouvrages et équipements communs nécessaires pour le développement de la Nation,
- Poursuivre la révision du CATU (Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme)
- Etablir de la Politique Nationale en matière d'Habitat,
- Exécuter et suivre des bâtiments civils de l'Etat,
- Octroi d'Agrégation des entreprises d'entrepreneuriat des catégories 3,4 et 5.

Concernant le rôle de la Mission dans la réalisation des plans de développement et sa contribution dans la promotion de l'économie nationale, consiste principalement à fournir une infrastructure moderne conforme aux normes internationales ce qui permettrait d'augmenter la compétitivité des entreprises industrielles et sociétés commerciales et de faciliter leur accès sur les marchés internationaux.

En plus, la connexion des zones industrielles aux réseaux routiers et ferroviaires et aux ports et aéroports contribue au développement de l'investissement et à la réduction du coût logistique estimé de 20% du PIB en 2015 à 15 % en 2020.(Données du Plan de Développement Quinquennal 2016-2020).

Ces attributions sont réalisées via un cadre de performance composé de 4 programmes dont trois opérationnels qui travaillent sur les axes suivant :

- Programme de l'infrastructure routière : chargée de d'élaborer et exécuter la politique de la Mission dans le domaine de la réalisation des routes, autoroutes et pistes rurales ainsi que le maintien de l'infrastructure routière et ce dans le but de répondre aux exigences de la vie économique et sociale et de relier toutes les régions du pays par des routes garantissant la viabilité de la circulation et la sécurité des usagers tout en prenant soin de la beauté de l'environnement ce qui permettra d'être en conformité avec l'évolution remarquable de la flotte de véhicules que connaît le pays.

A cet égard, et durant la période à venir, il sera question de renforcer le rôle des chefs lieux des gouvernorats et des services publics à travers la mise en place d'un régime routier spécifique aux pistes rurales ce qui permettrait de relier les régions intérieures aux établissements publics et d'établir un réseau fondamental de routes interrégionales d'une longueur de près de 6000 km outre la mise en

place d'un système spécifique pour l'entretien routier ce qui va contribuer à la promotion des services infra structureaux et l'amélioration de la sécurité routière.

- Concernant le Programme de Protection des zones urbaines et du littoral et Maitrise d'Ouvrage , le travail portera sur une meilleure maîtrise des risques d' inondation à l'échelle nationale à travers l'élaboration et l'exécution d'une étude stratégique qui aura pour but la maîtrise des eaux d'écoulement outre la mise à jour des études techniques principalement au niveau des villes qui connaissent un essor urbain important et ce dans le but de mieux détecter les régions les plus exposées aux risques d' inondation.

Des mesures seront également adoptées pour la protection du Littoral par la réalisation des travaux de protection nécessaires ainsi que l'aménagement, la réhabilitation et la protection des ports maritimes en sus de la définition et la redéfinition du domaine public maritime et le lotissement des propriétés qui lui sont adjacentes. La réalisation d'études nécessaires pour l'entretien de l'infrastructure maritime et portuaire ainsi que pour la protection des zones et établissements menacés par l'érosion maritime, sera poursuivie.

- Quant au secteur de l'Aménagement du Territorial de l'Urbanisme et de l'Habitat, des mesures seront prises afin d'atteindre les objectifs stratégiques de ce secteur ce qui permettrait d'assurer un développement régional global et durable à travers la mise en place de mécanismes permettant la maîtrise de l'exploitation des ressources naturelles à l'échelle nationale et régionale ainsi que la révision et le développement du système institutionnel et législatif dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme dans le but d'une meilleure exploitation de l'espace territorial et un meilleur développement économique, social et culturel.

S'inscrivent également dans ce cadre, les efforts d'aide aux catégories sociales vulnérables afin d'accéder au logement décent et de fournir les moyens pour améliorer les logements existants aménager les quartiers résidentiels et les intégrer et ce dans la limite des moyens disponibles.

- Le programme Pilotage et Appui est appelé à fournir le soutien humain et matériel nécessaire pour que les autres programmes accomplissent leur rôle dans les meilleures conditions tout en assurant la coordination et en activant le dialogue de gestion entre les différentes parties et améliorer l'administration et sa relation avec les acteurs du secteur.

## **1-1- Stratégie De la Mission et principe de l'équité et de l'égalité des chances entre Hommes et Femmes et entre toutes les catégories sociales sans aucune discrimination**

Suite à la promulgation de la Loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019 ; et à fin de satisfaire à ses nouvelles exigences notamment dans son article 18 qui porte sur le principe de l'équité et de l'égalité des chances entre Hommes et Femmes et entre toutes les catégories sociales sans aucune discrimination ; la Mission Equipement a intégré l'approche Genre dans tous ses programmes par la fixation de 4 objectifs et de 6 indicateurs sensibles au genre qui permettront de

mesurer le résultat et l'impact de ses activités sur la vie des femmes et des différentes catégories sociales dans toutes ses dimensions : économique, éducative, sociale , santé....

En effet, parmi les facteurs qui contribuent au désenclavement des femmes rurales pour atteindre les services publics de la santé, de l'éducation., on cite l'infrastructure routière et surtout le réseau des pistes rurales qui relève de la compétence de notre Mission. Cette infrastructure constitue un levier d'expansion primordiale pour tous les autres secteurs.

Il est à noter que la création de parcours et accès aux zones désenclavées permettra aux Filles et Garçons de ces zones, d'accéder aux écoles, lycées et centres de formations et permettra ainsi une baisse du taux de l'abandon scolaire qui sera comptabilisé au niveau du Ministère de l'Education.

Ces mêmes parcours et accès vont permettre, également, aux habitants de ces zones , et particulièrement les femmes , d'accéder aux établissements de soins publics ce qui va impacter positivement les indicateurs de la santé chez le Ministère concerné.

En outre, ces parcours et accès vont permettre l'intégration économique de ces régions en raison de leurs potentialités naturelles que les femmes transforment en produits locaux et cherchent à les commercialiser, ce qui va contribuer au développement de l'Economie locale et Nationale. (A noter que la main d'œuvre féminine représente 58% de la main d'œuvre agricole dont 15% est permanente).

Dans ce contexte, et vu l'aspect horizontal et général des services et produits de la Mission de l'Équipement , et donc la complexité de quantifier sa contribution et son impacte directes sur certaines catégories d'utilisateurs, on propose l'établissement d'un Big Data National dont la mission serait de collecter les données et les informations sur les usagers du service publics ventilés par sexes) , ce qui va permettre de quantifier l'impact des services de notre Missions sur tous les autres secteurs et sur toutes les catégories d'utilisateurs .

D'autre part, et à travers le programme 2 « Protection des zones urbaines et du littoral ET Maîtrise d'Ouvrages » ; la Mission Equipement contribue à la réussite du projet d'« Appui aux femmes ramasseuses de palourdes » supervisé par la Mission de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

Concernant la contribution directe pour la garantie de l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, le programmes « Aménagement du Territoire Urbanisme et Habitat » travaille sur la développement des textes juridiques aux profit des Femmes pour leur permettre de bénéficier des différents programmes de logement au même pied d'égalité que les hommes, de sa part le programme « Pilotage et Appui » veille à assurer une gestion des ressources humaines et une gestion des carrières permettant aux agents Femmes d'atteindre des postes fonctionnels et décisionnels important également à leurs collègues Hommes.

Dans le but d'intégrer le principe de l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, La Mission, a prévu pour l'exercice 2020 des collecter des données et de développer des indicateurs sensibles au

genre relevant de son ressort : infrastructure routière, protection des zones urbaines contre les inondations et le logement afin de mesurer l'équité entre tous les usagers de ses différents services, et ce à travers l'allocation de crédits et la programmations d'études pour quantifier des statistiques ventilées par genre.

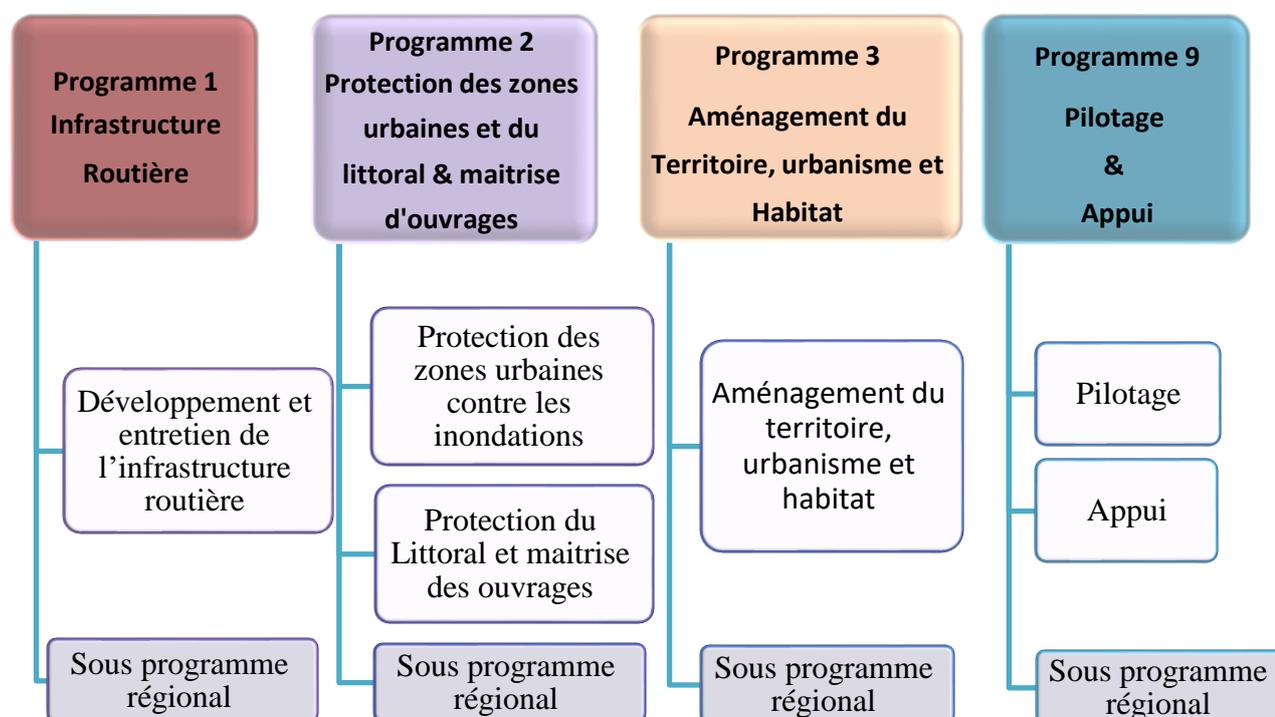
## 2. Les programmes de la Mission

La cartographie des programmes de la Mission Equipement se compose de trois programmes opérationnels et un programme de pilotage et d'appui répartis comme suit :

- Programme de l'infrastructure routière,
- Programme de la Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages,
- Programme de l'Aménagement du Territoire Urbanisme et Habitat,
- Programme de Pilotage et d'Appui.

Ces programmes se déclinent en 30 sous-programmes (subdivisés eux –mêmes en 06 centraux et 24 régionaux) et en 42 activités, 15 objectifs et 28 indicateurs de performance qui sont réalisés par 24 directions régionales et 12 opérateurs publics (Entreprises Publiques).

La cartographie de la Mission se présente comme suit :



## 1-1- Présentation des objectifs et indicateurs de performance de la Mission

**Tableau 1**  
**Cadre de performance et activités des programmes**

<b>Programmes</b>	<b>Nombre d'activités</b>	<b>Nombre d'objectifs stratégiques</b>	<b>Nombre d'indicateurs de performance</b>
<b>programme 1: Infrastructure routière</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
<b>programme 2: Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
<b>programme 3: Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
<b>programme 9: Pilotage et Appui</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>7</b>
<b>Total Mission</b>	<b>42</b>	<b>15</b>	<b>28</b>

## Tableau récapitulatif des objectifs et indicateurs de la Mission

Programmes	Objectifs	Indicateurs	
Infrastructure routière	Obj.111 : Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine	Ind.1111 : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur	
		Ind 1.1.1.2 : taux des routes dont la largeur est conforme aux normes techniques	
	Obj.112 : Amélioration de l'accessibilité de population des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés	Ind.1.1.2.1: Taux cumulé d'aménagement des pistes rurales	
		Ind.1.1.2.2 : proportion des dépenses d'investissement du programme 1 allouée aux femmes rurales.	
	Obj.113 :Maintien de la qualité du réseau routier et des ouvrages d'art	Ind.1.1.3.1 : Taux du réseau routier classé de qualité Ind.1.1.3.2 : Taux d'ouvrage d'art de qualité	
Obj.1.2.1 : Réalisation des projets et entretien du réseau de routes et de pistes rurales	Ind.1.2.1.1 : Taux de réalisation des projets de l'année (n)		
Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages	Objectif 2.1.1: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés	Ind 2.1.1.1: Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique .	
		Ind 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisés	
	Objectif 2.2.2: Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion marine et maitrise d'ouvrages	Ind 2.2.2.1: taux cumulé de protection du littoral	
		Ind 2.2.2.2: performance technique des projets maritimes réalisés	
Objectif 2.2.3: Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics et leur prise en compte des besoins spécifiques de toutes les catégories sociales	Ind 2.2.3.1: performance énergétique du bâtiment		
	Ind 2.2.3.2 :Nombre cumulé des études lancées tenant en compte le genre		
Objectif 2.3.1: Maitrise de la réalisation des projets régionaux délégués.	Ind 2.3.1.1: Taux de consommation des crédits délégués		
Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	Objectif 3.1.1 : "Promouvoir l'aménagement du territoire et appui aux collectivités locales et opérateurs publics dans le but d'assurer un développement intégré, équitable et durable	Ind 3.1.1.1 : taux de couverture du territoire par études d'aménagement et d'observation du territoire	
		Ind 3.1.2.1 : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain	
	Objectif 3.1.2: Promouvoir une planification stratégique urbaine et durable et maîtriser les extensions urbaines	Ind 3.1.2.2 : Taux de consommation des terres agricoles	
		Objectif 3.1.3 : Promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation	Ind 3.1.3.1 : Nombre de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés
			Ind 3.1.3.2 : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux
Ind 3.1.3.3 : Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social			
Objectif 3.2.1 : Efficience dans la réalisation des projets délégués	Ind : 3.2.1.1 : Taux des études réalisées		
Pilotage et Appui	Objectif 9.1.1 : Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés	Ind 9.1.1.1 : taux de femmes cadres ayant bénéficié d'un renforcement des capacités via des missions ou des stages à l'étranger	
		Ind 9.1.1.2 : taux de réalisation des objectifs des différents programmes	
		Ind 9.1.1.3 : taux de consommation des crédits d'investissement au mois de septembre	
	Objectif 9.2.1 : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives	Ind 9.2.1.1 : représentativité des femmes dans les postes fonctionnels	
		Ind 9.2.1.2 : nombre des jours de formations par agents et par sexe	
		Ind 9.2.1.3 : Evolution de la masse salariale	
	Objectif 9.3.1 : Efficience de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels	Ind 9.3.1.1 : moyenne des projets supervisés par chaque cadre technicien.	

Objectifs et indicateurs régionaux

## 3- Budget et Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de la Mission

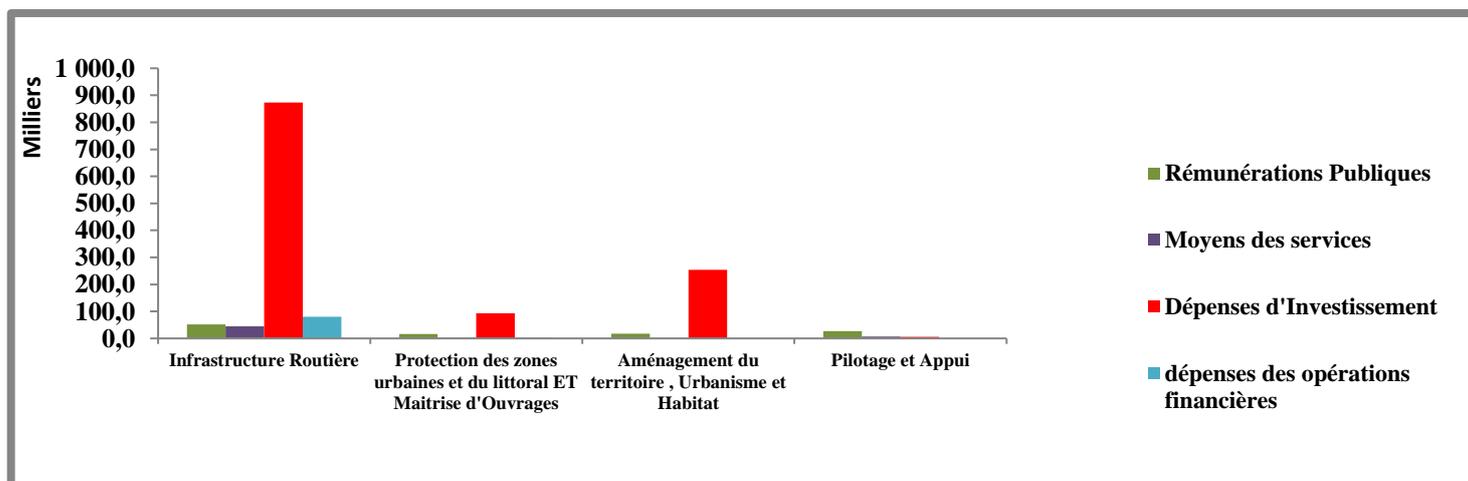
### 3-1- Budget de la Mission

**Tableau 2**  
Répartition du budget de la Mission pour l'année 2020  
par programmes et selon la nature des dépenses  
(crédits de paiement)

Dépenses	Rémunérations publiques	Moyens des services	Interventions publiques	Dépenses d'Investissements	dépenses des opérations financières	Total Mission
<b>Programmes</b>						
programme 1: Infrastructure routière	51 314,5	45 100,0	0	873 400	80 000	1 049 814,5
programme 2: Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages	16 820,2	2 033,2	0	93 590	1 600	114 043,4
programme 3: Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	17 514,2	1 322,8	350	253 391	0	272 578,0
programme 9: Pilotage et Appui	27 351,1	6 835,0	2 471	6 019	0	42 676,1
<b>Total Mission Equipement</b>	<b>113 000</b>	<b>55 291</b>	<b>2 821</b>	<b>1 226 400</b>	<b>81 600</b>	<b>1 479 112</b>

\*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

**Graphique 1**  
Répartition du budget de la Mission pour l'année 2020  
par programmes et par nature des dépenses



Le budget de l'année 2020 de la Mission Equipement est estimé à 1479112 MD contre 12020048 MD pour l'année 2019, avec une hausse de 277064 MD (23%) . Ces crédits sont répartis comme suit :

- Les Crédits de rémunération sont de l'ordre de 113000 MD en 2020 contre 97846 MD en 2019 avec une hausse de 15154 MD (15%) , les Moyens des services de 55291MD en 2020 contre 53681 MD en 2019 avec une hausse de 1610 MD (3%) et les interventions publiques de 2821 MD en 2020 contre 2521 MD en 2019 avec une hausse de 300 MD (12%).
- Les crédits d'Interventions sont de l'ordre de 1226400 MD en 2020 contre 898300 MD en 2019 avec une hausse de 328100 MD (36,5%) .
- L'ensemble de ces crédits se réparti entre les différents programmes comme suit :
- programme 1: Infrastructure routière : 1049814,5 MD ce qui représente 70,97 % de l'ensemble du budget,
- programme 2: Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrage : 114043,4 MD ce qui représente 7,7 % de l'ensemble du budget,
- programme 3:Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat : 272 578 MD ce qui représente 18,43% de l'ensemble du budget,
- programme 9:Pilotage et Appui : 42 676,1 MD ce qui représente 2,9% de l'ensemble du budget.
- les dépenses des opérations financières sont de l'ordre de 81 600 MD en 2020 (à préciser que les financements publics étaient de l'ordre de 101 700 MD en 2019 ).
- concernant les fonds spéciaux du Trésor, ils étaient de l'ordre de 48 000 MD en 2019.

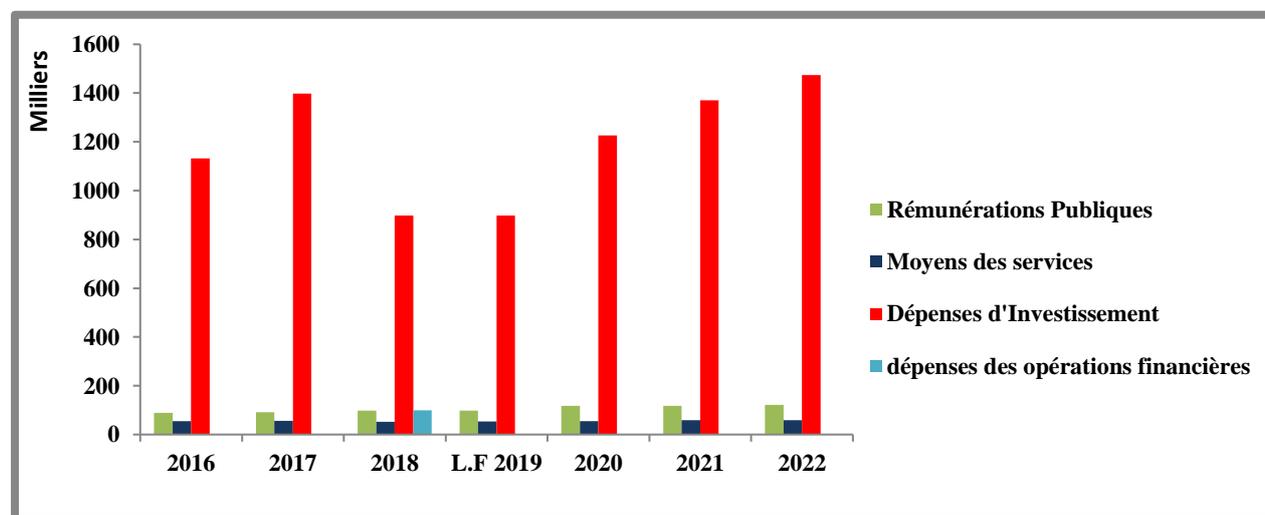
### *3-2- Présentation du cadre des dépenses à moyen terme (2020-2022)*

**Tableau 3**  
**Cadre des dépenses à moyen terme (2020-2022) de la Mission:**  
**Répartition selon la nature des dépenses**  
**(Crédits de paiement)**

Nature des Dépenses	Réalizations			L.F 2019		Prévisions		
	2016	2017	2018	ancienne nomenclature	nouvelle nomenclature	2020	2021	2022
Rémunérations publiques	88595	91214	86457	97846	97846	113000	117223	122080
Moyens des services	54353	55605	52576	53681	53681	55291	58011	59119
Interventions publiques	2837	2999	2910	2521	2521	2821	2975	3158
Dépenses d'Investissements	1131741	1398380,2	1464354	898300	898300	1226400	1370929	1473477
dépenses des opérations financières	0	0	1620	0	101700	81600	2000	2247
Autres dépenses	1900	106000	29662	149700	0	0	0	0
<b>Total Mission Equipement*</b>	<b>1279426</b>	<b>1654198,2</b>	<b>1607917</b>	<b>1202048</b>	<b>1202048</b>	<b>1479112</b>	<b>1551138</b>	<b>1660081</b>
Total Mission Equipement avec ressources propres des Entreprises publiques								

\*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

**Graphique 2**  
**Cadre des dépenses à moyen terme (2020-2022) de la Mission:**  
**selon la nature des dépenses**

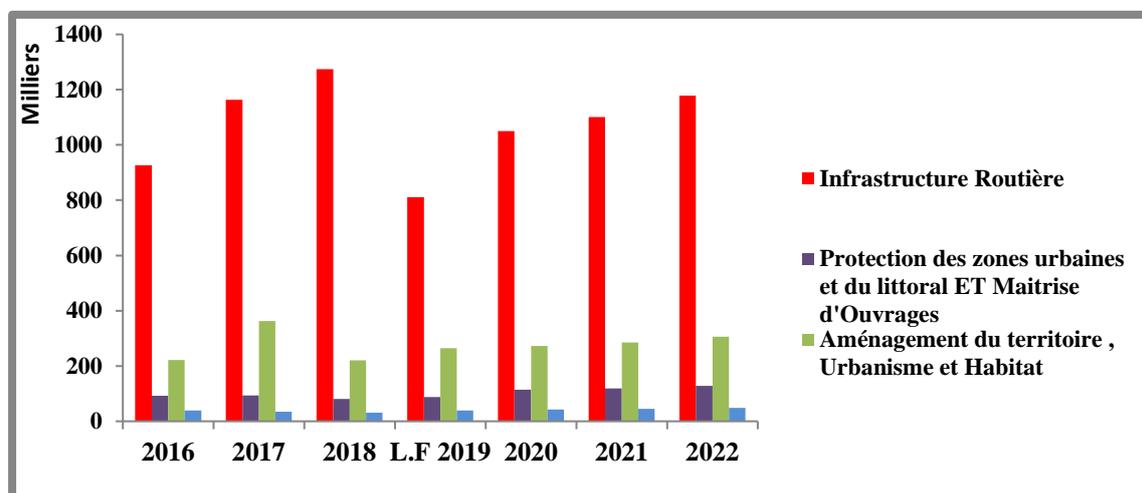


**Tableau 4:**  
**Le cadre des dépenses à moyen terme (2020-2022) de la Mission :**  
**Répartition par programmes (crédits de paiement)\*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics**

Nature des Dépenses	Réalizations			L.F 2019	Prévisions		
	2016	2017	2018		2020	2021	2022
programme 1: Infrastructure routière	926324	1163655	1274323	811321	1 049 814,5	1101307	1178657
programme 2: Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages	92450	93518	81104	87193	114 043,4	119436	127825
programme 3: Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	221826	362999	221050	264373	272 578	285410	305455
programme 9: Pilotage et Appui	38826	34026	31440	39161	42 676,1	44985	48144
Total Mission Equipement	1279426	1654198	1607917	1202048	1 479 112	1551138	1660081

\*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

**Graphique 3**  
**Le cadre des dépenses à moyen terme (2020-2022) de la Mission:**  
**Par programmes**



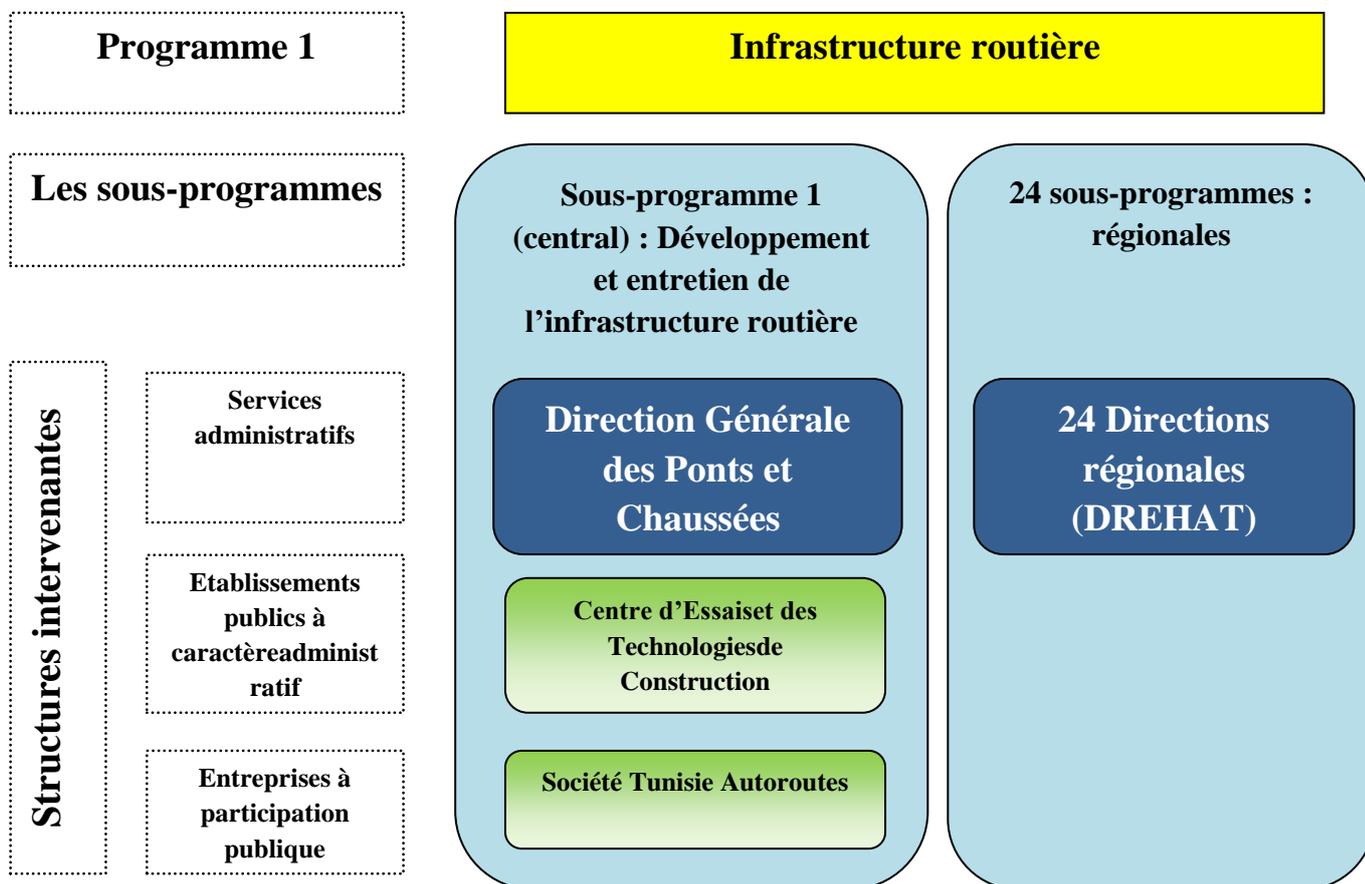
**Chapitre II :**  
**Présentation**  
**des programmes de la Mission**

## PROGRAMME 1 : INFRASTRUCTURE ROUTIERE

### 1-Présentation du programme 1 et de sa stratégie:

#### 1-1- Cartographie du programme

##### Structures intervenant dans le programme 1



#### 1-2- Stratégie du programme 1 :

La stratégie en matière d'infrastructures routières à l'horizon 2030 repose sur deux axes principaux:

1) Maintenance de l'infrastructure routière existante et des pistes rurales à travers:

- Création d'une méthode de travail pour identifier l'état de la chaussée afin de donner la priorité à l'entretien et à la maintenance de l'infrastructure des pistes rurales et des routes,
- Améliorer le mode de passation de marché par des marchés cadre pour la maintenance.

2) Le développement du réseau routier et des pistes rurales pour obtenir un réseau classé comme suit:

- Un réseau d'autoroutes d'une longueur totale de 2 000 km assurant une partition territoriale permettant d'atteindre le réseau à une distance d'au moins 60 km.

- Un réseau de base constitué de routes principales reliant les régions d'une longueur d'environ six mille kilomètres, permettant la répartition du trafic entre les différentes régions et reliées au réseau autoroutier moyennant des échangeurs,
- Un réseau local classé assurant, à l'échelle régionale, l'intégration du système de transport au réseau classé,
- Un réseau routier rural reliant les quartiers à un réseau classé, permettant une meilleure connectivité entre les services publics afin et de désenclaver les zones intérieures et de réduire la disparité entre les régions.

Ces deux axes contribuent à améliorer la sécurité routière en fournissant un bon niveau de services d'infrastructure aux usagers sur l'ensemble du territoire national.

En conséquence, la Direction générale des ponts et chaussées a été chargée de préparer et de mettre en œuvre la politique du ministère en matière de construction des autoroutes, de pistes rurales ainsi que la maintenance de l'infrastructure routière. Le but de cette politique est de faire en sorte que l'infrastructure routière réponde aux exigences économique et sociale et de relier tous les régions du pays de manière à assurer la durabilité du trafic et la sécurité de ses usagers, en tenant compte des aspects esthétiques et environnementaux pour suivre le développement remarquable de la flotte nationale de voitures.

### **1-3- Stratégie du programme 1 et principe de l'équité et de l'égalité des chances entre Hommes et Femmes et entre toutes les catégories sociales sans aucune discrimination**

Suite à la promulgation de la **Loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019** ; et à fin de satisfaire à ses nouvelles exigences cette loi notamment son article 18 qui porte sur le principe de l'équité et de l'égalité des chances entre Hommes et Femmes et entre toutes les catégories sociales sans aucune discrimination ; le programme 1 a créé l'objectif 112, "Amélioration de l'accessibilité des Femmes et des Hommes des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés » et son indicateur « Proportion des dépenses d'investissement du programme 1 allouées aux femmes rurales » afin de mesurer le résultat et l'impact de ses activités sur la vie de ces catégories dans toutes ses dimensions : économique, éducative, sociale , santé....

Étant donné que les femmes rurales représentent 58% de la main-d'œuvre agricole, dont 15% est permanente, le programme 1 a accordé une attention particulière à cette catégorie de la société afin de leur permettre l'accès aux différents services publics et d'améliorer leur état de santé, leur niveau

d'éducation et de réaliser leur autonomisation et de renforcer leur contribution à la croissance économique de leur région et du pays en général.

Il est à noter que les femmes jouent un rôle principal dans le soutien de leurs familles afin d'améliorer leurs ressources financières et leur assurer la sécurité alimentaire. Elles contribuent, également, aux activités agricoles et artisanales des entreprises rurales (telles que la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits locaux) et soutiennent ainsi l'économie locale et nationale, mais souffrent de mobilité difficile, d'occasions de formation limitées et de pénurie d'informations.

### 1-3- Les sous- programmes du programme 1

Code sous-programmes	Sous programme	Intervenants publics	Code des UO	UO		Activités
11	SP 11 : Développement et entretien de l'infrastructure routière Responsable : FatenHentati	Société Tunisie Autoroutes	111	UO1 : Direction générale des ponts et chaussées	1111	Développement du réseau routier
		24 conseils régionaux			1112	Autoroute Tunis-Jelma
					1113	Pont de Bizerte
					1114	Voiries structurantes
					1115	Réhabilitation des routes classées
					1116	Renforcement des routes classées
					1117	Ouvrages d'art
					1118	Aménagement des pistes rurales
					1119	Etudes routiers et perfectionnement technique
					111C	Exploitation et entretien des routes classées
					111D	Entretien des pistes rurales
					111E	Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondation
					111Z	Activité support
			111A	Entrées des villes		
111F						
		112	UO2 : Centre d'Essais et des Technologies de Construction	112B	Suivi les rapports d'analyses de laboratoire et de la recherche scientifique	
1A – 1X	24 SP régionaux Responsables : 24 directeurs régionaux		De 1AA jusqu'à 1XX	UO A – X :	1**8	Aménagement des pistes rurales
				Direction régionale (DREHAT)	1**C	Entretien du réseau routier
					1**D	Entretien des pistes rurales
					1**E	Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondation
					1**Z	Activité support

Le programme 1 "Infrastructures routière" se décline en 25 sous-programmes:

**- Sous-programme 1 : Développement de l'infrastructure routière:**

Veille à planifier, réaliser des études, mener à bien des travaux d'infrastructure pour les routes et des projets de suivi avec l'aide des unités de réalisation des travaux et des directions régionales de l'équipement.

Les activités principales sont:

- Études de suivi des études des autoroutes, réalisation de libération des emprises, acquisition des terrains, déviation de réseaux d'intervenants publics et réalisation des procédures de suivi des marchés publics, pour l'ECOSO, une unité par objectifs pour la réalisation à été créée.
- Accomplir les études nécessaires à la réalisation des autres projets,
- Dotées grandes villes d'un réseau routier structuré et doté d'installations modernes contribuant à liquidité du trafic et à la réduction des embouteillages, telles que la construction des échangeurs et des roades et de dédoublement des chaussées,
- Réhabilitation du réseau de base de routes classées, afin de le rendre conforme aux normes internationales (largeur supérieur ou égale à 7m) et son renforcement pour en garantir la durabilité et améliorer le bien-être des usagers,
- Construction de ponts en cohérence avec les routes réhabilitées, et amélioration des anciennes routes étroites pour assurer la fluidité du trafic en cas d'inondation,
- Développement du réseau routier classé,
- Aménagement des pistes rurales afin de désenclaver les zones intérieures, dans ce contexte, l'entretien des pistes rurales joue un rôle essentiel dans la réduction des disparités sociales et économiques.
- L'entretien périodique du réseau routier, par renouvellement des routes revêtues en Monocouche, Bicouche et Enrobé.
- L'entretien périodique des pistes rurales par renforcement et renouvellement de la couche de marche.

**- Sous-programmes régionaux**

Se composent des 24 directions régionales de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire qui représentent le Ministère à l'échelle régionale. Elles sont chargées du développement du secteur des ouvrages d'art et des routes classées, et de l'entretien des routes classées, des pistes rurales, des tunnels et des ponts mobiles, et interviennent pour la réparation des dégâts des inondations en cas des catastrophes naturelles (fortes précipitations ou neige).

## 2 - Objectifs, indicateurs de la performance et activités du programme:

### 2-1-Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme 1 :

#### ➤ Objectif 1.1.1 : Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine :

- **Présentation de l'objectif:** développer les routes à l'échelle nationale et Maghrébine,
- **Référence de l'objectif:** Plan et stratégie du secteur.

**-Justification de l'adoption des indicateurs:** L'importance de réaliser le développement souhaité du réseau routier et des autoroutes pour faire face au trafic croissant de marchandises et à la circulation des personnes entre les différentes régions du pays ainsi que les pays voisins. Par conséquent, deux indicateurs ont été adoptés, à savoir l'avancement du plan approuvé pour les autoroutes, et les pourcentages des routes dont la largeur conforme aux spécifications techniques (largeur supérieur ou égale à 7m).

**Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur 1.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur	%	47	50	52	54	58	62	72
Indicateur 1.1.1.2 : Taux des routes dont la largeur est conforme aux normes techniques	%	65.9	65.8	65.6	68.8	71.3	72.1	73.9

#### ➤ Objectif 1.1.2 : Améliorer l'accessibilité des populations des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés

- **Présentation de l'objectif:** améliorer l'accessibilité des populations des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés,

**-Référence de l'objectif:** Plan et stratégie du secteur.

**-Justification de l'adoption des indicateurs:** Les pistes rurales sont essentielles pour le désenclavement des zones rurales et leur lien avec les zones de production et de distribution, ce qui aura une incidence positive sur la stratégie de développement social et économique du milieu rural. Par conséquent, un indicateur a été adopté pour refléter le développement des pistes rurales.

**Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur 1.1.2.1 : Taux cumulé de l'aménagement des pistes rurales	%	41.8	45.7	43.1	44.2	44.7	44.9	45.7
Indicateur 1.1.2.2 : Proportions des dépenses d'Investissement du Programme 1 allouée aux femmes rurales	%	11.6	8.2	4.4	2.9	3.2	4.5	3.4

➤ **Objectif 1.1.3 : Maintien de la qualité du réseau routier et des ouvrages d'Art:**

**Présentation de l'objectif :** conserver la qualité du réseau routier

- **Référence de l'objectif :** Plan et stratégie sectoriels

- **Justification de l'adoption des indicateurs:** Afin de maintenir le réseau routier et le réseau des pistes rurales, deux indicateurs ont été adoptés pour préciser l'état de la structure des routes et des ponts afin de pouvoir prioriser les opérations de l'entretien.

**Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur 1.1.3.1 : Taux du réseau routier classé de qualité	%	59.1	62.8	63.2	66.5	69.4	72.6	75.7
Indicateur 1.1.3.2 : Taux d'ouvrages d'art de qualité	%	-	-	-	-	-	-	-

➤ **Objectif 1.2.1 : Réalisation des projets et entretiens du réseau de routes et de pistes rurales**

➤ **Présentation de l'objectif :** Assurer la réalisation des projets et entretiens du réseau de routes et de pistes rurales

- **Référence de l'objectif :** Plan et stratégie sectoriels

- **Justification de l'adoption des indicateurs:** Afin de maintenir le réseau routier et le réseau des pistes rurales, un indicateurs a été adopté pour préciser l'état de la structure des routes et des ponts afin de pouvoir prioriser les opérations de l'entretien.

**Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur 1.2.1 : Taux de réalisation des projets de l'année (n)	%	--	--	--	--	--	--	--

**2-2-Présentation des activités du programme 1**

**Tableau 6 :  
Crédits de paiement du programme 1 pour l'année 2020  
selon les Activités et interventions**

Programme	Objectifs	prévisions indicateurs	Interventions	Activités	prévisions dépenses activités pour 2020
Infrastructure routière	Obj.1.1.1 Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine	58%		Développement du réseau autoroutier	84 000
				Autoroute Tunis - Jelma	150 000
		71,30%		Pont de Bizerte	12 000
				Voiries Structurantes des villes	196 700
				Aménagement et comblement de lacunes du réseau classé	122 800
				Renforcement du réseau classé	51 000
				Construction des ouvrages d'art	58 000
				Études routières et perfectionnement techniques	3 400
				Suivi des rapports d'analyse de laboratoire et de recherche scientifique	
	Obj.1.1.2 Amélioration de l'accessibilité des femmes et des hommes des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés	44,7		Aménagement pistes rurales	56 000
				3,2	Revêtement
		69,4		Exploitation et Entretien des routes	121 640
	Entretien des pistes rurales				
Sécurisation routière et réparation des dégâts d'inondations					
Obj.1.1.3 Maintien de la qualité du réseau routier et des ouvrages d'art			Activité support	58424,5	

### 3- Dépenses du programme 1:

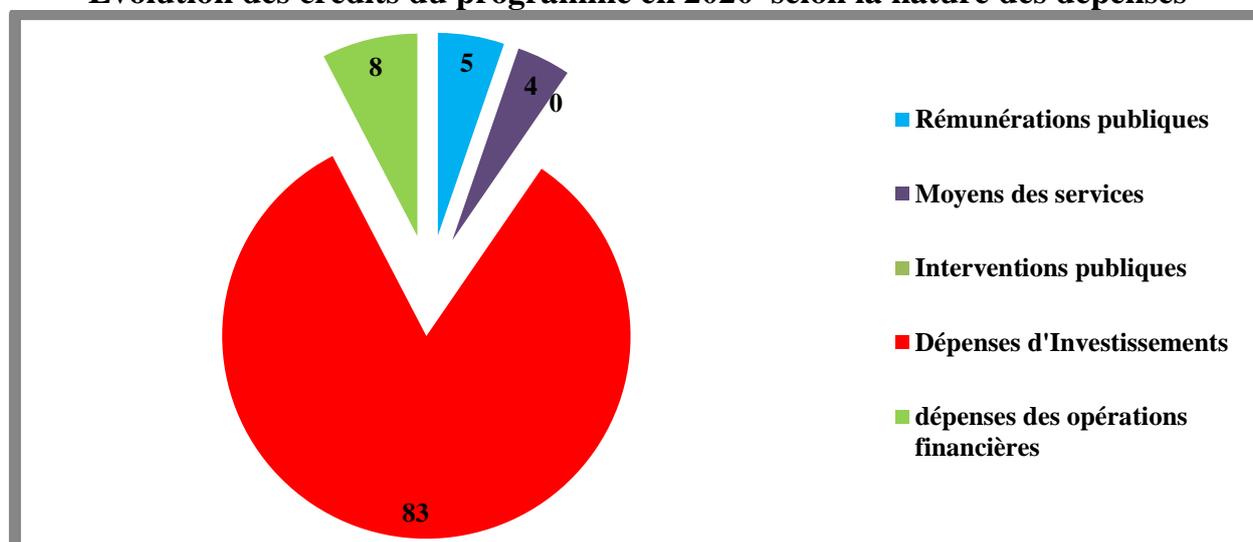
#### 3-1- Evolution des crédits du programme 1 :

Les crédits de paiement du programme ont atteint une valeur de 1 049 814.5 MD au titre de l'année 2020 et sont répartis comme suit :

**Tableau 7 :**  
**Evolution des crédits du programme 1**  
**selon la nature des dépenses**

Nature des Dépenses	Réalizations 2018	L.F 2019 (1)		Prévisions 2020 (2)	Différence (2)- (1)	Pourcentage % (2)-(1)/(1)
		Ancienne nomenclature	Nouvelle nomenclature			
Rémunérations publiques	38899,5	42831	42831	51314,5	8 483,5	19.8%
Moyens des services	43588,4	43990	43990	45100	1 110,0	2.5%
Interventions publiques						
Dépenses d'Investissements	1191835,1	624500	624500	873400	248 900,0	39.9%
dépenses des opérations financières		100000	100000	80000	-20 000,0	-20.0%
Autres dépenses						
<b>Total Programme 1</b>	<b>1274323,1</b>	<b>811321</b>	<b>811321</b>	<b>1049814,5</b>	<b>238 493,5</b>	<b>29.4%</b>

**Graphique 1 :**  
**Evolution des crédits du programme en 2020 selon la nature des dépenses**



Les crédits de paiement du programme 1 ont atteint une valeur de 1 049 814.5 MD au titre de l'année 2020 et sont répartis entre :

-Crédits de la rémunération publique : 51 314.5 MD, représentent 5.3% du total des crédits du programme 1 et vont enregistrer une augmentation de 19.8% par rapport à l'année 2019.

- Crédits des moyens des services : 45 100 MD, représentent 4.7% du total des crédits du programme 1 et vont enregistrer une augmentation de 2.5% par rapport à l'année 2019.

- Crédits des investissements directs : 873 400 MD, représentent 83.240% du total des crédits du programme 1 et vont enregistrer une augmentation de 40% par rapport à l'année 2019.

- Crédits des investissements directs : 873 400 MD, représentent 83.240% du total des crédits du programme 1 et vont enregistrer une augmentation de 40% par rapport à l'année 2019.

-crédits du financement public d'un montant de 80 000 MD ont été alloués au profit de la Société de Tunisie Autoroutes(STA) et représentent 7.6% du total des crédits du programme 1.

Nous notons une augmentation totale du budget du programme 1 à raison de 29.4% par rapport à l'année 2019(811 321MD).

## Tableau 8

### Répartition du budget du programme 1 par sous- programmes et activités

Sous-Programmes	Activités	Réalizations 2018	L.F 2019 (1)	Prévisions 2020 (2)	Evolution	
					Montant (2) -(1)	Pourcentage (2) -(1) / (1)
Sous-programme central	Activités centrales					
Développement et entretien de l'infrastructure routière	Act1: Développement du réseau routier	2 708,6	108 200,0	84 000,0	-24 200,0	-0,4%
	Act2: Autoroute Tunis-Jelma	20 902,5	51 000,0	150 000,0	99 000,0	0,1%
	Act3: Pont de Bizerte	44 412,0	30 000,0	12 000,0	-18 000,0	-0,2%
	Act4: Voiries structurantes	336 498,0	147 600,0	196 700,0	49 100,0	0,3%
	Act5: Réhabilitation des routes classées	196 344,4	101 800,0	122 800,0	21 000,0	0,5%
	Act 6: Renforcement des routes classées	243 648,8	46 500,0	51 000,0	4 500,0	1,0%
	Act7: Ouvrages d'art	23 357,4	31 900,0	58 000,0	26 100,0	0,1%
	Act 8: Aménagement des pistes rurales	104 394,4	35 500,0	45 000,0	9 500,0	0,4%
	Activité9 : Etudes routiers et perfectionnement technique	3 981,2	6 000,0	3 400,0	-2 600,0	-0,2%
	Act A -Entrés des villes	7 067,1	3 000,0	5 000,0	2 000,0	0,2%
	Act F : Aménagement des pistes rurales	14 937,2	7 000,0	13 000,0	6 000,0	0,1%
	Act B: Suivi les rapports d'analyses de laboratoire et de la recherche scientifique	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Act C -Exploitation et entretien des routes classées	113 368,1	111 160,0	83 690,0	-27 470,0	-0,4%
	Act D -Entretien des pistes rurales	41 651,7	47 840,0	28 350,0	-19 490,0	-0,2%
	Act E : Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondations	73 264,0	34 500,0	45 600,0	11 100,0	0,3%
Act Z: Activité Support	47 787,9	49 321,0	52 051,5	2 730,5	1,8%	
<b>Total Sous -</b>		<b>1 274 323,1</b>	<b>811 321,0</b>	<b>950 591,5</b>	<b>139 270,5</b>	<b>14,7%</b>

Programme Central						
Sous – Programmes régionaux	Activités Régionales					
Sous– Programme régional de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Tunis A	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	5 000,0	5 000,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	785,0	785,0	0,0
	<b>Activité E: Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondation</b>	0,0	0,0	3 500,0	3 500,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	271,3	271,3	0,0
Sous– Programme régional de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire d' Ariana B	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	1 170,0	1 170,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	30,0	30,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	139,8	139,8	0,0
Sous– Programme régional de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire Ben Arous C	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	2 090,0	2 090,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 305,0	1 305,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	210,0	210,0	0,0
Sous– Programme régional de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Manouba D	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	1 560,0	1 560,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 710,0	1 710,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	215,3	215,3	0,0
Sous– Programme régional de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Nabeul E	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	1 710,0	1 710,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 870,0	1 870,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	282,7	282,7	0,0
Sous– Programme régional de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Zaghouan F	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	1 115,0	1 115,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 625,0	1 625,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	211,1	211,1	0,0
Sous– Programme régional de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Bizerte G	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	3 180,0	3 180,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 900,0	1 900,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	286,9	286,9	0,0
Sous– Programme régional de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du	<b>Act 8: Aménagement des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 500,0	1 500,0	0,0
	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	1 165,0	1 165,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	2 030,0	2 030,0	0,0

Territoire de Béja H	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	331,3	331,3	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Jandouba I	<b>Act 8: Aménagement des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 000,0	1 000,0	0,0
	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	1 050,0	1 050,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	2 375,0	2 375,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	164,6	164,6	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire du Kef J	<b>Act 8: Aménagement des pistes rurales</b>	0,0	0,0	500,0	500,0	0,0
	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	1 155,0	1 155,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 730,0	1 730,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	314,8	314,8	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Siliana K	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	580,0	580,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 720,0	1 720,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	330,8	330,8	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Kairouan L	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	1 445,0	1 445,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 540,0	1 540,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	288,6	288,6	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire Kasserine M	<b>Act 8: Aménagement des pistes rurales</b>	0,0	0,0	8 000,0	8 000,0	0,0
	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	1 405,0	1 405,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	2 450,0	2 450,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	308,8	308,8	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire Sidi Bou Zid N	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	435,0	435,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 250,0	1 250,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	288,6	288,6	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Sousse O	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	1 300,0	1 300,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	2 150,0	2 150,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	270,7	270,7	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Monastir P	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	1 185,0	1 185,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 045,0	1 045,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	177,5	177,5	0,0

Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Mahdia Q	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	1 155,0	1 155,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 600,0	1 600,0	0,0
	<b>Act E : Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondations</b>	0,0	0,0	2 500,0	2 500,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	251,7	251,7	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Sfax R	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	3 215,0	3 215,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 380,0	1 380,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	247,8	247,8	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Gafsa S	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	555,0	555,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	980,0	980,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	252,0	252,0	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Tozeur T	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	625,0	625,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 900,0	1 900,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	240,4	240,4	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Kébili U	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	905,0	905,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 420,0	1 420,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	281,5	281,5	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Gabes V	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	1 530,0	1 530,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	2 050,0	2 050,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	303,4	303,4	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire Médenine W	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	3 015,0	3 015,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 425,0	1 425,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	433,5	433,5	0,0
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Tataouine X	<b>Activité C : Exploitation et entretien des routes classées</b>	0,0	0,0	1 405,0	1 405,0	0,0
	<b>Activité D : Entretien des pistes rurales</b>	0,0	0,0	1 630,0	1 630,0	0,0
	<b>Act Z Activité support</b>	0,0	0,0	269,9	269,9	0,0
<b>Total Sous-Programmes régionaux et Activités</b>		0,0	0,0	99 223,0	99 223,0	0,0

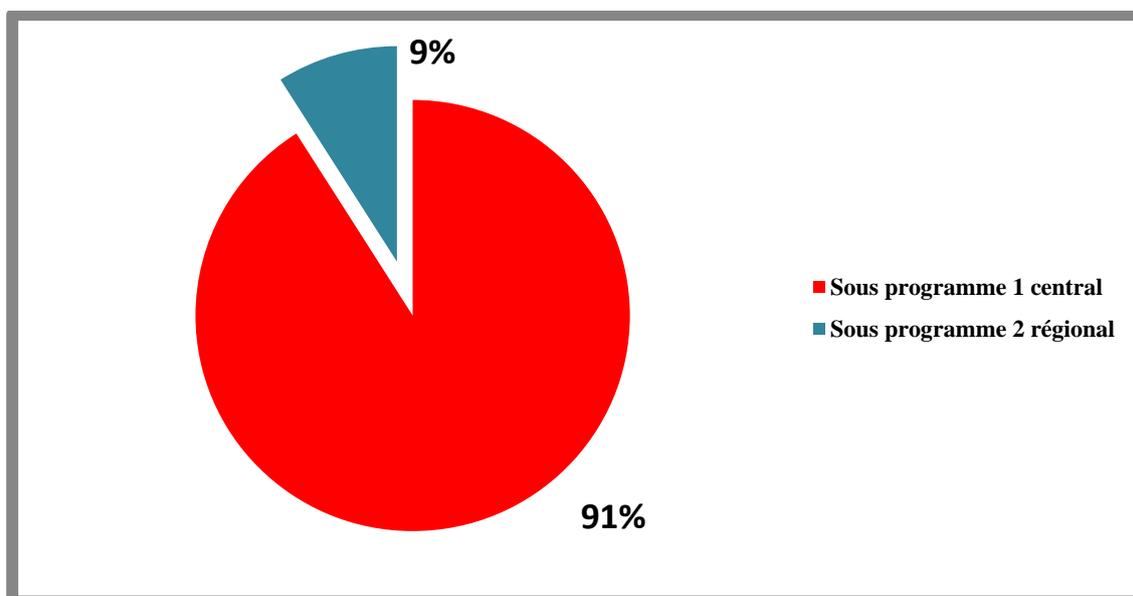
Total Programme 1	1 274 323,1	811 321,0	1 049 814,5	238 493,5	29,4%
-------------------	-------------	-----------	-------------	-----------	-------

\*Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics

Les crédits alloués au sous-programme 1(Central) "Développement de l'infrastructure routière" représentent 91% du total des crédits alloués à la totalité du programme 1, cela s'explique par le montant des crédits alloués aux dépenses de développement estimés à 379600 MD, soit 40% du total des crédits du sous-programme 1 (950 591.5MD) et sont essentiellement destinés à la réalisation des projets des voiries structurantes, de réhabilitation et développement des routes classées, de renforcement des routes classées, de construction des ponts et l'entretien des routes classées des ponts et des pistes rurales .

Quant aux crédits alloués au titre du 24 sous-programme (régional), ils représentent 9% du total des crédits alloués au titre du programme 1. Le montant des crédits pour les dépenses de développement, estimé à 99 223.0 MD et sont essentiellement destinés à la réalisation des activités de l'entretien périodique du réseau routier des ponts et des pistes rurales ainsi que l'aménagement des pistes rurales, sécurité routière et l'activité de support.

**Graphique 3**



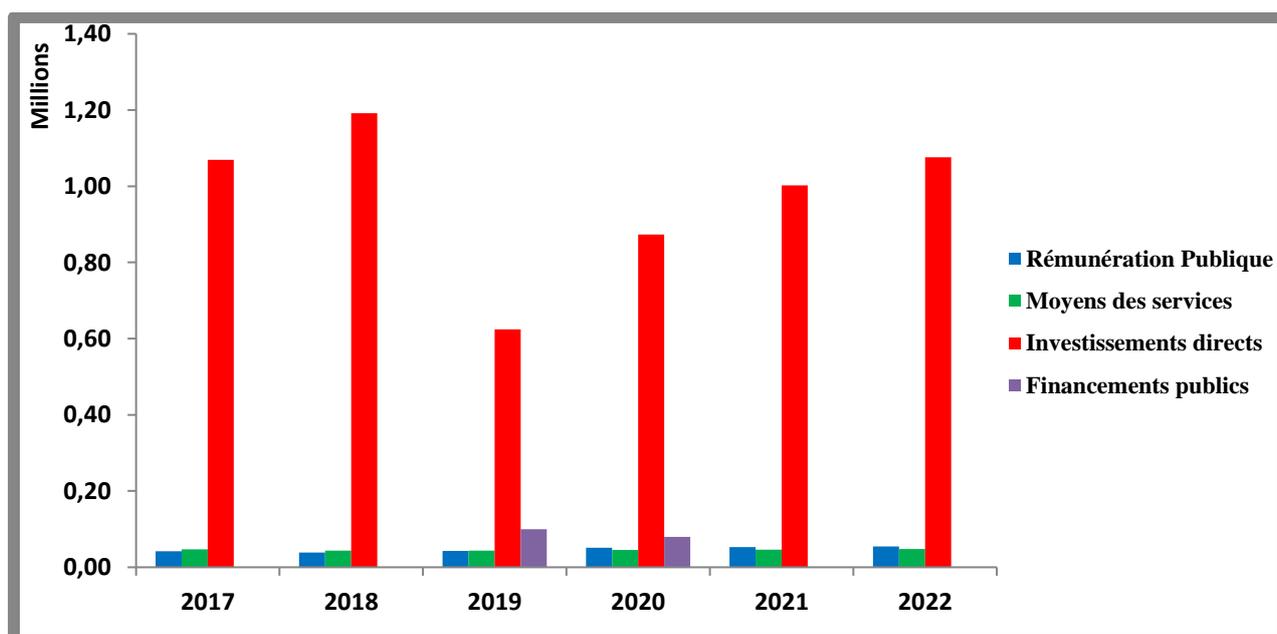
### **3-2-Le cadre des dépenses à moyen terme 2020-2022 du programme 1**

**Tableau 9**  
**Cadre des dépenses à moyen terme 2020-2022 du programme 1**  
**selon la nature des dépenses**

Nature des Dépenses	Réalizations		L.F 2019		Prévisions		
	2017	2018	ancienne nomenclature	nouvelle nomenclature	2020	2021	2022
Rémunérations publiques	41764,7	38899,5	42831,0	42831,0	51314,5	52853,9	54439,6
Moyens des services	46704,9	43588,4	43990,0	43990,0	45100,0	46453,0	47846,6
Interventions publiques	6000,0						
Dépenses d'Investissements	1069185,6	1191835,1	624500,0	624500,0	873400,0	1002000,1	1076370,9
Dépenses des opérations financières			100000,0	100000,0	80000,0		
Autres dépenses							
<b>Total Programme 1</b>	<b>1163655,1</b>	<b>1274323,1</b>	<b>811321,0</b>	<b>811321,0</b>	<b>1049814,5</b>	<b>1101307,0</b>	<b>1178657,0</b>

\*Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics

**Graphique 3 :**  
**Cadre des dépenses à moyen terme 2020-2022 du programme 1**  
**selon la nature des dépenses**



Les crédits de paiement pour le programme 1 "Infrastructure routière" sont estimés ; au titre de l'année 2020 ; à 1049 814.5 MD ; à 1 101 307 MD au titre de l'année 2021 et à 1 178 657 MD au titre de l'année 2022. Ainsi, le budget du programme 1 a connu une hausse de 29.4% entre 2019 et 2020, le budget de 2021 va enregistrer une hausse de 4.9% par rapport à 2020, quant au budget de 2022 va enregistrer une augmentation de 7% par rapport à celui de 2021. Pour que nous engagions des projets qui ne pourraient pas être lancés en 2018 et 2019 comme l'autoroute Tunis-Jelma et pont de Bizerte.

Rémunération publique : enregistrer une augmentation annuelle de 3% entre 2021 et 2022.

Moyens des services : enregistrer une augmentation de 3% entre 2021 et 2022, ils sont liés aux activités d'entretien et d'exploitation des routes, d'entretien des pistes rurales et d'activités support.

Interventions publiques : enregistrer une augmentation de 40% par rapport à 2019

L'année 2021 va enregistrer une augmentation de 15% par rapport aux prévisions de l'année 2020 et 2022 va enregistrer une augmentation de 7% par rapport aux prévisions de l'année 2021,

## **Programme 2 : Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages**

### **1-Présentation du Programme 2 et de sa stratégie**

#### ***1-1- stratégie du programme 2 :***

Elle s'articule autour de :

- La protection des zones urbaines contre les inondations
- La mise en œuvre d'un programme annuel de réalisation des projets à l'horizon 2020 et l'actualisation de cette étude jusqu'à l'horizon 2050 pour atteindre la protection de l'ensemble du territoire contre les inondations
- Engagement de tous les ouvrages de protection pour le nettoyage, l'entretien et l'appui et ce de façon périodique et chaque fois que nécessaire.
- La protection du littoral et maîtrise d'ouvrages portuaires par la révision des limites du domaine public maritime, la réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion et l'amélioration de performance en matière de réalisation des projets portuaires
- La construction éco-énergétique et respectueuse de l'environnement par le renforcement de législations en la matière, le développement de la construction durable et de la mise à niveau de divers acteurs du secteur de la construction.

#### ***1-2- Stratégie du programme2 et principe de l'équité et de l'égalité des chances entre Hommes et Femmes et entre toutes les catégories sociales sans aucune discrimination***

Le principe de l'égalité des chances et de l'équité entre les femmes et les hommes et tous les domaines de la société dans la politique du programme est une obligation de part la LOB 2019.

- Dès sa naissance ou au cours de sa vie, une personne peut être exposée à des accidents, une maladie ou un handicap, ce qui a des effets négatifs qui limitent sa capacité à satisfaire ses besoins personnels, en particulier dans son environnement et sa résidence. Ces effets peuvent s'étendre à sa vie psychologique, sociale, éducative, économique et fonctionnelle, ce qui peut conduire à un déséquilibre face aux rôles sociaux attendus de lui.

L'une des demandes et des plus importantes des personnes à mobilité réduite et ayant des besoins spéciaux, est de vivre de manière indépendante et de s'intégrer à la vie sociale et économique du pays en promulguant une législation complète visant à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux des personnes à mobilité réduite, afin que ces personnes

puissent mener une vie satisfaisante et indépendante, comme l'ensemble des étudiants, des travailleurs, des membres de leur famille et des citoyens.

-Les femmes peuvent avoir besoin spécifiques pour leur permettre de mieux utiliser les espaces publics et communs.

La mission Equipement joue un rôle essentiel dans la réalisation de l'objectif de mobilité et d'accès des personnes à mobilité réduite aux futurs bâtiments publics et complexes résidentiels communs, à travers les objectifs du deuxième programme «Protection des zones urbaines et des zones côtières et contrôle des installations», et spécifiquement l'Objectif: 112: «Réalisation d'études architecturales intégrant le genre (le principe de l'égalité et l'équité des chances)».

Afin de pouvoir atteindre ces objectifs et dans le cadre de la préparation du budget sensible au genre et aux groupes sociaux, des études doivent être entreprises pour déterminer l'impact social et économique des projets sur les femmes en particulier.

L'initiative suivante pourrait être adoptée pour préparer la conception des futurs bâtiments recevant de publics tels que les hôpitaux, les facultés, les sièges de ministères..., dans le secteur de la construction:

### **Objectifs / impacts:**

- Reconnaître que les personnes à mobilité réduite jouissent de la capacité juridique sur un pied d'égalité dans tous les aspects de la vie, y compris l'accès aux bâtiments de toutes sortes

- Reconnaître le droit des personnes à mobilité réduite à la libre circulation, au libre choix de leur lieu de résidence et à l'accès à tous les lieux publics et privés

- Permettre aux personnes à mobilité réduite de vivre de manière autonome et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, sur un pied d'égalité avec les autres, de les intégrer et de participer pleinement à la société, en particulier l'accès aux logements et aux bâtiments publics

• les résultats:

- Création d'une commission «parlementaire» sur les droits de l'homme et le handicap qui sera chargée de surveiller et d'activer les conventions mondiales convenues au niveau local.

- Activation des sanctions prévues à l'article 35 du décret n ° 2006-1467 du 30 mai 2006 fixant les spécifications techniques relatives à la facilitation de la circulation des personnes à mobilité

réduite dans les bâtiments publics, les espaces communs, les équipements, les véhicules et les bâtiments privés et publics.

- Inciter les architectes, pour qu'ils se concentrent davantage lors de la conception afin de fournir des espaces confortables assurant la particularité des besoins des femmes dans l'utilisation d'espaces sensibles et d'espaces sanitaires (aires de repos, toilettes et douches ...) dans des bâtiments publics accueillant des espaces communs tels que des dortoirs universitaires pour étudiants.

### **PRODUITS:**

- L'interdiction de discrimination les personnes à mobilité réduite d'accéder aux bâtiments recevant du publics.

- assurer l'accès des personnes à mobilité réduite aux nouveaux bâtiments publics et réaménager les bâtiments existants pour y être accéder par des personnes à mobilité;

- exiger aux maitres d'ouvrage à inclure des incitations financières pour les projets dans lesquels des mesures ont été prises pour améliorer l'accès des nouveaux bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite;

- étudier davantage les emplacements d'espaces sensibles et hygiéniques (aires de repos, toilettes, douches, etc.) dans des bâtiments publics et municipaux tels que des dortoirs pour étudiants.

- les toilettes adaptées aux femmes et aux filles doivent être :

- Implantées dans un endroit sûr, disposé d'une section réservée aux femmes clairement marquée par une entrée distincte et bien éclairée.

- Les nombres suffisant qui respectent le nombre des femmes

- Anticiper les besoins de propreté des femmes notamment en matière d'hygiène quotidienne et menstruelle : en fournissant de l'eau et de moyens de laver ou de jeter des articles ...

- Etre accessible à tous usagers en se situant à une distance raisonnable des bureaux ou des centres d'activités et disposé d'au moins une cabine accessible aux femmes à mobilité réduite.

- Bien entretenues et bien gérées.

### **ACTIVITES:**

- 1) Ajouter des espaces de stationnement personnalisés

- 2) Allouer des places pour les personnes ayant des besoins spéciaux dans les universités et les écoles.
- 3) réserver des rampes pour entrer dans tous les lieux
- 4) programmer des ascenseurs aux personnes ayant des besoins spéciaux et remplacer par des ascenseurs les longues rampes d'accès, en particulier dans les universités et les administrations.
- 5) un effort de tous les acteurs intervenants s'impose pour garantir la conception et la construction des espaces de santé aux femmes qui assurent confort, hygiène et intimité
- 6) Mise à jour des termes de référence en incluant la nécessité d'analyser les besoins des femmes dans les projets présentés pour étude

### **INDICATEURS:**

- Nombre cumulatif d'études de projets de construction civile prenant en compte les spécificités du genre
- Développement de la proportion de nouveaux bâtiments civils accueillant le public, en particulier les personnes à mobilité réduite

Projets Bâtiments	Activités	Notes
civils		
Projets à l'étude : 30	Prise en compte des spécificités des personnes handicapées et à mobilité réduite pour accéder aux projets  - La spécificité du genre a été prise en compte dans certains projets	Les concepteurs et les (Maîtres d'Ouvrage devraient être sensibilisés)
Projets en cours : 33.	Les projets relatifs aux personnes handicapées et à mobilité réduite continueront d'être pris en compte  - La spécificité de genre a été prise en compte dans certains projets	

Au cours de l'année 2020, des fonds seront alloués et des études de programmation sur des statistiques ventilées par sexe afin de mesurer des indicateurs de performance tenant compte de l'égalité et de l'équité des chances pour les femmes et les hommes et toutes les catégories de la société.

### ***1-3- Les sous-programmes du programme 2***

Le programme 2 se décline en 26 sous-programmes : 2 centraux et 24 régionaux.

- **Le sous-programme 1 central : Protection des zones urbaines contre les inondations :**

Ce sous-programme vise à protéger les villes contre les inondations et à préserver la vie humaine, les biens immobiliers et les infrastructures, au moyen des activités suivantes:

- Préparer des études pour protéger les villes et les communautés des inondations,
- Achèvement des projets visant à protéger les villes et les communautés des inondations,
- Nettoyage des ouvrages achevés pour la protection contre les inondations, les voies navigables et les vallées connexes,
- Maintenance et renforcement des installations de protection contre les inondations.

➤ **Le Sous-programme 2 central: Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages**

Ce sous-programme vise à entreprendre les interventions nécessaires pour protéger les zones marines et côtières les plus exposées à la dérive marine et à soutenir et entretenir les infrastructures côtières et portuaires en entreprenant les activités suivantes:

- les processus d'identification et de redéfinition du domaine public maritime et de réalisation du partage du bien adjacent,
- Assurer le suivi de la levée des violations commises à l'encontre du domaine public maritime et de ses accords en coordination avec les administrations côtières régionales,
- Réaliser les études nécessaires à la maintenance des structures et installations marines et portuaires et à la protection des zones et installations menacées par la dérive des mers,
- Mise en œuvre des travaux de protection nécessaires et préparation, restauration et protection des ports maritimes.
- Développement et modernisation de la construction durable dans le cadre d'une politique intégrée qui prend en compte le facteur écologique et le développement technologique.
- Assurer l'exemplarité de la construction publique à travers la réalisation, le suivi et la gestion d'un nombre important de projets nationaux dans toutes leurs étapes depuis la conception jusqu'à la réception.
- Fournir un soutien technique au nom des projets ne constituant pas des bâtiments civils selon l'article 1<sup>er</sup> du décret 2617 de l'année 2009 en date du 14/09/2009 en contre partie d'une rémunération sur les dépenses de gestion relatives au dit projet.
- Réaliser des constructions architecturales qui respectent le concept de l'égalité et équité entre les hommes et les femmes et toutes les catégories sociales sans discrimination.

➤ **Les 24 sous-programmes Régionaux :**

Constitués par les 24 directions régionales de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire (24 Unités Opérationnelles). Elles assurent le suivi des activités du programme 2 au niveau régional, elles sont chargées d'assurer la protection du littoral, des villes contre les inondations et le suivi des travaux de constructions déléguées par les autres Missions.

## 2- Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 2:

### 2.1- présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme 2 :

**Objectif 2.1.1: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.**

- **Présentation de l'Objectif:** Conformément à la stratégie du programme, la Direction de l'hydraulique urbaine prépare annuellement des études lui permettant de mener à bien plusieurs projets dans différentes villes et communautés exposées aux inondations afin d'atténuer leur impact et leur impact potentiel sur la vie et les biens humains. Afin de maintenir la rentabilité des installations réalisées dans ce cadre et de s'acquitter de sa tâche de manière optimale, le Département prépare des programmes d'entretien et de maintenance de ces installations et détermine le type d'intervention à entreprendre.
- **Objectif de référence:** protéger les zones urbaines contre les inondations.
- **Raisons de l'adoption des indicateurs:** L'une des activités les plus importantes de la Direction de l'hydraulique urbaine consiste à mener à bien des projets visant à protéger les villes contre les inondations et à nettoyer les ouvrages concernés. Afin d'évaluer ces réalisations, le nombre de projets est calculé chaque année et, par conséquent, la durée des ouvrages devant être nettoyés en tenant compte de la longueur des ouvrages réalisés.
- **Analyse des indicateurs de l'objectif :**

Objectif	Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 2.1.1 Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés	<b>Indicateur 2.1.1.1 :</b> Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	%	91	97	98	96	98	100	--
	<b>Indicateur 2.1.1.2 :</b> Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisé	%	83	88	94	98	95	96	--

**- Objectif 2.2.2: Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion maritime et maîtrise d'ouvrages**

➤ **Présentation de l'Objectif:** On a considéré 2 indicateurs pour cet objectif:

- Taux cumulé de protection du littoral.
- Performance technique des projets maritimes réalisés.

➤ **Analyse des indicateurs de l'objectif:**

Objectif	Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 2.2.2: Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion maritime et maîtrise des ouvrages	Indicateur 2.2.2.1 : Taux cumulé de protection du littoral.	%	19,4	32	42	71,9	90,7	100	--
	Indicateur 2.2.2.2 : Performance technique des projets maritimes réalisés	%	--	--	--	60	65	65	70

### Objectif 2.2.3 : Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics

➤ **Présentation de l'Objectif:** On a considéré 2 indicateurs pour cet objectif:

- Performance énergétique du bâtiment.
- Nombre cumulé des études lancées tenant en compte de genre.

➤ **Analyse des indicateurs de l'objectif :**

Objectif	Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 2.2.3 : Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics et leur prise en compte des besoins spécifiques de toutes les catégories sociales	Indicateur 2.2.3.1 : Performance énergétique du bâtiment	Kwh/m <sup>2</sup> /an	80	78	78	77	76	75	75
	Indicateur 2.2.3.2 : Nombre cumulé des études lancées tenant en compte le genre	nb	--	--	--	--	15	20	25

### Objectif 2.3.1 : Maîtrise de la réalisation des projets régionaux délégués

➤ **Présentation de l'Objectif:** On a considéré 1 seul indicateur pour cet objectif:

- Taux de consommation des crédits délégués.

➤ **Analyse des indicateurs de l'objectif:**

Objectif	Indicateurs de performance	Unité	Réalizations				2019	Prévisions		
			2016	2017	2018	2020		2021	2022	
<b>Objectif 2.3.1 :</b> Maîtrise de la réalisation des projets régionaux délégués	<b>-Indicateur 2.3.1.1:</b> Taux de consommation des crédits délégués	%	--	--	--	--	<b>90</b>	<b>95</b>	<b>99</b>	

**2-2-Présentation des activités et interventions du programme 2 :**

**Tableau 6 :**  
**Crédits de paiement du programme 2 pour l'année 2020**  
**selon les Activités et interventions**

Programme	Objectifs	Indicateurs	Prévisions Indicateurs	Interventions	Activités	prévisions dépenses activités pour 2020
Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrage	Objectif 2.1.1: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés	Ind 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	98%		Elaboration des études et Exécution des Travaux de protection des zones urbaines contre les inondations	70090,4
		Ind 2.1.1.2: Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisés			Entretien des ouvrages	11000
					Activité support	2407
	Objectif 2.2.2: Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion marine et maitrise d'ouvrages	Ind 2.2.2.1: taux cumulé de protection du littoral	90,70%	Délimitation et ré-délimitation du DPM, -Préparation des termes de référence des appels d'offres - Participation dans l'évaluation des offres et conclusions des marchés des projets et ouvrages maritimes - Suivi de l'exécution des projets - Préparation des dossiers de reglement définitifs	a- Protection du littoral contre l'érosion et Maitrise d'ouvrages portuaires Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA	8200
		Ind 2.2.2.2: Performance technique des projets maritimes réalisés	65%		b- Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA	
			Préparation des termes de référence des appels d'offres - Participation dans l'évaluation des offres et conclusions des marchés des projets et ouvrages maritimes -Suivi de l'exécution des projets -Préparation des dossiers de reglement définitifs		c- Suivi du projet de développement du Lac Sud	
			d- Suivi du projet d'aménagement de Sebkhya Ben Ghayadha			
	Objectif 2.2.3: Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics et leur prise en compte des besoins spécifiques de toutes les catégories sociales	Ind 2.2.3.1: Performance énergétique du bâtiment	76 kwh/m2/an	Etudes sur les secteurs des bâtiments et des travaux publics -Travaux d'aménagement du poste frontalier de Dhiba -Suivi de réalisation des batiments civils		5200
		Ind 2.2.3.2: Nombre cumulé des études lancées tenant compte du genre	15 études		Etudes des projets des bâtiments civils	
					Activité support	15116
Objectif 2.3.1: Maîtrise de la réalisation des projets régionaux délégués	Ind 2.3.1.1: Taux de consommation des crédits délégués		a- Réalisation des projets dans le cadre de la maitrise d'ouvrage délégué et assistance technique	a- réalisation de projets de bâtiments civils délégués	2030	
			b- Réalisation des projets d'entretien et bornage du DPM	b- Réalisation des projets d'entretien et bornage du DPM		
			c- Activité Support			

**Projets en cours :**

- Réalisation d'études sur les structures maritimes au coût de 400 Millions de Dinars : des crédits de paiement de la valeur de 100 Mille Dinars ont été programmés.
- Numérisation du DPM au coût de 1179 Millions de Dinars, des crédits de paiement de la valeur de 300Mille Dinars ont été programmés,
- Travaux d'entretien d'une partie des plages de Mahdia contre l'érosion maritime au coût de 560 Mille Dinars, des crédits de paiement de la valeur de 300Mille Dinars ont été programmés,
- Travaux d'entretien des plages de Jbéniana (Gouvernorat de Sfax) contre l'érosion maritime (3<sup>ème</sup> tranche) au coût de 1,0 Millions de Dinars, des crédits de paiement de la valeur de 400 Mille Dinars ont été programmés,
- Travaux d'entretien des plages de Tabarka (les Aiguilles de Tabarka) contre l'érosion maritime au coût de 2,3 Millions de Dinars, des crédits de paiement de la valeur de 800Mille Dinars ont été programmés,
- Travaux d'entretien des plages Beni Ftail à Jarzis (Gouvernorat de Médenine) contre l'érosion maritime au coût de 500Mille Dinars, des crédits de paiement de la valeur de 200 Mille Dinars ont été programmés,
- Travaux d'entretien de la Falaise de Monastir contre l'érosion (3<sup>ème</sup> tranche) au coût de 4,8 Millions de Dinars, des crédits de paiement de la valeur de 1300 Mille Dinars ont été programmés,
- Travaux d'entretien de la corniche de Bizerte contre l'érosion maritime (1<sup>ère</sup> tranche) au coût de 1,0 Millions de Dinars, des crédits de paiement d'une valeur de 500 Mille Dinars ont été programmés,
- Travaux d'entretien du canal nord de Sebkhath Ben Ghayadha (Gouvernorat de Mehdiya), des crédits de 1,5 Millions de Dinars ont été alloués, avec une prévision de la hausse du coût du projet de 4,0 Millions de Dinars, selon les études. Des crédits de paiement de 1100 Mille Dinars ont été programmés.

**Nouveaux Projets:**

- Réalisation d'études sur les structures maritimes au coût de 200Mille de Dinars, des crédits de paiement d'une valeur de 100 Mille Dinars ont été programmés.
- Réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de la protection du littoral de la Corniche de Bizerte au coût de 2,8 Millions de Dinars, des crédits de paiement d'une valeur de 400 Mille Dinars ont été programmés.
- Réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de la protection des plages de «Beni Fteil à Jarsis » au coût de 1,1 Millions de Dinars, des crédits de paiement d'une valeur de 400 Mille Dinars ont été programmés.
- Protection des plages de Cap Zbib contre l'érosion maritime au coût de 1,0 Millions de Dinars, des crédits de paiement d'une valeur de 200Mille Dinars ont été programmés,

- Reconstruction du quai d'accostage au vieux port de GharElmelhau coût de 1,0 Millions de Dinars, des crédits de paiement d'une valeur de 200 Mille Dinars ont été programmés,
- Restauration du bassin extérieur du Port de plaisance de Monastir au coût de 0,35 Millions de Dinars, des crédits de paiement d'une valeur de 200 Mille Dinars ont été programmés,
- Un budget de 100 Mille Dinars est alloué chaque année pour le suivi des projets des ports de pêche parrainés par la Direction Générale des Services Aériens et Maritimes en tant que maître d'ouvrage délégué du Ministère de l'Agriculture de la pêche et des ressources hydrauliques tels que les ports de pêche de Gabes, de Sidi Mansour à Sfax, de Kerkéna, de Tébourba, de Kalaat Andalous, de Kélibia et de Mahdia.

- Les crédits nécessaires pour 2020 sont de :

- Nouveaux crédits d'engagement de 7,05 Millions de Dinars,
- Réévaluation de projets au coût de 3,0 Millions de Dinars (Projet de protection du canal nord de Sabkhet ben Ghayadha à Mehdiya)
- des crédits de paiement d'une valeur de 6,0 Millions de Dinars, dont 1,6 Millions de Dinars au titre de nouveaux projets et 4,4 Millions de Dinars au titre de projets anciens).

#### **Nouveaux projets de bâtiments civils :**

- Etudes sur les secteurs des bâtiments et des travaux publics.
- Travaux d'aménagement du poste frontalier de Dhiba
- Suivi de réalisation de projets délégués de bâtiments civils,
- Suivi de réalisation de projets régionaux de bâtiments civils,

Les crédits de paiement programmés pour 2020 sont de 4,3 Millions de Dinars,

- Les opérations financières concernent le suivi ; par les entreprises et établissements concernés ; des projets de Taparoura à Sfax, de Sebkhya Ben Ghayadha à Mahdia et du Lac Sud de Tunis.
- Les crédits de paiement programmés sur les fonds propres de l'Etat sont de 1,6 Millions de Dinars.

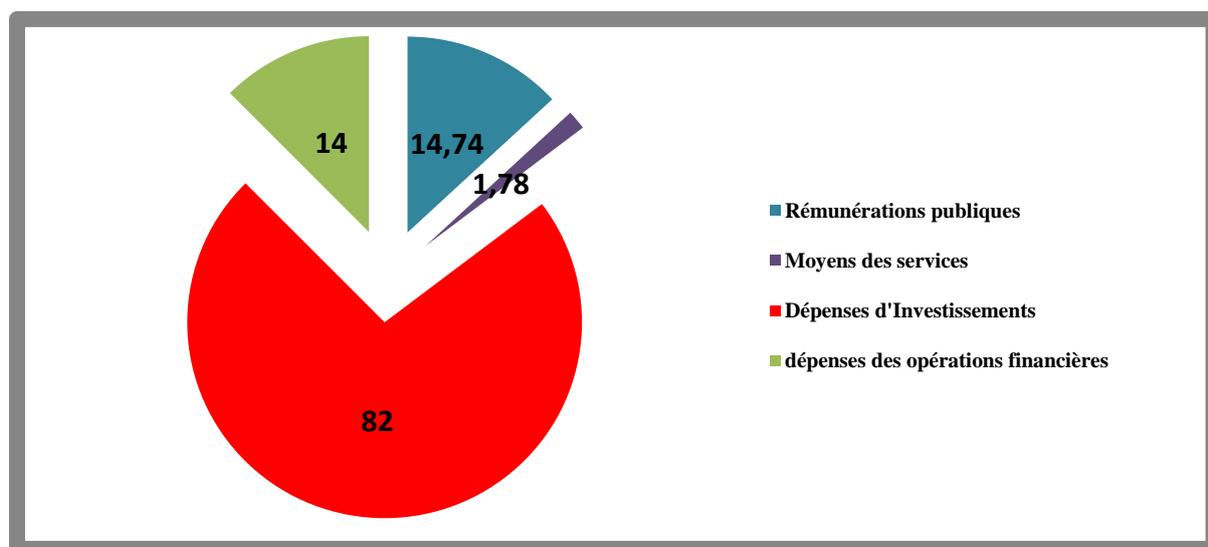
**3-Dépenses du programme 2 :****3-1-Evolution des crédits du programme 2**

**Tableau 7 :**  
**Budget du programme 2 de l'année 2020**  
**selon la nature des dépenses**

Nature des Dépenses	Réalizations 2018	L.F 2019 (1)		Prévisions 2020 (2)	Différence (2)-(1)	Pourcentage % (2)-(1)/(1)
		Ancienne nomenclature	Nouvelle nomenclature			
Rémunérations publiques	13 491	13 909	13 909	16 820,2	2 911,2	20,9
Moyens des services	2 608	2064	2064	2 033,2	-30,8	-1,5
Interventions publiques	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'Investissements	63 385	69 520	69 520	93 590	24 070	34,6
dépenses des opérations financières	1620	0	0	1 600	1 600	0
Autres dépenses	0	1700	1700	0	-1 700	0
<b>Total Programme 2</b>	<b>81 104</b>	<b>87 193</b>	<b>87 193</b>	<b>114 043,4</b>	<b>26 850,4</b>	<b>30,8</b>

\*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

**3. Graphique1 :**  
**Budget du programme 2 de l'année 2020**  
**selon la nature des dépenses**



**- Analyse des montants inscrits au tableau 7**

Les crédits de paiement du programme 2 « Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d' Ouvrages » sont estimés pour l'année 2020 à 114 043,4 MD répartis entre les dépenses de gestion à raison de 14% et les dépenses d'investissement à raison de 82%. Les crédits de paiement ont enregistré ainsi une hausse de 30,8 % par rapport à l'année 2019 due à l'intégration du Programme 4 dans le programme 2 selon la nouvelle Déclinaison Opérationnelle de la Mission, d'une part, et à l'évolution des dépenses de développement et des dépenses de gestion du sous-programme 1, d'autre part.

**Tableau 8 :**  
**Budget du Programme 2 selon la destination des dépenses**  
**par Sous- Programmes et par Activités**

Sous-Programmes	Activités	Réalizations 2018	L.F 2019 (1)	Prévisions	Pourcentage d'évolution	
				2020 -2	(2) -(1)	
					Montant	Pourcentage
					(2)-(1)	% (2)- (1)/ (1)
<b>Sous- Programmes centraux</b>	<b>Activités centrales</b>					
Sous- Programme central 1: Protection des zones urbaines contre les inondations	Elaboration des études et Exécution des Travaux de protection des zones urbaines contre les inondations	53682	52787	70 090,4	17303	25%
	Entretien des ouvrages	6 253	7 000	11 000	4 000	57%
	Activité support	1 886	2040	2407	367	18%
<b>Total Sous-Programme 1 central</b>		<b>61821</b>	<b>61827</b>	<b>83 497,4</b>	<b>21670</b>	<b>28%</b>
Sous- Programme central 2: Protection du littoral et Maîtrise d'Ouvrages	Protection du littoral contre l'érosion et Maîtrise d'ouvrages portuaires	2 479	5 600	6 600	1 000	18%
	Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA	1 320	1 100	1 100	0	0%
	Suivi du projet de développement du Lac Sud	300	200	250	50	25%
	Suivi du projet d'aménagement de Sebkhya Ben Ghayadha	0	400	250	-150	-38%
	Réalisation des bâtiments économes en énergie ET Maîtrise de la qualité et des techniques de la construction	4 968	3 800	5 200	1 400	37%
	Activité support	11211	12700	15116	2416	19%
<b>Total Sous-Programme 2 central</b>		<b>17 799</b>	<b>23 800</b>	<b>28 516</b>	<b>4 716</b>	<b>20%</b>
Sous -Programmes régionaux	Activités Régionales					
	Réalisation de projets délégués d'entretien et bornage du DPM	984	966	1 002	36	4%
	Réalisation des projets dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage délégué et assistance technique	500	600	700	100	17%
	Activité Support			328		
<b>Total Sous-Programmes régionaux et Activités</b>		<b>1 484</b>	<b>1 566</b>	<b>2 030</b>	<b>464</b>	<b>9%</b>
<b>Total Programme 2</b>		<b>81104</b>	<b>87 193</b>	<b>114 043,4</b>	<b>850 26</b>	<b>30,80%</b>

4. Selon le Tableau 8 l'évolution des crédits varie selon les sous-programmes et leurs activités.

L'activité « Entretien des Ouvrages » du Sous -Programme 1 a enregistré une évolution de 57,1% entre 2019 et 2020 vu le développement du réseau des ouvrages de protection des villes urbaines contre les inondations par mesure de prévention contre les intempéries et l'augmentation des précipitations qui aggrave les risques d'inondation.

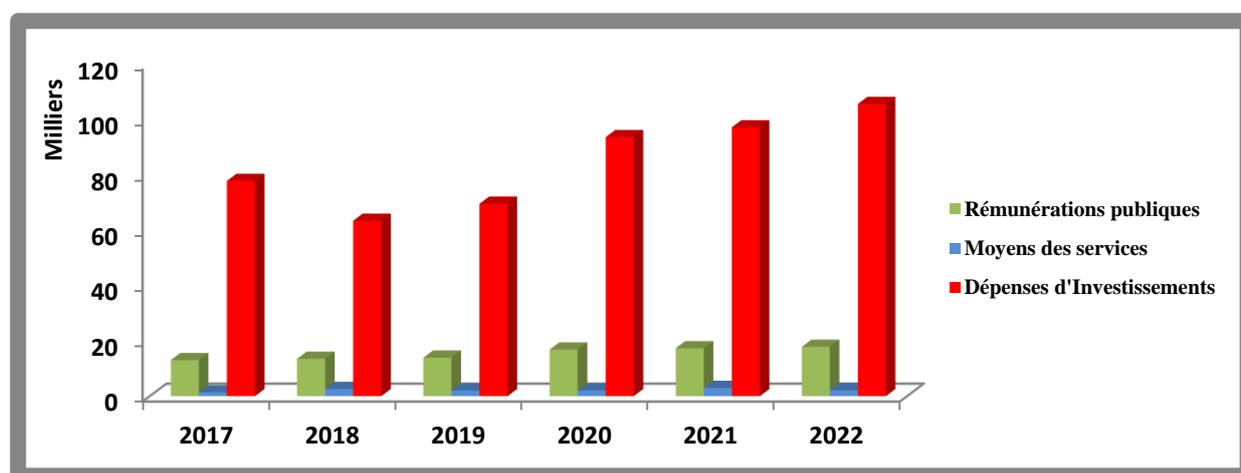
### 3.2- Le cadre des dépenses à moyen terme 2020-2022 du programme 2

**Tableau 9 :**  
**CDMT 2020-2022 du programme 2**  
**selon la nature des dépenses**

Nature des Dépenses	Réalizations		L.F 2019		Prévisions		
	2017	2018	ancienne nomenclature	nouvelle nomenclature	2020	2021	2022
Rémunérations publiques	13 036	13 491	13 909	13 909	16 820,2	17 325	17 844
Moyens des services	1 392	2 608	2 064	2 064	2 033,2	2 990	2 157
Interventions publiques	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'Investissements	77 790	63 385	69 520	69 520	93 590	97 121	105 577
Dépenses des opérations financières	1 300	1 620	0	0	1 600	2 000	2 247
Autres dépenses	0	0	1 700	1 700	0	0	0
<b>Total Programme 2</b>	<b>93 518</b>	<b>81 104</b>	<b>87 193</b>	<b>87 193</b>	<b>114 043,4</b>	<b>119 436</b>	<b>127 825</b>

\*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

**Graphique 3 :**  
**CDMT 2020-2022 du programme 2 selon la nature des dépenses**



## **Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat**

### **1-Présentation du Programme 3 :**

#### ***1-1- Stratégie du programme 3:***

La stratégie du programme 3 consiste à assurer la répartition des activités démographiques et économiques sur le territoire national en vue d'établir un développement durable, juste, équilibré et global entre les régions, établir un urbanisme durable pour les villes et les communautés rurales, promouvoir le logement social et faciliter l'accès à la propriété.

#### ***1-2- Stratégie du programme 3 et principe de l'équité et de l'égalité des chances entre Hommes et Femmes et entre toutes les catégories sociales sans aucune discrimination***

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre du diagnostic d'une politique publique de l'habitat dans son contexte global : Aménagement du territoire, urbanisme et habitat et ce afin d'identifier les principaux obstacles à une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans la planification territoriale, urbaine, mais principalement son accès à la propriété d'un logement ou d'un lot de terrain.

La dotation de logements convenables à toutes les catégories sociales est parmi les priorités fondamentales de la politique de l'habitat et de l'urbanisme en Tunisie depuis les décennies écoulées. d'ailleurs, c'est ce qui a contribué à améliorer la qualité du logement et ce par l'éradication des logements rudimentaires et par le recours à divers mécanismes pour financer le logement et l'adoption de programmes de logement spécifiques, à l'instar du programme national d'éradication des logements rudimentaires et des interventions du Fond National d'Amélioration de l'Habitat et du Fonds de Promotion du logement pour les salariés et le Programme spécifique du logement social et le programme du premier logement .

Pour une meilleure compréhension de la situation foncière des femmes en Tunisie, deux questions méritent d'être posées :

- Comment se caractérisent les droits d'accès au logement et à la terre pour la femme?

- Quelles dispositions ou stratégies pour une prise en compte des besoins fonciers de cette catégorie sociale ?

Pour l'année 2015, 23,3% des nouveaux crédits au logement sont accordés aux femmes. En effet pour l'année 2015, au total de 23205 nouveaux crédits au logement ont été accordés dont 23,8 % pour les femmes et 76% pour les hommes. C'est une structure qui n'a pas beaucoup évolué depuis 2011.

Evolution du nombre de nouveaux crédits aux logements de 2011 à 2015, selon le sexe

	2011	2012	2013	2014	2015
Femmes	703 5	877 5	750 5	465 6	667 7
Hommes	742 18	461 19	884 17	944 20	205 23
Total	456 26	350 27	647 25	423 29	887 32
<b>Source : banque centrale de Tunisie</b>					

La part des femmes dans les nouveaux crédits au logement est inférieure à la part des femmes dans la population active occupée.

En effet, la part des femmes dans les nouveaux crédits au logement est passée de 21,6% en 2011 à 23,3% en 2015 alors que la part des femmes dans la population active occupée est passée de 24,1% à 25,6% pour la même période. Il y a de signaler que la part des femmes dans les nouveaux crédits au logement est corrélé positivement (+0.68) avec la part des femmes dans la population active occupée. Ainsi, l'autonomisation économique des femmes est de nature à augmenter les chances d'accès des femmes à la propriété foncière. » Rapport Genre 2015

Bien que les droits des femmes soient protégés par la loi, dans la réalité, les femmes sont défavorisées sur le plan social et économique et subissent une discrimination en matière de droit au logement et à la terre.

Des études réalisées en Tunisie montrent que l'accès des femmes à la propriété d'un logement ou d'un lot de terrain est limité. Malgré les efforts faits pour protéger les droits des femmes, les obstacles juridiques, économiques et socioculturels demeurent.

En ce qui concerne l'insertion du concept genre dans la politique de l'habitat, les données feront l'objet d'un suivi en 2020, ainsi que d'indicateurs relatifs au secteur du logement. Une attention particulière sera accordée aux indicateurs sexospécifiques visant à évaluer dans quelle mesure les hommes et les femmes ont un accès égal aux programmes de logement grâce à une étude sur les besoins en logements. En Tunisie, le projet annuel de performance pour l'année 2021 sera basé sur l'adoption d'un indicateur de performance, qui correspond au pourcentage cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social.

On peut reconnaître que les politiques et programmes de logement existants n'adoptent pas l'approche genre et le droit des femmes à un logement convenable et ne fixent pas de mesures qualitatives pour l'inclusion des groupes vulnérables de femmes et d'hommes.

Le lien étroit entre le droit à un logement convenable et le droit à l'égalité place la question du logement convenable pour les femmes au cœur des inégalités sociales et de la discrimination.

**I.Objectif selon le principe de l'égalité** : Accès équitable à un logement social et abordable et à un lot de terrain.

## **II.Analyse des causes et des effets :**

Bien que la Constitution tunisienne de 2014 ait adopté à l'article 46 de la Constitution, « L'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme et veille à les consolider et les promouvoir. L'État garantit l'égalité des chances entre l'homme et la femme pour l'accès aux diverses responsabilités et dans tous les domaines.», et malgré la promulgation de plusieurs lois, dont le code des droits réels, qui établit le droit au logement parmi les droits immobiliers (article 12). Le Code du statut personnel garantit le droit des femmes au logement et oblige les hommes à fournir un lieu de résidence à l'épouse qui a la garde des enfants ou à l'indemniser d'une allocation de logement lui donnant le droit de justifier un lieu de résidence. En réalité, les femmes sont moins désavantagées sur le plan social et économique que les hommes et sont victimes de discrimination en ce qui concerne le droit à un logement convenable.

La distinction entre les femmes et les hommes dans l'accès à la propriété d'un logement convenable ou d'un lot de terrain est due aux raisons suivantes:

- obstacle socioculturel

- Lois et pratiques coutumières discriminatoires
- Raison économique: le gap de salaire entre femmes et hommes

### **1- Premier obstacle: obstacle socioculturel**

Les coutumes et les traditions confèrent souvent à l'homme l'autorité matrimoniale ou le statut de chef de ménage et permettent ainsi de contrôler les biens matrimoniaux. Cela peut également avoir un impact violent sur la capacité de la femme à jouir de son droit à un logement convenable, en particulier lors de la séparation de son mari, du divorce et de la succession.

Les lois, les traditions et les coutumes en matière d'héritage consacrent la discrimination entre les hommes et les femmes, de nombreuses femmes veuves ayant été exclues de l'héritage.

Les femmes qui n'ont pas le droit d'hériter ou qui ont une fraction de leur héritage parce qu'elles sont des femmes ne sont pas seulement lésées pour ne pas répondre à leurs besoins matériels immédiats, mais aussi en maintenant leur subordination et leur infériorité dans la société en raison de leur sexe.

-La faiblesse des ressources héritées par la femme réduit ses chances d'accès à la propriété et **aggrave sa vulnérabilité économique**. Les disparités d'accès aux ressources entre hommes et femmes ont un effet direct sur les potentialités d'autonomie économique assurant aux femmes et aux personnes qui en dépendent une meilleure qualité de vie. L'accès restreint des femmes aux facteurs de production confère de sérieuses limitations à la productivité de leur travail : Ces dernières peuvent se voir refuser le droit à la propriété, ou encore l'accès aux crédits (il faut en effet justifier d'une garantie en capital ou en propriété foncière pour pouvoir prétendre à un crédit), ce qui entrave l'évolution vers une autonomie économique et financière.

En revanche, seulement 31.4% des femmes bénéficiant des transferts successoraux de leur mère ont hérité des terres contre 54.6% des hommes. Ces différences sont aussi constatées en ce qui concerne les transferts sous forme d'immobilier (15.2% des femmes contre 30% des hommes).

La méconnaissance des femmes de leur droits et des dispositions de la Constitution et de diverses lois peuvent affecter directement leur accès à la justice eu égard au droit à un logement convenable.

### **1. Deuxième obstacle: Obstacle juridique**

Bien que la Constitution reconnaisse le principe de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et la non-discrimination, l'absence des principes de non-discrimination et d'égalité peut

souvent empêcher les femmes de jouir du droit à un logement suffisant sur un pied d'égalité avec les hommes.

La discrimination qui s'exerce à l'égard des femmes peut avoir pour cause le droit législatif, les lois et politiques qui ne font pas de distinction entre les sexes et ne prennent pas en compte la situation particulière des femmes, la prédominance des lois et pratiques coutumières discriminatoires, l'insuffisance d'accès à des voies de recours, à l'information ou aux processus de prise de décisions et le manque de connaissance de leurs droits.

L'absence de perspective des droits de l'homme, d'approche genre et du droit des femmes à un logement décent dans la formulation des politiques et la définition de mesures qualitatives pour l'inclusion des groupes vulnérables. L'effet de ces considérations et principes n'a aucune incidence sur les différentes normes applicables pour déterminer les conditions d'accès à l'acquisition d'un logement, c'est-à-dire en ce qui concerne les normes financières et techniques applicables à l'acquisition directe du logement ou aux questions relatives aux étapes de la construction du logement, y compris le droit d'accès à la terre et accès à une source de financement tenant compte de la capacité de remboursement et du statut social des femmes.

La politique du logement et divers programmes ne s'adressent pas aux groupes marginalisés et ne tiennent pas compte de la situation particulière des femmes et des conditions de privation que peuvent subir les femmes, ce qui entraîne une discrimination à leur égard, notamment les femmes divorcées ou séparées, les veuves, les femmes victimes de violence, les femmes ayant des besoins spécifiques, femmes qui soutiennent leur famille, femmes victimes de catastrophes naturelles, mères célibataires, femmes célibataires ou âgées ...

Des études sérieuses montrent que les femmes n'hésitent pas à engager leur épargne, leur revenu dans le budget familial. Elles aident leurs maris à accéder à la propriété du logement familial dont la propriété du logement va la plupart du temps exclusivement au mari.

Depuis 1998, une nouvelle loi n°98-91 du 9 novembre 1998 est venue régir la situation des biens entre époux en permettant de « rendre un immeuble ou un ensemble d'immeubles, propriété indivise entre les époux lorsqu'ils sont propres à l'usage familial ».

L'étude du CREDIF sur « L'argent dans le couple et la gestion du revenu familial » montre que très peu de ménages mariés avant la parution de la loi ont adhéré au régime de communauté des biens

(1,7% seulement). Par contre, 46% des ménages qui se sont mariés après la promulgation de la loi y ont adhéré.

Le taux d'adhésion à la communauté des biens est croissant avec le niveau éducatif. Pour ceux qui ont un niveau supérieur, il équivaut le double de celui des analphabètes. De même, le taux d'adhésion à la communauté des biens est croissant avec le niveau du revenu de l'époux et encore plus sensiblement avec celui de l'épouse.

Lorsque le revenu mensuel de la femme dépasse 800 dinars, le taux d'adhésion au régime de communauté des biens est de 100% ; par contre, il n'est que de 69% pour un niveau de revenu équivalent de l'époux. Par ailleurs, parmi ceux qui n'ont pas choisi le régime de communauté des biens, 15% seulement des femmes sont copropriétaires du logement familial et 2% en ont la propriété exclusive. Certaines parmi elles sont chefs de famille.

## **2. troisième obstacle: le gap de salaires entre femmes et hommes**

- Il existe de nombreuses restrictions à l'accès au financement pour les personnes à faible revenu ou sans emploi, car il est difficile pour les femmes d'obtenir une hypothèque en raison de leur faible revenu ou de leur présence au foyer pour élever leurs enfants.

- Selon les enquêtes menées par l'institut National de la Statistique, dans le secteur structuré, les femmes sont sous rémunérées par rapport au SMIG et le gap de salaire entre femme et hommes est estimé à -35% en 2012 contre - 24 %.

- Dans le secteur non structuré, les femmes sont sous rémunérées par rapport au SMIG et le gap de salaire entre femmes et hommes est estimé à -35,5%. Pour le secteur non structuré, l'Institut National de la Statistique a conduit 4 enquêtes appelées « enquête micro-entreprises en Tunisie » en 1997, 2002, 2007 et 2012. Les résultats de ces enquêtes montrent que sur la période 1997-2012 le salaire des femmes a toujours été inférieur au SMIG alors que le salaire des hommes a été supérieur au SMIG. L'écart de salaire mensuel moyen entre femmes et hommes est estimé à -35,5% en 2012 contre -24,5% en 1997.

### **I. Plan d'actions et indicateurs de performance :**

#### **1- Obstacle socioculturel**

##### **Actions programmées**

- Production de programmes d'information et de sensibilisation ciblant différents groupes de femmes et d'hommes de tous âges, qui définissent le logement social et le logement abordable en Tunisie et la réalité des groupes vulnérables et leur droit à un logement convenable.
- inciter les associations et les organisations non gouvernementales concernées par le développement et les conditions de vie des femmes dans les zones rurales et urbaines à inclure des ateliers de formation périodiques pour les groupes de femmes afin de les informer de leurs droits d'accès au logement et des normes internationales auxquelles le logement doit satisfaire pour être en forme.
- Dialogue avec la société civile sur la manière de créer un système équitable pour faire respecter les droits des personnes en vue d'un logement légal et décent, et soutien au rôle des associations et des organisations dans le domaine du logement pour les groupes à faible revenu.
- Poursuite de la diffusion d'informations sur les cadres juridiques et réglementaires facilitant l'acquisition de logements et l'accès aux sources de financement.
- Organiser des programmes de sensibilisation et de formation aux droits des femmes.

### **Indicateurs de performance**

- nombre de femmes ayant assisté à des de formation et participé à des jours de sensibilisation sur l'accès au droit de logement décent.

## **2. obstacle juridique**

### **Actions programmées**

- La législation relative au logement ainsi que son application doivent prendre en considération les besoins spéciaux et la vulnérabilité de divers groupes de femmes.
- Modifier ou abroger certaines lois et soutenir la transformation des coutumes et traditions qui établissent une discrimination à l'égard des femmes et leur refusent légalité en matière de droit à la propriété et de droit à un logement convenable.
- Utilisation de données ventilées par sexes dans les programmes de réforme foncière. sans ce type d'information, il est difficile de déterminer le nombre de femmes bénéficiant de logement ou d'un lot de terrain.

L'adoption de normes sexospécifiques dans la formulation de politiques de logement pour les groupes de femmes et d'hommes marginalisés se traduit par l'élaboration de cadres législatifs clairs et par la création d'exemples techniques et de matériaux de construction répondant aux besoins des groupes cibles.

-Mise en place et activation de mécanismes de coordination entre les acteurs pour la mise en place d'un système de logement adéquat

**Indicateurs de performance :**

-taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement ou d'un lot de terrain.

**Problème 3: le gap de salaires entre femmes et hommes**

**Actions programmées:**

- Pour garantir l'accessibilité financière des logements il faut mettre au point des stratégies prenant en compte la situation et le statut économique des femmes, lié notamment à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.
- Reconnaître que les femmes qui prennent soin de leurs enfants n'ont souvent pas de revenus et que l'accessibilité financière du logement doit prendre en compte les particularités de cette situation.
- Instituer des incitations spéciales pour les familles qui financent le plus le secteur du logement et trouver des modalités de financement pour les groupes de revenus marginalisés et dont le statut social ne répond pas aux conditions des prêts autofinancés.
- Prévoir des aides au logement en faveur de ceux qui n'ont pas les moyens de payer un logement. Elle doit faire en sorte que les aides soient attribuées de manière non discriminatoire et que la priorité soit donnée aux femmes dans le besoin.
- Prise en compte de la situation des femmes qui s'occupent de leurs enfants et n'ont pas de revenu.

***1-3-Les sous- Programmes du Programme 3***

Le Programme 3 se décline en 25 sous-programmes : un central et 24 régionaux.

***Le sous-programme1 central***

Représente l'ensemble des choix, orientations et procédures définis au niveau national pour organiser l'utilisation des domaines terrestres et assurer la cohérence entre les grands projets d'infrastructures et équipements publics et les communautés résidentielles en assurant une bonne répartition de la population et des activités économiques sur l'ensemble du territoire.

Les grands axes du sous –programme 1 tournent autour du :

- Renforcement d'un développement global et équilibré afin de réduire les disparités entre les régions et de diversifier la base économique et d'explorer les possibilités offertes par les différents acteurs et pôles économiques.
- Soutien de la décentralisation en réaffectant les rôles entre les différents acteurs à l'échelle nationale, régionale et locale et en donnant plus de prérogatives aux autorités locales et aux communes.
- Renforcement de l'infrastructure et des équipements collectifs dans les régions intérieures du pays.
- Soutien de l'intégration dans l'économie internationale et dans l'espace Maghrébin et accroître la compétitivité du territoire national.
- Promotion des chefs lieux des gouvernorats en des pôles urbains efficaces et aptes d'attirer des investissements nationaux et étrangers et de promotion des petites et moyennes villes.
- Renforcement de l'exploitation des ressources naturelles limitées afin d'assurer un développement durable.
- Développement des mécanismes de suivi technique dans l'exploitation du domaine territorial par le biais de technologies modernes dans le domaine du géo-technique, des banques de données, des techniques de communication modernes et de renforcer la recherche scientifique et la formation dans ce domaine.
- Conception des politiques dans le domaine de l'Urbanisme,
- Révision de la législation en vigueur dans le domaine de l'Urbanisme,
- Suivi et surveillance de la croissance urbaine et analyser les phénomènes identifiés,
- Préparation des études, recherches stratégiques dans les domaines de l'Urbanisme et de l'Architecture.
- Préparation des stratégies nationales du développement urbain.
- Suivi de l'expansion urbaine, l'installation des systèmes d'information géographique pour des plans directeurs urbains et des systèmes géographiques des villes.
- Couverture des villes par un réseau géodésique.

- Mise en place d'un système législatif intégré répondent à toutes les variables et actualisable périodiquement chaque fois que nécessaire.
- Mise en place des programmes de logement qui répondent aux besoins de toutes les catégories sociales, en particulier ceux dont le revenu est faible et moyen,
- Mise en place des programmes et projets visant à éliminer les habitations rudimentaires et les remplacées par des logements nouveaux,
- La mise en place d'un système de financement diversifié et intégré répond aux différentes catégories de la société et évolue avec les différents changements économiques et sociaux que connaît le pays,
- Amélioration des conditions d'habitation et l'environnement urbain à travers la mise en œuvre des programmes d'intervention dans les quartiers populaires,
- Mener des études qui contribuent au développement des politiques du logement et de soutenir les orientations vers la construction durable et les techniques moderne, ainsi l'appui sur le coût et le développement des ressources humaines.
- Effectuer des études portant sur le maintien du solde des logements existants et la garantie de sa durabilité et la remise en état de l'ancien tissu urbain,
- Détection des données et détermination des indicateurs spécifique au secteur de l'habitat,
- Promotion du logement social abordable et lutte contre le phénomène de la construction chaotique et d'amélioration les conditions de vie à travers les programmes suivants:
  - Programme des logements financés par le FOPROLOS :
  - Programme des logements sociaux
  - Programme du premier logement
  - Programme de réhabilitation et aménagement des quartiers résidentiels
  - Programme de modernisation des routes dans les zones communales
  - Intervention pour la réhabilitation et l'innovation des villes anciennes dans le cadre du programme de la relance des centres urbains anciens de Tunis.

## Les 24 sous-programmes Régionaux :

Constitués par les 24 directions régionales de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire (24 Unités Opérationnelles). Elles assurent le suivi des activités du programme 3 au niveau régional, elles sont chargées du suivi de l'exécution des projets du Programme au niveau régional.

## 2- Présentation des Objectifs, indicateurs de performance et activités du programme 3

### 2-1-Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme 3

**Objectif 3.1.1: Promouvoir l'aménagement du Territoire et appui aux collectivités locales et opérateurs publics dans le but d'assurer un développement intégré, équitable et durable**

**Présentation de l'Objectif:** On a considéré 1 seul indicateur pour cet objectif:

- Taux de couverture du Territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire.

**Analyse des indicateurs de l'objectif:**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur 3.1.1.1: Taux de couverture du Territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire	%	--	--	--	60	70	80	85

**Objectif 3.1.2: Promouvoir une planification stratégique urbaine durable et maîtriser les extensions urbaines**

**Présentation de l'Objectif:** On a considéré deux indicateurs pour cet objectif:

- Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU),
- Taux de consommation des terres agricoles

**Analyse des indicateurs de l'objectif:**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations				2019	Prévisions		
		2016	2017	2018	2020		2021	2022	
<b>Indicateur 3.1.2.1:</b> Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU)	%	--	37,8	28,5	25	30	30	30	
<b>Indicateur 3.1.2.2:</b> Taux de consommation des terres agricoles	%	--	--	9,57	9,5	10	9,5	9,5	

**Objectif 3.1.3: Promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers d'intégration**

**Présentation de l'Objectif:** On a considéré trois indicateurs pour cet objectif:

- Nombre de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés,
- Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux,
- Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social.

**Analyse des indicateurs de l'objectif:**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations				2019	Prévisions		
		2016	2017	2018	2020		2021	2022	
<b>Indicateur 3.1.3.1:</b> Nombre de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés	NB	2025	2386	3301	8189	3568	2931	2700	
<b>Indicateur 3.1.3.2:</b> Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux	Pourcentage cumulé	67	74	82	82	54	60	70	
<b>Indicateur 3.1.3.3 :</b> Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social	Pourcentage cumulé	10	15	20	25	30	35	40	

**Objectif 3.2.1: Efficience dans la réalisation des projets délégués.**

**Présentation de l'Objectif :** On a considéré un seul indicateur pour cet objectif:

- Taux des études réalisées.

**Analyse des indicateurs de l'objectif:**

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
<b>Indicateur 3.2.1.1: Taux des études réalisées</b>	Pourcentage	--	--	--	<b>82</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>69</b>

**2-2-Présentation des activités et interventions du programme 3 :**

**Tableau 6 :  
Crédits de paiement du programme 3 pour l'année 2020  
selon les Activités et interventions**

Programme	Objectifs	prévisions indicateurs 2020 (%)	Interventions	Activités	prévisions crédits des activités 2020
<b>P3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat</b>	<b>objectif 3.1.1:</b> Promouvoir l'aménagement du territoire en appuyant les collectivités locales afin d'assurer un développement intégré, équitable	70	élaboration des Schémas directeurs d'aménagement des zones sensibles/-Etude du schéma directeur d'aménagement du territoire national-élaboration des études thématiques/- élaboration des Schémas directeurs d'aménagement des grandes agglomérations urbaines	<b>1- Révision des schémas directeurs d'aménagement et observation du Territoire</b>	<b>500</b>
	<b>objectif 3.1.2:</b> Promouvoir une planification stratégique urbaine et durable et maîtriser les extensions urbaines	30	Etudes stratégiques d'aménagement urbain et villes nouvelles/Mise en place de SIG PAU pour la gestion et le suivi de l'urbanisation /Cartographie (plans de ville, cartes num. prise de vues, /La couverture des Villes par une géodésie actualisée/suivi des études des plans d'aménagement urbain et levé topographique/Exécution du Programme d'intervention urbain de l'AUGT/Apui de l'AUGT pour le suivi du Programme d'intervention urbain	<b>2- Elaboration des stratégies durables de l'Aménagement et de développement urbain</b>	<b>870</b>
		10		<b>3- Géodésie</b> <b>4- Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans</b> <b>5- Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT)</b> <b>6- Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés</b> <b>7- Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation</b> <b>8- Réhabilitation et régénération urbaine</b>	<b>2000</b> <b>180</b> <b>2856</b> <b>38200</b> <b>56853</b> <b>26208</b>
	<b>objectif 3.1.3:</b> promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation	58	Mécanismes d'aide aux salariés dans le cadre du Fond de Promotion des Logements pour les Salariés (FOPROLOS)  Financement des crédits dans le cadre du programme du premier logement Réhabilitation des quartiers d'habitation phase 1 Réhabilitation des quartiers d'habitation phase 2 -Réhabilitation de sakié eddayer  - Modernisation des routes municipales Régénération des anciens centres urbains  -Intervention du Fond National de l'aide à l'Habitat (FNAH) : Aide et crédits aux particuliers - Travaux particuliers divers  -Commission Banque de l'Habitat -opérations d'ensembles d'Amélioration du cadre de vie. - intervention exceptionnelles : catastrophes naturelles, opérations exceptionnelles Travaux particuliers divers (TPD) Travaux d'éradication des logements rudimentaire et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension  - Acquisition des terrains -Acquisition des logements sociaux Délégation de réalisation des logements sociaux et aménagement des lots sociaux aux promoteurs publics réalisation des études , de travaux et d'assistance technique des projets de construction des logements sociaux et aménagement des lots sociaux par les promoteurs privés:tranche 1 réalisation des études , de travaux et d'assistance technique des projets de construction des logements sociaux et aménagement des lots sociaux par les promoteurs privés:tranche 2	<b>9- Amélioration de l'habitat</b>	<b>6300</b>
<b>10- Opérations d'ensembles d'amélioration du cadre de vie et Interventions exceptionnelles et d'urgence suite aux catastrophes</b>  <b>11- Travaux topographiques et travaux de lotissements</b>  <b>12- Eradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension</b>  <b>13- Acquisition des terrains et des logements sociaux</b>  <b>14- Activité support : (Salaire et indemnités, Moyens de service)</b>				<b>3700</b>  <b>200</b>  <b>17250</b>  <b>100000</b>  <b>16239</b>	
<b>objectif 3.2.1:</b> Efficience dans la réalisation des projets délégués	71	Salaire et indemnités moyens de service	<b>15- Suivi de la réalisation des projets délégués</b>  <b>16- Activité support des Sous-Programmes régionaux</b>	<b>430</b>  <b>791,5</b>	

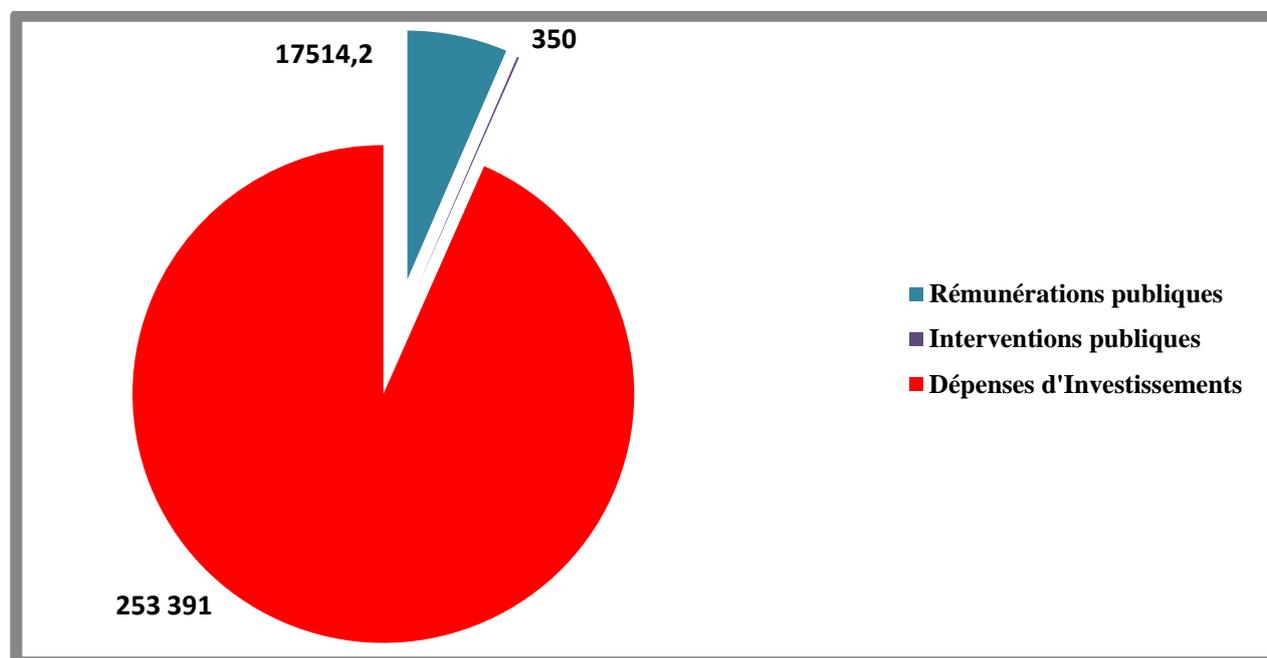
### 3-Dépenses du programme 3 :

#### 3- 1- Evolution des crédits du programme 3

**Tableau 7 :  
Budget du programme 3 de l'année 2020  
selon la nature des dépenses**

Nature des Dépenses	Réalizations 2018	L.F 2019 (1)		Prévisions 2020 (2)	Différence (2)-(1)	Pourcentage % (2)-(1)/(1)
		Ancienne nomenclature	Nouvelle nomenclature			
Rémunérations publiques	13 775	14 607	14 607	17514,2	2907	17,9
Moyens des services	710	1226	1226	1322,8	97	7,9
Interventions publiques	50	50	50	350	300	600
Dépenses d'Investissements	206 515	200 490	200 490	253 391	4901	2
dépenses des opérations financières	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	29 662	48 000	48 000	0	0	69
<b>Total Programme 3</b>	<b>221 050</b>	<b>264 373</b>	<b>264 373</b>	<b>272578</b>	<b>8205</b>	<b>3</b>

**Graphique 7 :  
Budget du programme 3 de l'année 2020  
selon la nature des dépenses**



#### Analyse des montants inscrits au tableau 7

Les crédits de paiement du programme 3 « Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat » sont estimés pour l'année 2020 à 272 578 MD répartis entre les dépenses de gestion à raison de 07% et les dépenses d'investissement à raison de 93%.

Les crédits alloués à l'activité « Réhabilitation et rénovation urbaine » et précisément le projet « rénovation des centres urbains », a enregistré une hausse importante en 2020 par rapport à 2019 vu qu'il va démarrer en 2020.

**Tableau 8 :**  
**Budget du Programme 2 selon la destination des dépenses**  
**par Sous- Programmes et par Activités**

Sous -Programmes	Activités	Réalisation 2018	L.F 2019 -1	Prévisions 2020 -2	Différence	
					Montant (2)-(1)	Pourcentage % (2)- (1)/ (1)
<b>Sous- programme central</b>	<b>Activités centrales</b>					
Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	Act1: Révision des schémas: directeurs d'aménagement et observation du Territoire:Act1	246	500	500	0	0%
	Act2: Elaboration des stratégies durables de l'Aménagement et de développement urbain	364,0	450	870,000	420	93%
	Act3: Géodésie	1673,3	2000	2000,000	0	0%
	Act4: Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans	959	50	180	130	260%
	Act5: Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT)	3067	2512	2856	344	14%
	Act 6: Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés	12738,0	38000	38200	200	1%
	Act7: Réhabilitation et integration des quartiers d'habitation	60534	64000	56853	-7147	-11%
	Act 8: Réhabilitation et régénération urbaine	950	2000	26208	24208	1210%
	Act9: Amélioration de l'habitat	6262	6300	6300	0	0%
	Act A -Opérations d'ensembles d'amélioration du cadre de vie et Interventions exceptionnels et d'urgence suite aux catastrophes	4365,5	3700	3700	0	0%
	Act B - Travaux topographiques et travaux de lotissements dans le cadre du Programme Spécifique de l'Habitat social	363,8	130	200	70	54%
	Act C - Eradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension	26175	17500	17250	-250	-1%
	Act D -Réalisation des logements et des lots sociaux	91624	113000	100000	-13000	-12%
	Act Z- Activité support	11855	13235	16239	3004	23%
<b>Total Sous -Programme Central</b>		<b>221240</b>	<b>263377</b>	<b>271356</b>	<b>7979</b>	<b>3%</b>

Sous -Programmes	Activités	Réalisation 2018	L.F 2019 -1	Prévisions 2020 -2	Différence	
					Montant (2)-(1)	Pourcentage % (2)- (1)/ (1)
<b>Sous -Programmes régionaux</b>	<b>Activités Régionales</b>					
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire de Tunis A	Act A Suivi de la réalisation des projets délégués	15,646	20	10	-10	-200%
	Act Z Activité support	18,00	40,00	44,03	4,03	-91%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire d'Ariana B	Act B Suivi de la réalisation des projets délégués	0	10	35	25	-29%
	Act Z Activité support	10,431	25	23,220	-1,780	-108%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire de Ben Arous C	Act C Suivi de la réalisation des projets délégués	0	5	10	5	-50%
	Act Z Activité support	6,000	27	29,027	2,027	-93%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire de Manouba D	Act D Suivi de la réalisation des projets délégués	1,575	5	10	5	-50%
	Act Z Activité support	10,933	35	41,315	6,315	-85%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire de Nabeul E	Act E Suivi de la réalisation des projets délégués	0,000	10	15,000	5,000	-67%
	Act Z Activité support	5,832	9	50,400	41,400	-18%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire de Zaghouan F	Act F Suivi de la réalisation des projets délégués	55,692	10	20	10	-50%
	Act Z Activité support	7,971	35	36,260	1,260	-97%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire de Bizerte G	Act G Suivi de la réalisation des projets délégués	0	10	15	5	-67%
	Act Z Activité support	9,000	25	26,470	1,470	-94%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire de Béja H	Act H Suivi de la réalisation des projets délégués	0	10	25	15	-40%
	Act Z Activité support	14,413	37,058	40,670	3,612	-91%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire de Jendouba I	Act I Suivi de la réalisation des projets délégués	3,400	20	30,000	10,000	-67%
	Act Z Activité support	11,593	26,928	23,760	-3,168	-113%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire du Kef J	Act J Suivi de la réalisation des projets délégués	62,087	30	25,000	-5,000	-120%
	Act Z Activité support	19,363	25	24,080	-0,920	-104%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire de Siliana K	Act K Suivi de la réalisation des projets délégués	95,141	35	40	5	-88%
	Act Z Activité support	15,919	30	30,660	0,660	-98%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire de Kairouan L	ActL Suivi de la réalisation des projets délégués	14,571	10	20	10	-50%
	Act Z Activité support	11,743	35	41,286	6,286	-85%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire de Kasserine M	Act M Suivi de la réalisation des projets délégués	57,952	30	50,000	20,000	-60%
	Act Z Activité support	7,327	52,378	52,920	0,542	-99%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire de Sidi Bou Zid N	Act N Suivi de la réalisation des projets délégués	6,076	5	15,000	10,000	-33%
	Act Z Activité support	9,000	45	50,145	5,145	-90%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire de Sousse O	Act O Suivi de la réalisation des projets délégués	4,628	15	15	0	-100%
	Act Z Activité support	6,000	23	24,380	1,380	-94%
Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat etde l'Aménagement du Territoire de Monastir P	Act P Suivi de la réalisation des projets délégués	6,124	15	10,000	-5,000	-150%
	Act Z Activité support	9,000	25	25,434	0,434	-98%

Sous -Programmes	Activités	Réalisation 2018	L.F 2019 -1	Prévisions 2020 -2	Différence	
					Montant (2)-(1)	Pourcentage % (2)- (1)/ (1)
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Mehdiya Q	Act Q Suivi de la réalisation des projets délégués	5,964	5	5	0	-100%
	Act Z Activité support	14,060	34,253	20,880	-13,373	-164%
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Sfax R	Act R Suivi de la réalisation des projets délégués	0	5	15	10	-33%
	Act Z Activité support	9,000	27	28,490	1,490	-95%
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Gafsa S	Act S Suivi de la réalisation des projets délégués	3,649	5	15	10	-33%
	Act Z Activité support	15,884	30	36,720	6,720	-82%
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Tozeur T	Act T Suivi de la réalisation des projets délégués	0	5	20	15	-25%
	Act Z Activité support	9,000	22	22,160	0,160	-99%
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Kebili U	Act U Suivi de la réalisation des projets délégués	0,000	5	0,000	-5,000	-100%
	Act Z Activité support	6,000	25	28,532	3,532	-88%
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Gabes V	Act V Suivi de la réalisation des projets délégués	0	5	25	20	-20%
	Act Z Activité support	16,257	31,574	38,825	7,251	-81%
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Médenine W	Act W Suivi de la réalisation des projets délégués	2,1	5	5	0	-100%
	Act Z Activité support	9,00	28,00	28,13	0,13	-100%
Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Tataouine X	Act X Suivi de la réalisation des projets délégués	23,968	10	0	-10	-100%
	Act Z Activité support	7,481	23,000	23,706	0,706	-97%
<b>Total Sous-Programmes régionaux et Activités</b>		<b>618</b>	<b>996</b>	<b>1222</b>	<b>225,309</b>	<b>23%</b>
<b>Total Programme 3</b>		<b>221050</b>	<b>264373</b>	<b>272578,0</b>	<b>8205</b>	<b>3%</b>

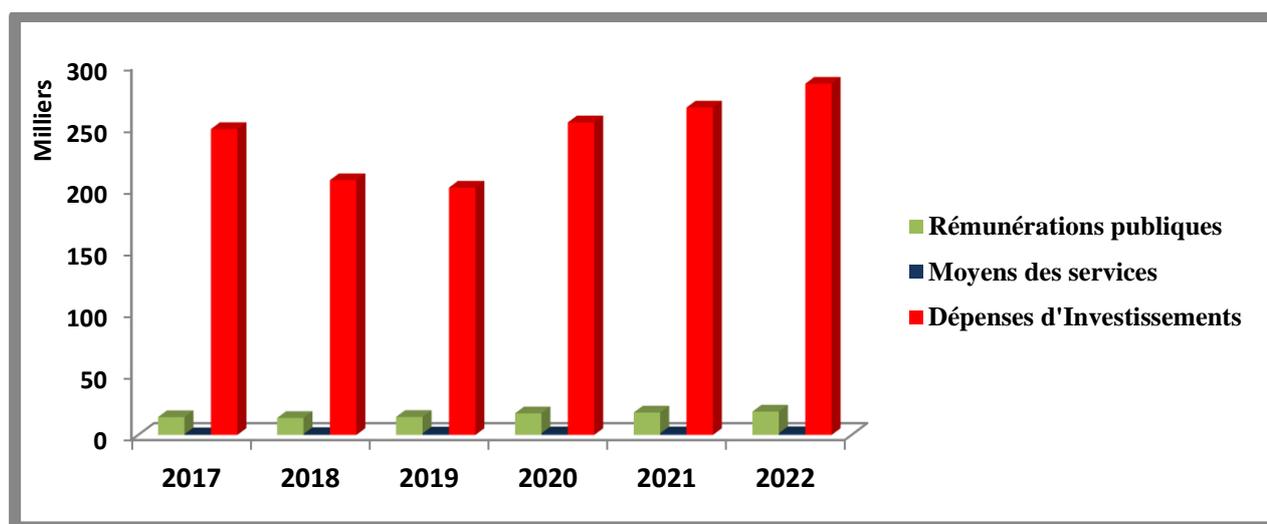
### 3.2- Le cadre des dépenses à moyen terme 2020-2022 du programme 3

**Tableau 9 :**  
**CDMT 2020-2022 du programme 3**

## selon la nature des dépenses

Nature des Dépenses	Réalizations		L.F 2019		Prévisions		
	2017	2018	ancienne nomenclature	nouvelle nomenclature	2020	2021	2022
Rémunérations publiques	14 450	13 775	14 607	14 607	17 514,2	18 215	18 943
Moyens des services	555	710	1 226	1 226	1 322,8	1 363	1 404
Interventions publiques	100 020	50	50	50	350	370	370
Dépenses d'Investissements	247 974	206 515	200 490	200 490	253 391	265 463	284 738
Dépenses des opérations financières	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	30 241	29 662	48 000	48 000	0	0	0
<b>Total Programme 3</b>	<b>362 855</b>	<b>221 050</b>	<b>264 373</b>	<b>264 373</b>	<b>272 578</b>	<b>285 410</b>	<b>305 455</b>

**Graphique 9 :  
CDMT 2020-2022 du programme 3  
selon la nature des dépenses**



L'évolution des crédits du programme est estimée à 3% pour la période 2019 – 2020 et de 5% pour la période 2020- 2021. Cette évolution est due principalement au développement des crédits d'investissement et des prêts extérieurs pour la réalisation des projets en cours.

Les crédits d'investissement sur les fonds propres du budget, sur les prêts extérieurs et sur les dons pour la période 2020 – 2022 portent essentiellement sur les projets en cours suivant :

- Etudes réalisées dans le domaine de l'Aménagement du Territoire,
- Projets de réhabilitation et d'intégration des quartiers (phases 1 et 2),

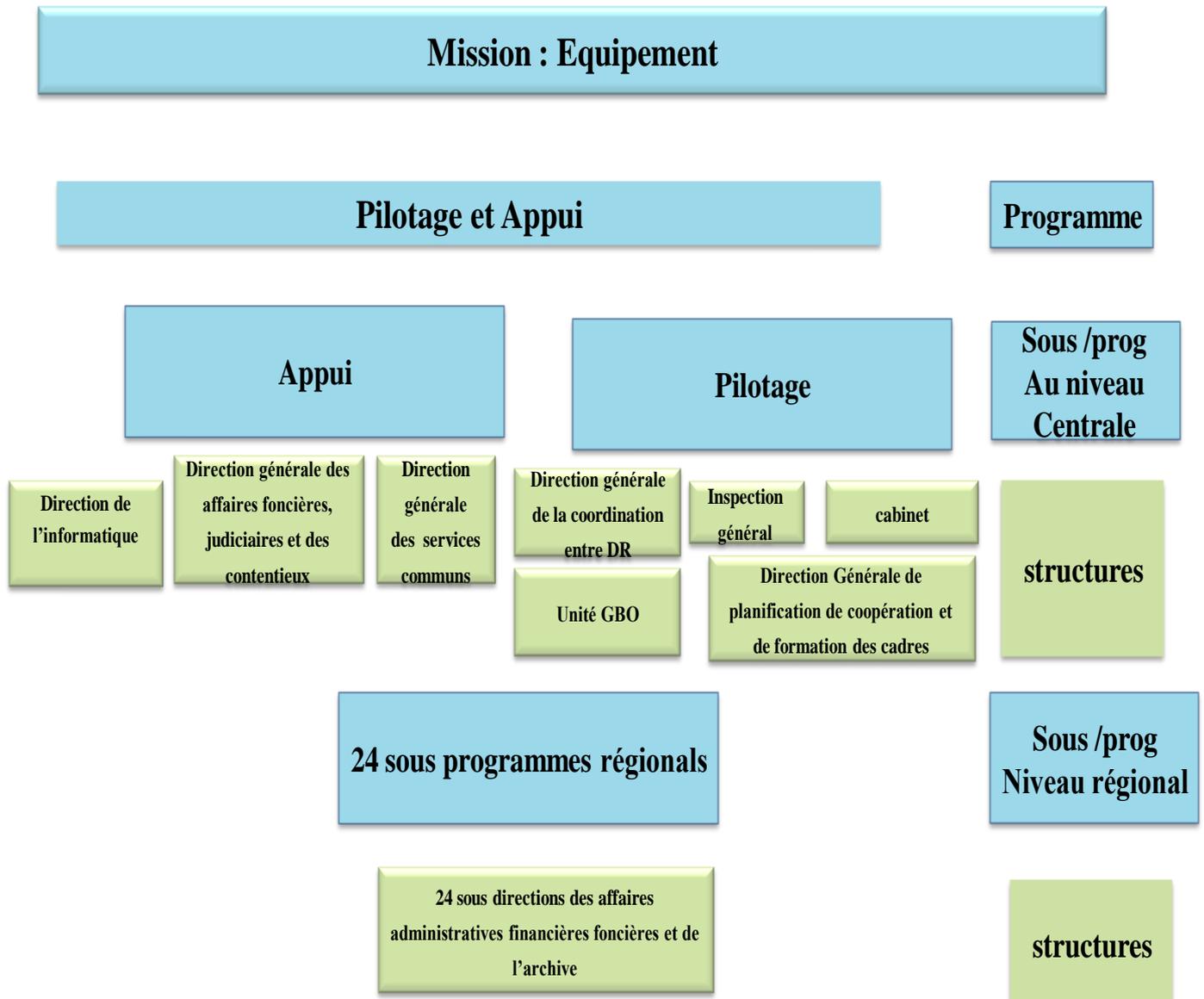
- 
- Programme de modernisation des routes municipales qui s'inscrivent dans le budget de 2020 pour la réhabilitation des quartiers d'habitation sachant que les crédits de ce programme ont été imputés sur le budget du Programme « Infrastructure Routière » pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019.
  - Les projets qui s'inscrivent dans le programme spécifique de l'habitat social.
  - Projet de réhabilitation des centres urbains anciens.

## Programme 9 : Pilotage et Appui

### 1-Présentation du programme9 et de sa Stratégie

#### 1-1 Présentation du programme 9:

Le programme 9 se décline en 3 sous programmes suivant la nature des activités de chaque structure:



**1-2-Déclinaison Opérationnelle du programme 9 :**

Activité	Dop prog9	Code activité	UO	Code UO	s/ programme	Code s/prog	programme	Code Progr9
Coordination, Contrôle et relations internationales	9111	1	DGPCFC	1	pilotage			
Intervention publique	9112	2						
Activité support	911Z	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9223	3	DGSC	2	appui			
Crédits délégués	9224	4						
Activité support	922Z	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9AA3	3	DR Tunis	A	s/prog Tunis			
Activité support	9AAZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9BB3	3	DR Ariana	B	s/prog Ariana			
Activité support	9BBZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9CC3	3	DR Ben Arous	C	s/prog Ben Arous			
Activité support	9CCZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9DD3	3	DR Mannouba	D	s/prog Mannouba			
Activité support	9DDZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9EE3	3	DR Nabeul	E	s/prog Nabeul			
Activité support	9EEZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9FF3	3	DR Zaghuan	F	s/prog Zaghuan			
Activité support	9FFZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9GG3	3	DR Bizerte	G	s/prog Bizerte			
Activité support	9GGZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9HH3	3	DR Béja	H	s/prog Béja			
Activité support	9HHZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9II3	3	DR Jandouba	I	s/prog Jandouba			
Activité support	9IIZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9JJ3	3	DR Kéf	J	s/prog Kéf			
Activité support	9JJZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9KK3	3	DR Séliana	K	s/prog Séliana			
Activité support	9KKZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9LL3	3	DR Kérouan	L	s/prog Kérouan			
Activité support	9LLZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9MM3	3	DR Kasserine	M	s/prog Kasserine			
Activité support	9MMZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9NN3	3	DR Sidi bouzid	N	s/prog Sidi bouzid			
Activité support	9NNZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9OO3	3	DR Sousse	O	s/prog Sousse			
Activité support	9OOZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9PP3	3	DR Monastir	P	s/prog Monastir			
Activité support	9PPZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9QQ3	3	DR Mahdia	Q	s/prog mahdia			
Activité support	9QQZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9RR3	3	DR Sfax	R	s/prog Sfax			
Activité support	9RRZ	Z						
Gestion des immobiliers et des équipements	9SS3	3	DR Gafsa	S	s/prog Gafsa			

Pilotage et appui

Activité support	9SSZ	Z					
Gestion des immobiliers et des équipements	9TT3	3	DR Tozeur	T	s/prog Tozeur		
Activité support	9TTZ	Z					
Gestion des immobiliers et des équipements	9UU3	3	DR Kébili	U	s/prog kébeli		
Activité support	9UUZ	Z					
Gestion des immobiliers et des équipements	9VV3	3	DR Gabès	V	s/prog Gabès		
Activité support	9VVZ	Z					
Gestion des immobiliers et des équipements	9WW3	3	DR Médenine	W	s/prog Médenine		
Activité support	9WWZ	Z					
Gestion des immobiliers et des équipements	9XX3	3	DR Tataouine	X	s/prog Tataouine		
Activité support	9XXZ						

### ***1-3-Stratégie du programme 9 :***

- L'amélioration de la productivité du secteur de l'équipement dépend en grande partie de la qualité de ses ressources humaines, de l'emploi des techniques informatiques modernes, sophistiqués et avancées et de moyens nécessaires pour le bon fonctionnement des autres programmes.

La stratégie du programme 9 consiste à fournir le soutien humain et matériel nécessaire aux autres programmes pour leur permettre d'accomplir leur rôle dans les meilleures conditions tout en assurant la coordination et en activant le dialogue de gestion entre les différentes parties et améliorer l'administration et sa relation avec tous les intervenants du secteur.

### ***1-4-Stratégie du programme 9 et principe de l'équité et de l'égalité des chances entre Hommes et Femmes et entre toutes les catégories sociales sans aucune discrimination***

Le programme travaille sur la réduction des écarts d'inégalité entre hommes et femmes ainsi qu'entre les différentes catégories sociales, à travers la nomination des femmes dans les postes de prise des décisions et en ce qui concerne la participation aux cycles des formations et aux stages à l'étranger.

Mais plusieurs obstacles empêchent l'atteinte des objectifs du programme9 de manière parfaite surtout l'absence de nouveaux recrutements et la complexité des procédures de régularisation qui ne prennent pas en considération les vrais besoins de l'administration ni au niveau des spécialités ni au niveau du lieu d'affectation, sans oublier l'importance du rôle de l'Etat en matière de recrutement qui a un impact négatif sur l'efficacité et l'efficience du

processus de gestion des ressources humaines ainsi que sur l'équilibre entre les différentes catégories sociales.

D'autres obstacles d'ordre financier accablent le progrès du programme 9, tels que la diminution des crédits de paiement de la Mission, ce qui engendre un dépassement des délais contractuels de paiement et l'incapacité du programme à répondre aux engagements financiers à court terme, ce qui va causer la détérioration des équilibres financiers sur le long terme.

## 2- Présentation des objectifs stratégiques et indicateurs de performance du programme 9:

### ➤ **Objectif 9-1-1: Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés**

**-Présentation de l'objectif:** Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

**-Référence de l'objectif:** sous programme 1 «pilotage»

**-Critères de choix des indicateurs :** Vu la pluralité des activités menées par les structures du sous programme « Pilotage », 3 indicateurs ont été définis pour mettre en relief les activités les plus pertinentes pour atteindre cet objectif .

Un premier indicateur lié au bénéfice des cadres femmes des missions et stages à l'étranger dans le but de renforcer le rôle de la femme au sein du Ministère et de s'aligner aux exigences de la nouvelle LOB.

Le deuxième indicateur «Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin du mois de septembre», prévu en vue de mesurer l'évolution des projets accordés à la mission et la veille à leur réalisation dans les délais.

Le troisième indicateur« Taux de réalisation des objectifs des différents programmes » vu le caractère horizontal du sous-programme « Pilotage » et vu son influence directe sur les autres programmes en vue de la réalisation de leurs objectifs.

### ➤ **Objectif 9.2.1:**

**-Présentation de l'objectif: Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives**

**-Référence de l'objectif:** sous programme 2 «Appui»

**-Critères de choix des indicateurs :** pour mesurer l'optimisation des RH et financières dans le but de fournir les besoins en RH aux autres programmes on a adopté des indicateurs reliés au :

\* **Ressources humaines :** « **représentativité des femmes dans les postes fonctionnels** » : garantir la bonne gestion des carrières et l'accord des avantages avec la prise en considération de leur distribution équitable entre sexe.

\* **Ressources financières :** « **Evolution de la masse salariale** » : puisque l'orientation nationale vise à contrôler l'évolution de la masse salariale ainsi que son coût.

\* **Promouvoir les procédures :** « **nombre de jours de formation par agent et par sexe** » : assurer des formations bien ventilées entre les différentes catégories des fonctionnaires.

**Objectif 9-3-1 : Efficience de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels**

**-Référence de l'objectif:** sous programme 3 «Régional»

**-Critères de choix des indicateurs :** « **moyenne des projets supervisés par cadre technique** » : pour mesurer le taux d'encadrement technique par l'optimisation et le développement des RH chargées du suivi des projets dans les différentes régions.

Objectifs Stratégiques	Indicateurs de Performance	Unité	Réalizations			L.F 2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 9-1-1: Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés	Indicateur 9.1.1.1 : Taux des femmes cadres ayant bénéficié de renforcement des capacités via des missions ou des stages à l'étranger	règle de 100	110	113	79	81	100	100	100
	Indicateur 9.1.1.2 : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes	%	82	95	98	97	98	99	99
	Indicateur 9.1.1.3 : Taux de consommation des crédits d'investissement au mois de septembre	%	74	65	76	83	72	73	75
Objectif 9.2.1: Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives	Indicateur 9.2.1.1 : Taux de représentativité des femmes dans les postes fonctionnels	indice de 100	-	103	109	113	112	109	108
	Indicateur 9.2.1.2 : Nombre de Jours de Formation par Agent et par sexe	NB	1.75	1.79	2.07	3	4	5	6
	Indicateur 9.2.1.3 : Evolution de la masse salariale	%	13.2	1.95	7.18-	16.02	25.15	0	0
Objectif 9-3-1 : Efficience de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels	Indicateur 9.3.1.1 : Moyenne des projets supervisés par chaque technicien cadre	Moyenne				3.8	3.8	3.8	3.7

**Analyse :**

On note de l'interprétation des indicateurs de performance de l'objectif « Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés » que l'indicateur pourcentage des femmes cadres bénéficiant de développement des compétences à travers leur participation aux missions et stages à l'étranger n'était pas stable durant les années précédentes mais il atteint un moyen du 100 durant trois années et il va garder la stabilité de ce moyen durant les années futures tel que prévu. En ce qui concerne le Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin du mois de septembre, on enregistre une évolution continue qui va dépasser ce qui était réalisée en 2019 pour atteindre 83% et ce progrès ça sera grâce à la diminution des crédits de paiement qui cesse de couvrir les besoins réelles de la mission si on la compare avec le nombre des projets. Donc, les crédits disponibles seront ordonnés pour les projets en cours et c'est prévu que d'autres besoins pour payer les arriérés au profit des fournisseurs seront enregistrés. De ce fait, l'administration propose d'augmenter les crédits inscrits pour les années à venir, pour récupérer le rythme ordinaire de l'ordonnement et atteindre le taux de 75% en 2022.

L'indicateur taux de réalisation des objectifs réalise ce qui a été prévu et atteint presque le taux prévu

En ce qui concerne les indicateurs liés à l'objectif « Efficacité de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives », on déduit que l'indicateur taux de présence de la femme dans les emplois fonctionnels surmonte la règle de 100 qui représente la valeur prévue cela signifie que la femme est bien fortement présente dans les emplois fonctionnels au sein du ministère.

Pour l'indicateur Nombre des jours des formations par agent et par sexe ne réalise pas ce qu'on a prévu il ne dépasse pas les deux jours depuis des années sans prendre en considération le sexe de l'agent formé. Cela est à cause de faiblesse des crédits destinés à la formation à l'encontre de l'augmentation des demandes des formations et également, à cause de l'augmentation des prix, la seule solution dans ce cas est de diminuer le nombre des jours des formations ainsi que le coût des moyens logistiques pour répondre au maximum des demandes.

En ce qui concerne l'avancement de réalisation de plan de formation 2019 c'est prévu de surmonter les lacunes enregistrés et atteindre le moyen de 3 jours de formation par agent. En plus, les services de formation ont prévu pour les années 2020-2022 à titre consécutif 4,5 et 6 jours par agent ce sont des prévisions réalisables et surtout que les efforts sont fournies en vue de différenciés les thèmes des formations et ouvrir la porte de participation devant toutes les catégories des agents et la concentration sur les nouveaux thèmes alignés avec le contexte national et international à condition d'avoir les crédits nécessaires.

Concernant l'évolution de la masse salariale c'est un indicateur qui vise maitriser cette masse en vu de rester dans les limites de plafond des crédits inscrits et l'instabilité de cet indicateur provient des mesures rigides prises par l'Etat indiquant à titre d'exemple l'arrêt des recrutements, la réduction de taux des promotions des grades etc....

Durant l'année2019, le moyen de nombre des projets supervisés par des cadres techniques au sein des directions régionales est de 4 projets. Et cet indicateur va être stable durant 3 années .

## **2-2 Activités de programme :**

Pour la réalisation des objectifs de programme on a opté les activités suivantes :

### **1-coordination, contrôle et relations internationales :**

-  Etudes Générales
-  Mission et transport des personnes à l'étranger
-  Frais d'accueil et de d'hébergement

### **2-interventions publiques :**

-  Interventions publiques

### **3-Activité support :**

-  Rémunération publique
-  Energie
-  Frais du transport
-  Gestion du parc autos
-  Publicité et Publication des annonces
-  Equipements administratifs
-  Autres dépenses pour le fonctionnement ordinaire des service
-  Cessions de formations et de stages

- ✚ Formation continue

- ✚ Frais des pénalités et des remboursements

#### 4-gestion des immobiliers et des équipements :

- ✚ Développement et exploitation des systèmes informatiques

- ✚ Acquisition, exploitation et maintenance des équipements informatiques

- ✚ Connexion des réseaux informatiques

- ✚ Acquisition de terrains et règlement du statut foncier des bâtiments

- ✚ Constructions dans l'administration centrale

- ✚ Maintenance des logements administratifs et des constructions

#### 5-crédits transférés :

- ✚ Aménagement des directions régionales et les locaux des équipes

- ✚ construction des sièges et des zones

## 3. Dépenses du programme 9:

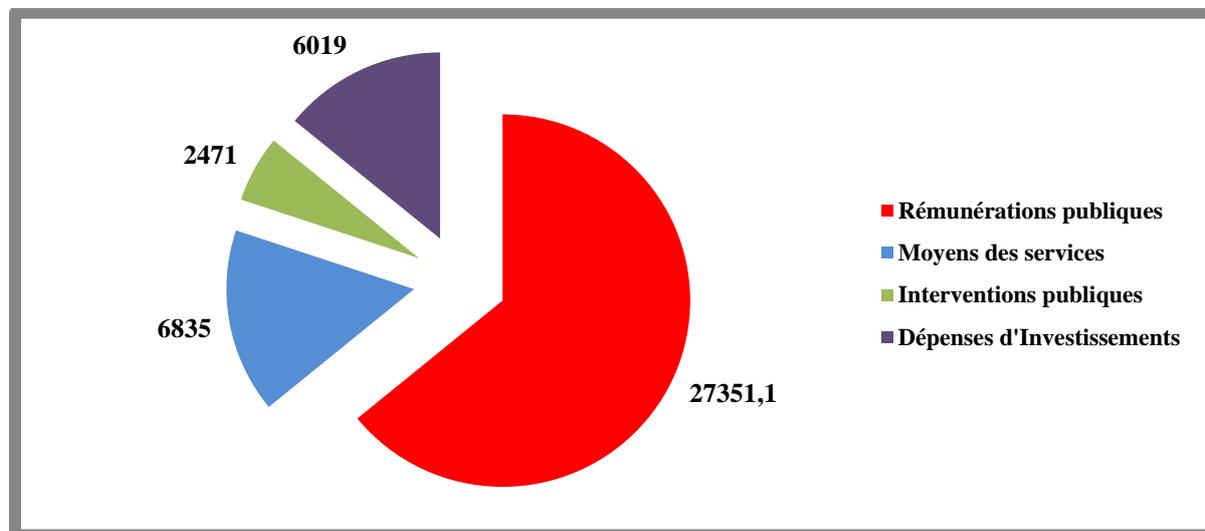
### 3-1- Budget du programme 9 :

Les crédits de paiement du programme ont atteint une valeur de 42 676 ,1 MD au titre de l'année 2020 et sont répartis comme suit :

**Tableau 7 :**  
**Evolution des crédits du programme 9**  
**selon la nature des dépenses**

Nature des Dépenses	Réalizations 2018	L.F 2019 (1)		Prévisions 2020 (2)	Différence (2)-(1)	Pourcentage % (2)- (1)/(1)
		Ancienne nomenclature	Nouvelle nomenclature			
Rémunérations publiques	20291	26499	26499	27351,1	852,1	3,20%
Moyens des services	5670	6401	6401	6835	434	6,80%
Interventions publiques	2860	2471	2471	2471	0	0%
Dépenses d'Investissements	2619	3790	3790	6019	2229	59%
Dépenses des opérations financières	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
<b>Total Programme 9</b>	<b>31440</b>	<b>39161</b>	<b>39161</b>	<b>42676,1</b>	<b>3515</b>	<b>109%</b>

**Graphique 7 :**  
**Evolution des crédits du programme 9**  
**selon la nature des dépenses**

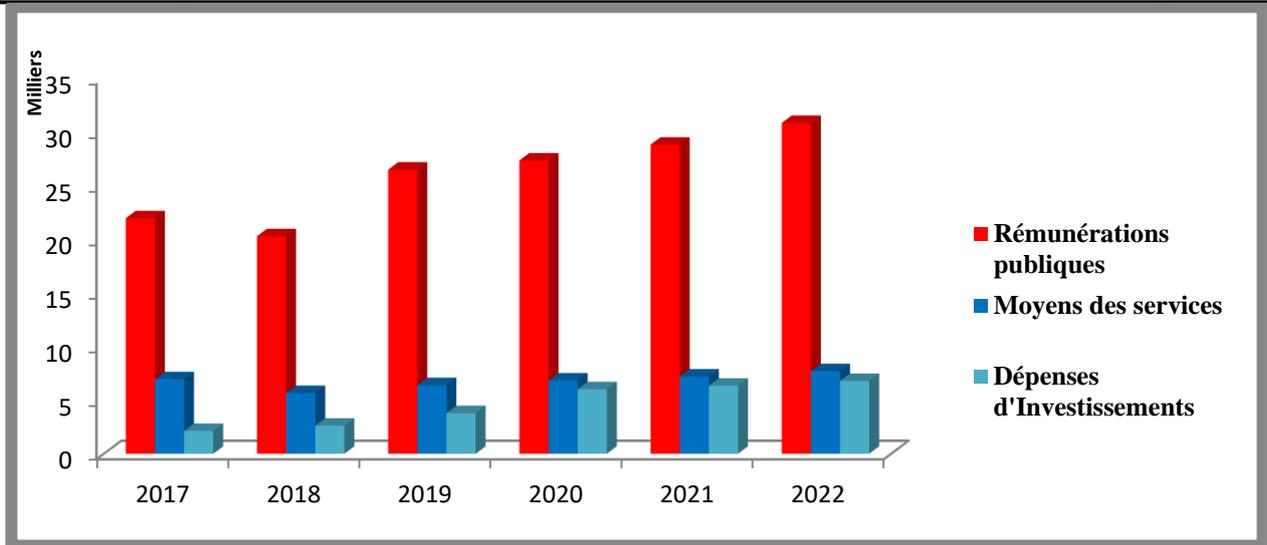


### 3-2-Le cadre des dépenses à moyen terme 2020-2022 du programme 9

**Tableau 9**  
**Cadre des dépenses à moyen terme 2020-2022 du programme9**  
**selon la nature des dépenses**

Nature des Dépenses	Réalizations		L.F 2019		Prévisions		
	2017	2018	ancienne nomenclature	nouvelle nomenclature	2020	2021	2022
Rémunérations publiques	21963	20291	26499	26499	27351,1	28830	30854
Moyens des services	6953	5670	6401	6401	6835	7205	7711
Interventions publiques	2979	2860	2471	2471	2471	2605	2788
Dépenses d'Investissements	2131	2619	3790	3790	6019	6345	6791
Dépenses des opérations financières	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Programme 9</b>	<b>34026</b>	<b>31440</b>	<b>39161</b>	<b>39161</b>	<b>42676,1</b>	<b>44985</b>	<b>48144</b>

**Graphique 9**  
**Cadre des dépenses à moyen terme 2020-2022 du programme9**  
**selon la nature des dépenses**



---

## *Annexes*

---

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

# **Fiches indicateurs de performance du programme 1 Infrastructure routière**

---

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 1.1.1.1**

**Intitulé de l'indicateur:** Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur

**Date de l'actualisation de l'indicateur : Septembre 2019**

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Infrastructure routière

**2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Développement de l'infrastructure routière

**3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébin

**4- Définition de l'indicateur :** Taux d'avancement de l'exécution des autoroutes.

**5- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.

**6- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité.

**7- Déclinaisons :** Services centraux du Ministère de l'Équipement et de l'aménagement du territoire et du développement durable (Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes), Société Tunisie Autoroutes.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** longueur exécutée des autoroutes / longueur projetée des autoroutes.

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Source administrative

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Méthode administrative.

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Source administrative.

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Mars de l'année n+1 (2019)

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 1310 Km d'ici 2035.

**8- Le responsable de l'indicateur :** Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes et la Société Tunisie Autoroutes.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

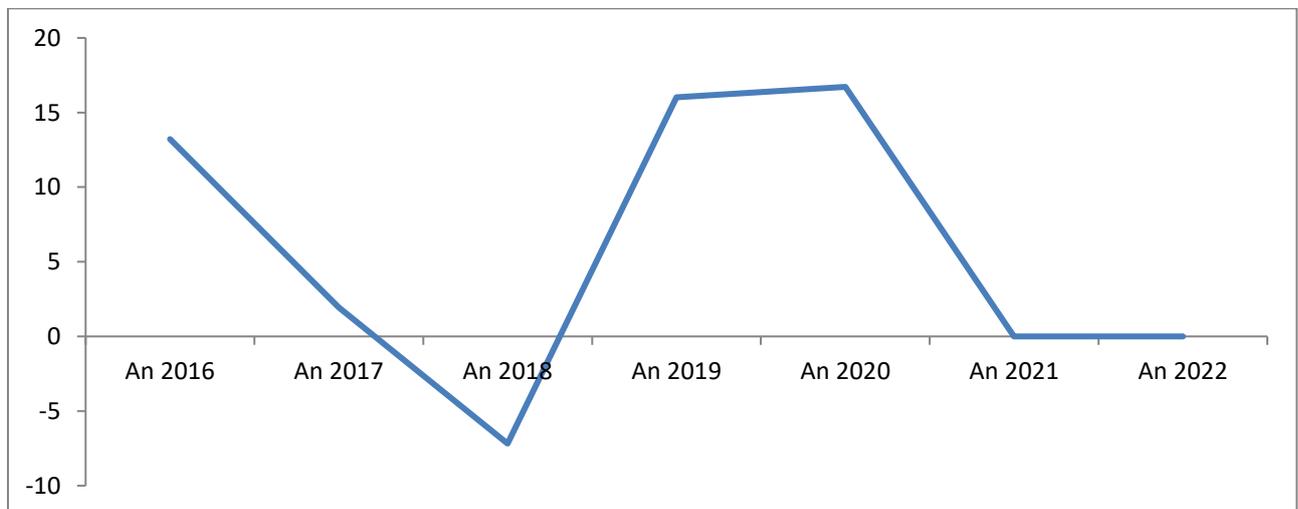
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Longueur exécutée des autoroutes	Km	625	662	693	719	764	815	954
Taux de progression de l'achèvement des autoroutes	%	47	50	52	54	58	62	72

Longueur des autoroutes programmées = 1310 km d'ici 2035.

## 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- Longueur des autoroutes programmées = 1310 km. Cette longueur est la somme de la longueur des autoroutes en cours d'exploitation et de la longueur des autoroutes en cours d'étude,
- Longueur des autoroutes en cours d'exploitation= 414 km
- Longueur des autoroutes en cours de réalisation = 331 km (Sfax - Gabès 155 km, Gabès - Médenine 84 km et Médenine – Ras Jdir 92 km)
- Longueur des autoroutes en cours d'étude = 565 Km (Projet autoroutière de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine, Gafsa (385 km), autoroute Bousalem - Frontière algérienne (80 km) tronçon de liaison du gouvernorat d'El Kef à l'autoroute (100 km)).

## 3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



## 4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Libérer les emprises des projets autoroutiers pour faciliter et accélérer la réalisation.
- Achever la réalisation de l'autoroute transmagnhrébine.
- Achever la réalisation de la desserte autoroutière des gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine et Gafsa.
- Achever le projet reliant le gouvernorat du Kef à l'autoroute.

## 5-Limites de l'indicateur

- libération des emprises des projets autoroutiers nécessitant des procédures administratives et juridiques longues et lourdes avec implication de plusieurs intervenants,
- recherche de financement pour la réalisation des travaux des projets autoroutiers,
- objection de certains propriétaires pour l'exécution des travaux sur leurs terrains,
- travaux de déviation des réseaux des concessionnaires (STEG, SONEDE, CRDA...) nécessitant une longue période.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur :** 1.1.1.2

**Intitulé de l'indicateur :** Taux des routes dont la largeur est conforme aux normes techniques

**Date de l'actualisation de l'indicateur :** Décembre 2017

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Infrastructure routière
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Développement de l'infrastructure routière
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Normaliser le réseau des routes classées.
- 4- **Définition de l'indicateur :** Norme des routes classées de 07 m de largeur
- 5- **Type de l'indicateur :** produit.
- 6- **Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité (efficacité socio-économique).
- 7- **Déclinaisons :** selon sous-programmes.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Longueur des routes classées dont la largeur = 07m en Décembre de l'année n / longueur totale des routes classées aménagées en Décembre de la même année.
- 2- **Unité de l'indicateur :** %
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** dossier administratif
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Méthode administrative.
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** DGPC
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Décembre de l'année n+1
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 73,9 % d'ici 2022.
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** DGPC

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

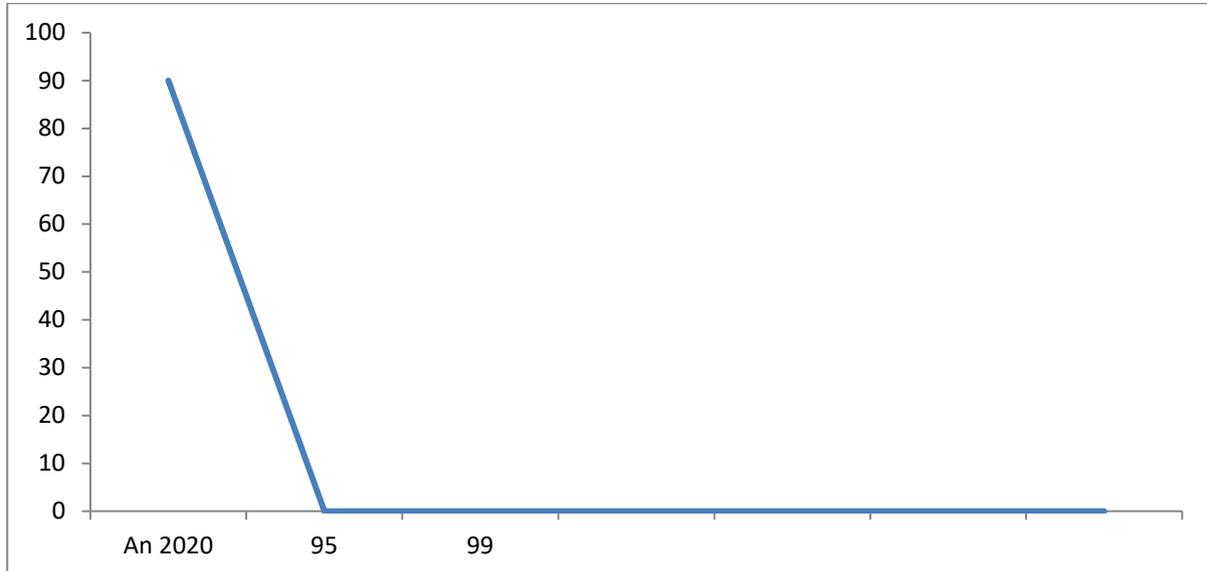
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Taux des routes dont la largeur est conforme aux normes techniques	%	65,9	65,8	65,6	68,8	71,3	72,1	73,9

On constate que la longueur des routes classées normalisées est en hausse progressive d'une année à l'autre

## 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La longueur des réseaux routiers aménagés est en hausse afin de s'assurer que les communautés rurales sont connectées au réseau de routes classées

### 3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



## 5- Limites de l'indicateur

- Recherche de financement

- La longueur des procédures de passation des marchés (études et travaux) en coordination avec les gouvernorats pour déterminer les itinéraires programmés pour l'étude

-. Cet indicateur prend en compte les routes à aménager dans le cadre des programmes annuels de développement et de développement intégré supervisés par les directions régionales au profit des conseils régionaux des gouvernorats.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 1.1.2.1**

**4- Intitulé de l'indicateur : Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales.**

**Date de l'actualisation de l'indicateur : Décembre 2017**

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Infrastructure routière

**2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Développement de l'infrastructure routière

**3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés

**4- Définition de l'indicateur :** L'aménagement des pistes rurales comprend le dégagement des emprises ; terrassement généraux ; réalisation des couches de chaussée ; drainage ; construction d'ouvrages hydraulique, équipement de signalisation verticale.

**5- Type de l'indicateur :** Activité.

**6- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.

**7- Déclinaisons :** régionales.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Longueur des pistes aménagées/ Longueur totale des pistes à aménager.

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** dossier administratif

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Méthode administrative.

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** DGPC

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Décembre de l'année n+1 (2018)

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 46% d'ici 2020.

**8- Le responsable de l'indicateur :** Unité de gestion par objectifs pour la réalisation des projets d'aménagement des pistes rurales et de développement du réseau routier classé.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

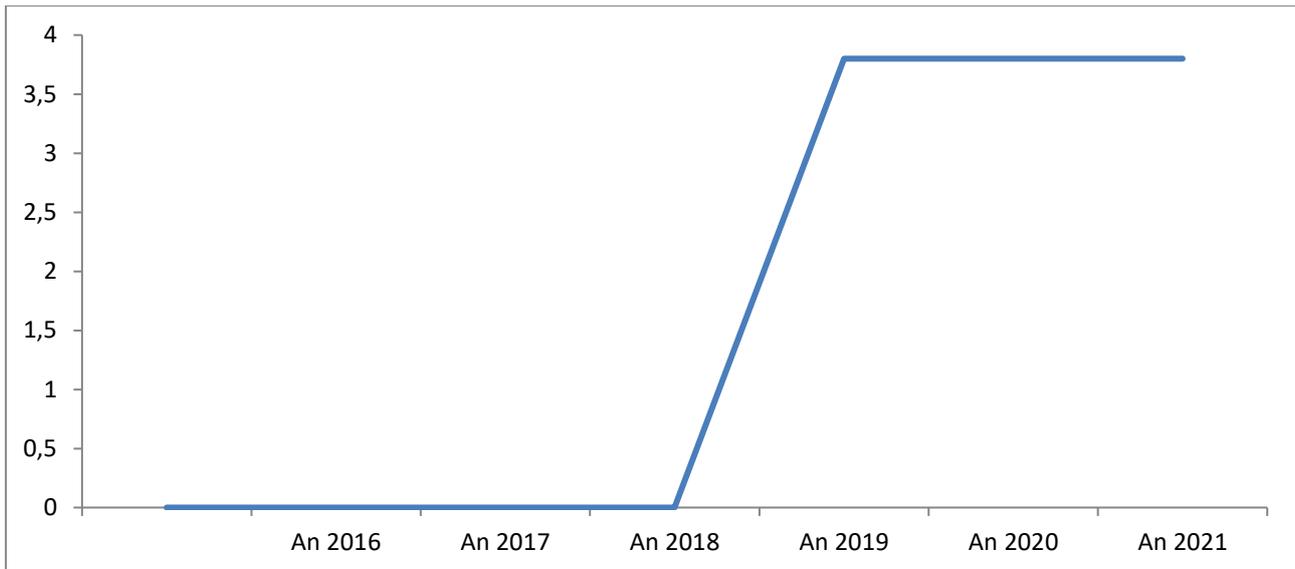
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
<b>Indicateur : 1.1.2.1</b>								
Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales	%	41,8	45,7	43,1	44,2	44,7	44,9	45,7

Au décembre 2017, la longueur du réseau routier rural est de 54 000 km, dont 24919 km sont réhabilités

## 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La longueur des réseaux routiers aménagés est en hausse afin de s'assurer que les communautés rurales sont connectées au réseau de routes classées

## 3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



## 4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Le Ministère planifiera l'aménagement de l'itinéraire comme suit et accordera la priorité aux 14 gouvernorats prioritaires et voici l'état des diverses activités en date de décembre 2017:
  - Aménagement de 750 Km répartis sur 22 gouvernorats, financés par le FADES(3) à atteint un taux d'avancement de 85%.
  - Travaux d'aménagement de 25 km de piste à JabalMghila et de 30 km à Jbal Samama dans le gouvernorat de Kasserine au cours du mois de janvier 2016, le taux d'exécution a atteint 63%
  - Travaux d'aménagement de 310 Km de pistes rurales répartis sur 14 gouvernorats prioritaires durant le mois de mai 2016, le taux d'avancement a atteint 85%.
  - Début des travaux d'aménagement de 625 Km des pistes rurales répartis sur 9 gouvernorats durant les mois de septembre et octobre 2016 financés par le FADES(4), le taux d'avancement a atteint 46%.
  - 151,7 km de routes rurales ont été proposées pour 6 gouvernorats prioritaires programme 2018.

## 5- Limites de l'indicateur

- Recherche de financement

- La longueur des procédures de passation des marchés (études et travaux) en coordination avec les gouvernorats pour déterminer les itinéraires programmés pour l'étude
- La diversité des intervenants lors d'exécution des pistes. Cet indicateur prend en compte les pistes à aménager dans le cadre des programmes annuels de développement et de développement intégré supervisés par les directions régionales au profit des conseils régionaux des gouvernorats.

## Fiche indicateur

### **Code de l'indicateur : 1.1.2.2**

**5- Intitulé de l'indicateur : Proportion des dépenses d'investissement du programme 1 allouées aux femmes rurales**

**6- Date de l'actualisation de l'indicateur : Décembre 2018**

### **I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :**

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Infrastructure routière

**2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Développement et entretien de l'infrastructure routière

**3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Amélioration de l'accessibilité des femmes et des hommes des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés

**4- Définition de l'indicateur :** L'aménagement des pistes rurales comprend le dégagement des emprises ; terrassement généraux ; réalisation des couches de chaussée ; drainage ; construction d'ouvrages hydraulique, équipement de signalisation verticale.

**5- Type de l'indicateur :** Activité.

**6- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.

**7- Déclinaisons :** régionales.

### **II- Les détails techniques de l'indicateur :**

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Dépense de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" alloué aux femmes rurales/ Dépenses d'investissement du programme 1 "Infrastructure routière"

Dépense de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" alloué aux femmes rurales = (Dépense de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" <sup>1</sup> / Population rurales<sup>2</sup>) \* Population Féminine rurales<sup>3-4</sup>

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** dossier administratif et site de l'INS

1 dépense d'investissement crédit de paiement

2 Les données proviennent du site web de l'INS

3 Recensement général de la population et de l'habitat 2014 avec un taux de croissance démographique de 1,03%

4 Le recensement de base de la population féminine rurale est de 1786272 femmes en 2014

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Méthode administrative.

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** DGPC

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Décembre de l'année n+1 (2019)

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 3,4% d'ici 2022.

**8- Le responsable de l'indicateur :** DGPC

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

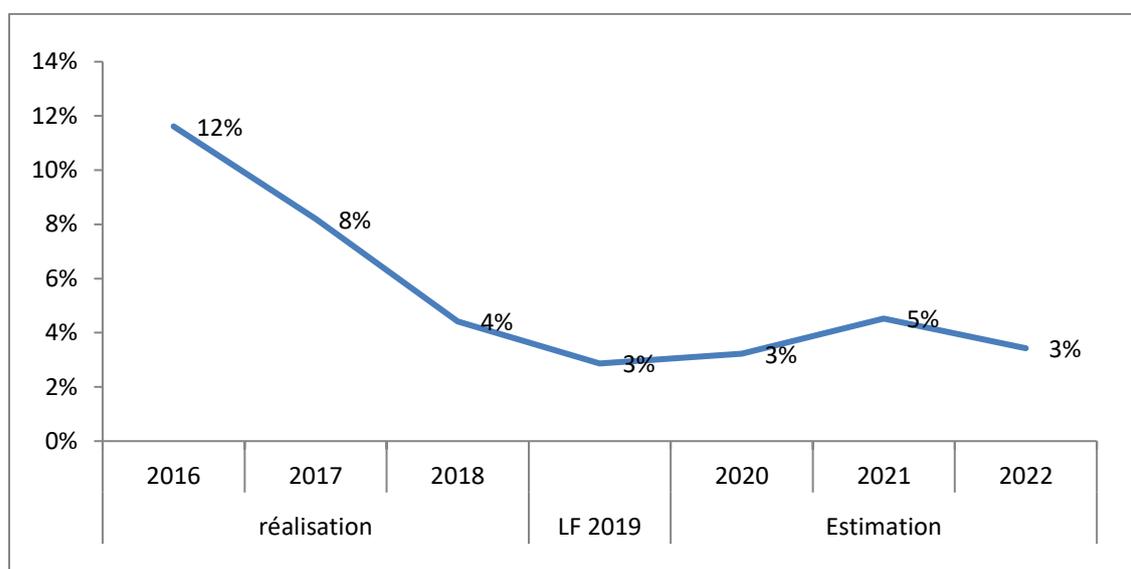
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	réalisation				LF 2019	Estimation		
		2016	2017	2018	2020		2021	2022	
Dépenses de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" <sup>1</sup>	mdt	194 462	173 897	104 394	35 500	56 000	90 000	73 200	
Dépenses d'investissement du programme 1 "Infrastructure routière"	mdt	843 729	1 069 186	1 191 835	624 500	873 400	1 002 000	1 076 371	
Population rurales <sup>2</sup>	nombre	3 618 488	3 655 758	3 693 413	3 731 455	3 769 889	3 808 719	3 847 948	
Population Féminine rurales <sup>3-4</sup>	nombre	1 823 259	1 842 038	1 861 011	1 880 180	1 899 545	1 919 111	1 938 878	
Dépense de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" alloué aux femmes rurales	mdt	97 984	87 622	52 602	17 887	28 217	45 349	36 884	
Indicateur 1.2.2 Proportion des dépenses d'investissement du programme 1 alloué aux femmes rurales	%	11,6%	8,2%	4,4%	2,9%	3,2%	4,5%	3,4%	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

L'indicateur montre le pourcentage des dépenses d'investissement du programme 1 dont les femmes rurales bénéficient, étant donné que les liens entre l'activité de l'aménagement des pistes rurales sont liés à l'accès facile aux services de santé et d'éducation ainsi qu'au marché du travail. Cela permet aux femmes rurales d'avoir les mêmes chances que les hommes dans divers domaines. L'année 2016 est une année exceptionnelle, les travaux d'aménagement de 965 km de pistes rurales ont commencé et il y a 750 km qui ont débutés en 2015, ce qui explique le pourcentage élevé d'allocations entre 2016 et 2017, de sorte que le pourcentage de 3,4% des dépenses d'investissement du programme 1 alloué pour les femmes rurales est un pourcentage raisonnable que le programme 1 doit maintenir. Il convient de noter que cet indicateur s'aligne avec l'indicateur 5C1 des 17 objectifs de développement durable (ODD) «Proportion de pays dotés de systèmes d'allocation et de suivi des allocations publiques pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes».

### 3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



### 4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Le Ministère planifiera l'aménagement de l'itinéraire comme suit et accordera la priorité aux 14 gouvernorats prioritaires et voici l'état des diverses activités en date de juin 2019:
  - Aménagement de 750 Km répartis sur 22 gouvernorats, financés par le FADES(3) à atteint un taux d'avancement de 97%.
  - Travaux d'aménagement de 25 km de piste à JabalMghila n'a pas commencé mais l'aménagement de 30 km à Jbal Samama dans le gouvernorat de Kasserine le taux d'exécution a atteint 95%
  - Travaux d'aménagement de 310 Km de pistes rurales répartis sur 14 gouvernorats prioritaires durant le mois de mai 2016, le taux d'avancement a atteint 92%.
  - Début des travaux d'aménagement de 625 Km des pistes rurales répartis sur 9 gouvernorats durant les mois de septembre et octobre 2016 financés par le FADES(4), le taux d'avancement a atteint 80%.
  - 151,7 km de routes rurales ont été proposées pour 6 gouvernorats prioritaires programme 2018 le taux d'avancement a atteint 69%.
  - En 2020 on a proposé l'aménagement d'environ 450 km dans 22 gouvernorats.
  -

## **5- Limites de l'indicateur**

- Manque de données et d'informations ventilées par sexe dans les organes compétents (INS ...) pour effectuer une analyse de genre réaliste;
- les fonctionnaires ne répondent parfois pas au concept de genre et ne sont pas conscients de son importance dans la planification et dans la croissance économique;
- Les projets pour lesquels cet indicateur est concerné sont les mêmes que ceux de l'indicateur 1.2.1« Taux cumulé d'aménagement des pistes rurales »

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 1.1.3.1**

**7- Intitulé de l'indicateur : Taux du réseau routier classé de qualité**

**Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2018**

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Infrastructure routière

**2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Entretien du réseau de routes classé et des pistes rurales

**3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Maintien de la qualité et du réseau routier

**4- Définition de l'indicateur :** Entretien régulier et périodique des routes classées pour préserver le chaussé et ses côtés (à l'exception des routes en chantier) en bon état et entretien des équipements existants pour assurer la facilité d'utilisation de la route confortablement et en toute sécurité.

**5- Type de l'indicateur :** Pourcentage.

**6- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'activités.

**7- Déclinaisons :** Régionale

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :**  $[(Route\ en\ bonne\ état * 100) + (Route\ état\ moyenne * 50) + (Route\ en\ mauvais\ état * 10)] / Longueurs\ totales\ des\ routes$

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Dossier administrative

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Rapports, correspondance, visites sur le terrain.

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** directions régionales de l'équipement.

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Instantané.

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 72,2 d'ici 2020.

**8- Le responsable de l'indicateur :** Direction d'exploitation et de maintenance des routes.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

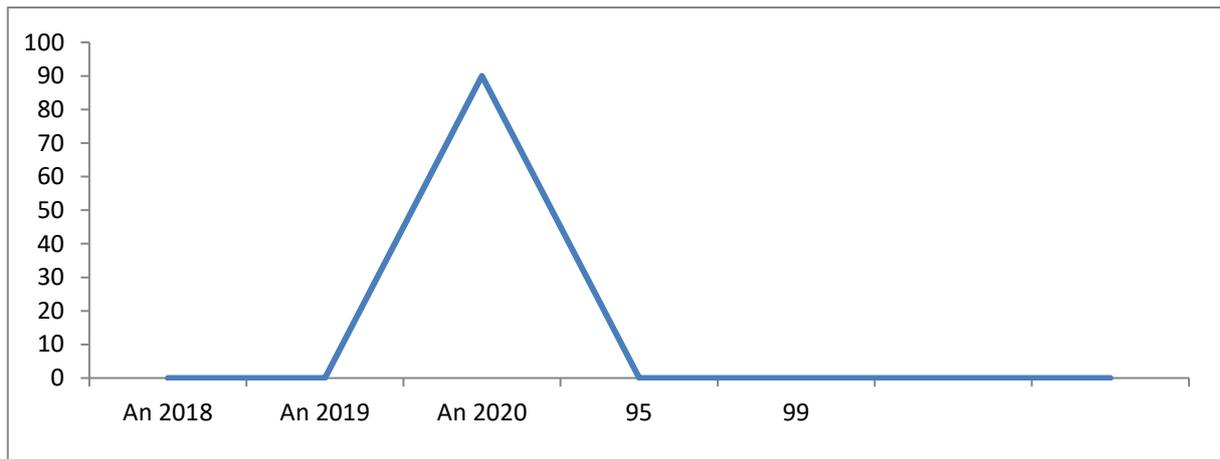
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
La qualité du réseau routier classé de l'ensemble du réseau	%	59,1	62,8	63,2	66,5	69,4	72,6	75,7
La longueur du réseau routier asphalté	KM	15691	16031	16334	16434	16534	16634	16734
Longueur de chaussé lié à l'indicateur	KM	14957	14982	15163	15263	15363	15463	15563
Longueur des routes en bon état	KM	5688	6210	6427	7127	7827	8527	9227
Longueur des routes en état moyen	KM	5565	5805	5725	5525	5325	5125	4925
Longueur des routes en mauvais état	KM	3704	2967	3011	2611	2211	1811	1411
La longueur non asphalté du réseau classé	KM	3855	3673	3380	3305	3230	3155	3080

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Le but est de réduire les tronçons de routes en mauvais état en leur donnant la priorité dans la programmation et l'intervention rapide, ainsi que la réflexion pour le développement de programmes de réparation des routes en état moyen pour réduire les coûts de la maintenance et l'exploitation des routes pour obtenir un réseau en bon état et de haute qualité qui assure une utilisation facile confortable et en toute sécurité.

Le passage progressif des techniques de couverture de surface (avec une ou deux couches) à la couverture en utilisant du béton bitumineux en particulier et que les routes pavées avec ce matériau sont équivalentes à la moitié.

#### 3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



#### 4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Le maintien de l'état de surface de la route et ses Dépendances, les travaux de colmatage et réparation de la totalité du réseau routier revêtu, reprofilage des accotements, le désherbage et curage des fossés, le rechargement des accotements, les travaux d'entretien des ouvrages d'art et de leurs abords, l'amélioration de la signalisation horizontale et verticale, balisage, bornage, mise en place de barrière de sécurité, le traitement et l'aménagement des points noirs et bleus recensés,
- Le renouvellement de la couche de revêtement superficiel et le revêtement en béton bitumineux des routes ainsi que la stabilisation des accotements des routes qui ont une largeur > à 7m,
- Le maintien de l'état des équipements de la route tel que l'entretien de l'éclairage et des feux de circulation, L'exploitation du pont mobile de Bizerte, des tunnels de Bâb Saâdoun, Bab Souika, Pont de Radès-La Goulette et les bacs de Djerba...

#### 5- Limites de l'indicateur

- Insuffisance des capacités des entreprises,
- Nombre limité des entreprises qualifiées pour certaines tâches spécifiques d'entretien routier,
- Manque de coordination au cours des travaux de concessionnaires,
- Non respect des charges réglementaires par les transporteurs des marchandises

Il faut :

- Mettre en place des contrats pluriannuels d'entretien avec des entreprises privées, et rationaliser davantage le travail avec des entrepreneurs dans le cadre du programme national d'incitation des jeunes hautement diplômés à créer de petites entreprises dans le domaine de l'entretien régulier des routes,
- Accélérer la mise en place d'une banque de données routières qui aide à la programmation et facilitant la connaissance des données d'entretien routier,
- Orienter le rôle de l'administration vers le contrôle, coordination et interventions d'urgence,
- Rationaliser les achats du nouveau matériel et améliorer sa maintenance,
- Revoir le cadre réglementaire et les contrats d'occupation temporaire des concessionnaires,
- Meilleur contrôle de la charge des poids lourds

**Fiches indicateurs de  
performance du programme  
Protection des zones  
urbaines et du littoral  
ET Maitrise d'ouvrages**

---

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 2.1.1.1**

**Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique**

**Date de l'actualisation de l'indicateur : Septembre 2019**

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

**2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés

**3- Définition de l'indicateur :** Le taux cumulé de réalisation de projets de protection des zones urbaines contre les inondations réceptionnés provisoirement et prévus par le plan stratégique.

**4- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.

**5- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.

**6- Déclinaisons :** National.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Le nombre des projets réalisés par rapport au nombre total prévu à l'horizon 2020.

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Source administrative

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Méthode administrative.

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Source administrative.

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** mois de février

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 100% d'ici 2020.

**8- Le responsable de l'indicateur :** Mr MAARI Karim, Conseiller des Services Publics.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

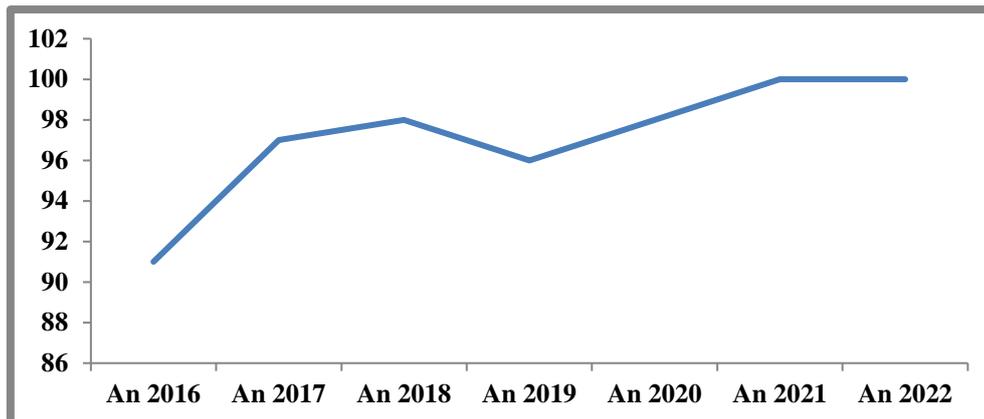
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	%	91	97	98	96	98	100	100

**2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.**

-Durant la période entre 2015 et 2017, le taux de réalisation a connu une augmentation d'environ 11% et il est prévu d'achever la réalisation d'environ 08 projets pour protéger les villes suivantes ( Mohamadia, Fouchana, Oued Mliz, Nabeul et Hammamet, Sers, Oued Blibène, Jammel, Zramdine et Ksour Essaf), et ce grâce à la résolution des problématiques liées à l'exécution des projets en arrêt.

-L'estimation pour la période 2019-2021 prévoit une augmentation du taux cumulé de réalisation des projets soit l'achèvement total des projets du plan stratégique pour l'année 2020.

## 2- Graphique de l'évolution de l'indicateur



## 3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Elaboration des différentes études de protection contre les inondations programmées pour la période 2019-2022.
- Exécution de tous les projets de protection contre les inondations programmées.
- La consultation des bureaux d'études pour assurer le contrôle et le suivi des projets.

## 4- Limites de l'indicateur

- Les difficultés rencontrés lors de l'exécution de quelques projets (foncier, sociale, concessionnaires, problèmes liés aux entreprises...).
- La lenteur des procédures administratives dans le cadre de la déviation des réseaux des concessionnaires ce qui peut engendrer un retard dans la réalisation des projets.
- Les problèmes liés aux entreprises qui ont une influence sur l'état d'avancement des projets.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 2.1.1.2**

**Intitulé de l'indicateur : Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisés**

**Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2019**

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Protection des zones urbaines et du littoral
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Protection des zones urbaines contre les inondations
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés
- 4- Définition de l'indicateur :** La longueur annuelle des ouvrages de protection curés et nettoyés par rapport à la longueur totale des ouvrages exécutés.
- 5- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.
- 6- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.
- 7- Déclinaisons :** National.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** Le rapport de la longueur annuelle des ouvrages curés avec la longueur totale des ouvrages exécutés.
- 2- Unité de l'indicateur :** %
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** dossier administratif
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Méthode administrative.
- 5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Source administrative.
- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** mensuel
- 7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 100% d'ici 2022.
- 8- Le responsable de l'indicateur :** Mr Chokri Khlifi

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

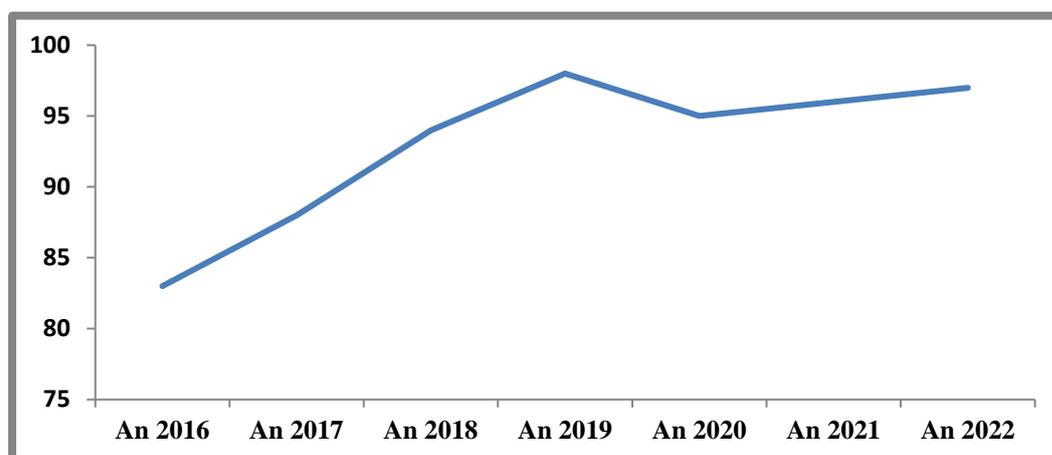
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Taux annuel de curage des ouvrages de protection	%	83	88	94	98	95	96	97

**2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.**

Les prévisions relatives à cet indicateur dépendent essentiellement de la fréquence prévisionnelle des précipitations et des priorités qui sont liées à l'état des ouvrages à curer.

Les prévisions du taux de curage des ouvrages de protection étaient de 83% en 2016 contre 87% en 2017, ce taux dépend du niveau des précipitations enregistrés en plus de l'accumulation des saletés qui nécessite des interventions comme il a été t prévu pour 2018 et 2019.

**2- Graphique de l'évolution de l'indicateur**



**4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur**

- Entretien du matériel nécessaire au curage et nettoyage des ouvrages
- L'intervention pour le curage et le nettoyage des ouvrages à travers les entrepreneurs

**5- Limites de l'indicateur**

- Limitation des crédits alloués au maintien.
- Jet des ordures de toutes sortes aussi bien par les citoyens que les industriels.
- L'indicateur ne tient pas compte de tous les types d'ouvrages tels que les bassins d'écêtement et les digues
- Absence d'un système d'information au niveau du service entretien.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 2.2.2.1**

**Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de protection du littoral.**

**Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai2019**

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

**2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires

**3- Définition de l'indicateur :** Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion marine programmés durant la période 2015 à 2020.

**4- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.

**5- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.

**6- Déclinaisons :** National.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** taux cumulé des linéaires du littoral protégé par rapport au linéaire total du littoral à protéger durant la période 2015-2020

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** dossier administratif

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Méthode administrative.

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Source administrative.

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** mensuel

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 100% d'ici 2020.

**8- Le responsable de l'indicateur :** NahedKlai.

#### Remarque :

En raison du dédoublement des compétences entre la DGSAM et l'APAL en les matières suivantes :

1. L'APAL réalise des projets de protection du littoral contrairement à l'article 27 de la loi n° 1995-73 du 24 juillet 1995 qui délègue la réalisation de ces projets à MEHAT,
2. La DGSAM poursuit la réalisation d'études urgentes pour protéger certaines parties du littoral menacées par l'érosion et se charge d'effectuer les travaux nécessaires

Ce qui engendre :

3. La non-intervention rapide de l'APAL suite aux tempêtes et l'exposition de certaines zones à des érosions sérieuses.

4. Quelques parties du littoral connaît des phénomènes d'érosion sérieuse non programmés par aucune des deux parties (APAL et DGSAM).

Par conséquent,

la DGSAM a proposé de changer sa stratégie dans la matière de protection du littoral par le biais de mettre en vigueur les dispositions de l'article 27 de la loi n° 73 datée du 24 juillet 1995 relative au domaine public maritime : Affecter la tâche de réalisation des études et travaux des projets de protection du littoral contre l'érosion marine au ministère de l'équipement.

Ainsi la DGSAM prendra en charge la réalisation des projets de protection des sites prévus dans le programme national.

Mais à nos jours, notre proposition n'est pas encore mise en œuvre, d'où la DG continue de réaliser des protections des zones prioritaires mais qui ne sont pas forcément couvertes par le programme national qui est en cours de réalisation par l'APAL.

Et par conséquence, on a actualisé nos valeurs cibles qui ont été ramenées vers la baisse.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

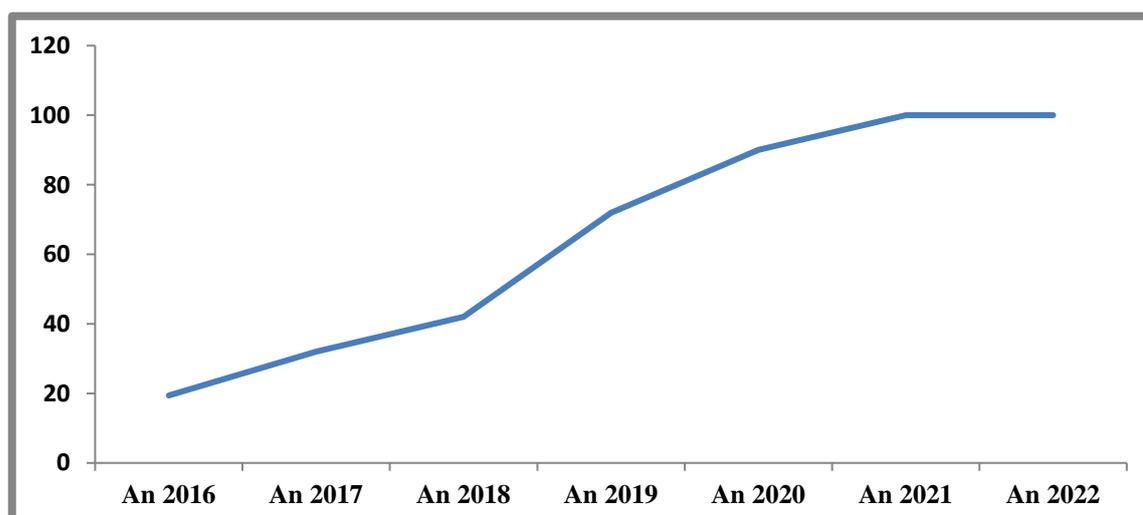
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion maritime	%	19,4	32	42	71,9	90	100	<b>100</b>

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La programmation des projets se fait sur la base des zones les plus susceptibles à l'érosion marine.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- La protection des tronçons du littoral contre l'érosion marine (Bizerte, Mahdia, Zarzis, Tabarka, falaise Monastir troisième tranche, ....)
- Le Renforcement de l'équipe responsable de l'exécution de ces travaux par les moyens humains et matériels nécessaires.

#### **5- Limites de l'indicateur**

- Chevauchement dans les rôles entre l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral et la Direction Générale des Services Aériens et Maritimes qui nécessite une clarification du cadre réglementaire dans le domaine
- Nombre limité des entreprises et des bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime.
- Manque des données de base.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur :** 2.2.2.2

**Intitulé de l'indicateur :** Performance technique des projets maritimes réalisés

**Date de l'actualisation de l'indicateur :** Mai 2019

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

**2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires

**3- Définition de l'indicateur :** C'est le Niveau de maitrise d'ouvrages portuaires en respectant le coût et le délai et en ayant une meilleure qualité d'exécution.

**4- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.

**5- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.

**6- Déclinaisons :** National.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** La base des calculs sont les projets achevés à l'année en question

- 35% : non dépassement des délais (sans compter les intempéries et le mauvais temps).
- 35% : non dépassement du coût initial.
- 30% : la qualité d'exécution conformément aux plans initiaux et sans réserves du maître d'ouvrage ou de l'exploiteur du port.

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** dossier administratif

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Méthode administrative.

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** chefs de projets des unités de gestion et Collaboration entre les cadres de la DG

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Après achèvement de chaque projet

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 100% d'ici 2025.

**8- Le responsable de l'indicateur :** Saïdani Amor.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations		Prévisions
---------------------------	-------	--------------	--	------------

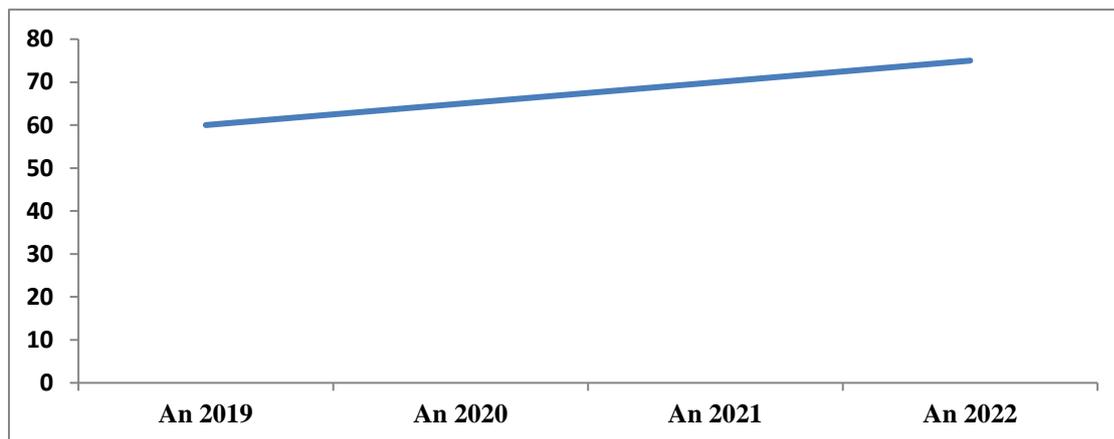
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Le niveau de performance technique des projets achevés	%	--	--		60	65	70	75

## 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- On estime l'achèvement de 01 projet pour l'année 2019 :
  - Travaux d'extension du port de Sidi Youssef
- On estime l'achèvement de 05 projets pour l'année 2020 :
  - Travaux d'extension du port de Teboulba
  - Travaux de réhabilitation du port de Kalâat el-Andalouse
  - Travaux de réaménagement et réhabilitation du port de Kélibia
  - Travaux de réaménagement du port de Skhira
  - Travaux de réaménagement, réhabilitation et protection du port de Mahdia

Et l'évaluation de ces projets va nous permettre de calculer notre indicateur

## 3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



## 4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- La réalisation des études et des travaux dans les délais tout en assurant une meilleure qualité.

## 5- Limites de l'indicateur

- Manque des textes réglementaires qui organisent la relation entre le Maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué (répartition des responsabilités).
- Nombre limité des entreprises et des bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime.
- Manque des données de base.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 2.2.3.1**

**Intitulé de l'indicateur :** Performance énergétique des bâtiments

**Date de l'actualisation de l'indicateur :** Septembre 2019

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

**2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** La promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments public.

**3- Définition de l'indicateur :** Performance énergétique du bâtiment : La consommation énergétique moyenne (chauffage et climatisation).

**4- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.

**5- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.

**6- Déclinaisons :** National/ régional.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** La moyenne du taux de consommation énergétique pour chaque projet de bâtiment en cours d'études. (Minimum classe énergétique 2)

**2- Unité de l'indicateur :** kwh/m<sup>2</sup>/an

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Classement énergétique du projet par le logiciel CLIP.

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Document élaboré par les concepteurs du projet et validé par le contrôleur technique et vérifié par l'administration.

**5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :**Source administrative (la commission technique des bâtiments civils)

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Mois de Mars de l'année suivante

**7- Valeur cible de l'indicateur :** : inférieure 77 kwh/m<sup>2</sup>/an.

**8- Le responsable de l'indicateur :** Directeur des études architecturales et techniques

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

**1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Performance énergétique du bâtiment	kwh/m <sup>2</sup> /an	80	78	78	77	76	75	75

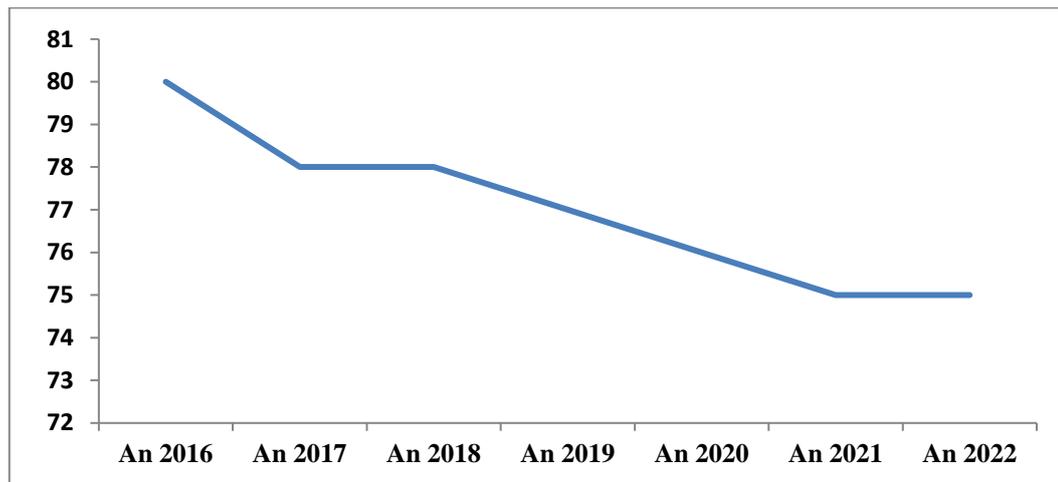
## 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La consommation énergétique des bâtiments réalisés pour la période entre 2015 et 2017 ne dépasse pas la valeur de 80kwh/m<sup>2</sup>/an, dont le classement énergétique est inférieur ou égale à 3 conformément à la réglementation au logiciel de calcul adopté CLIP. .

Pour l'année 2018, des efforts seront fournis pour atteindre une valeur cible de 78 kwh/m<sup>2</sup>/an.

Il sera question d'améliorer la performance énergétique du bâtiment au cours des trois prochaines années.

### 4- Graphique de l'évolution de l'indicateur



### 4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Conception bioclimatique du projet
- Renforcement des dispositions passives de la construction

### 5- Limites de l'indicateur

- Implantation du projet dans un Zonage climatique
- Mauvaise orientation du projet : nord- ouest.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur :** 2.2.3.2

**Intitulé de l'indicateur :** Nombre cumulé des études lancées tenant en compte le genre

**Date de l'actualisation de l'indicateur :** Mai 2019

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.
- 2- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** La promotion de la construction durable
- 3- **Définition de l'indicateur :** Le nombre cumulé des études tenant en compte le genre.
- 4- **Type de l'indicateur :** Indicateur de résultat.
- 5- **Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.
- 6- **Déclinaisons :** National.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre cumulé des études lancées tenant en compte le genre
- 2- **Unité de l'indicateur :** nombre
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Statistiques à effectuer par types d'activités du domaine de la construction.
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Se référer aux cahiers des charges des projets d'études.
- 5- **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Source administrative (la direction des programmes et agréments à la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'Equipement
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Mois de Mars de chaque année.
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 25 d'ici 2022.
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** Directeur Adjoint des Agréments.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

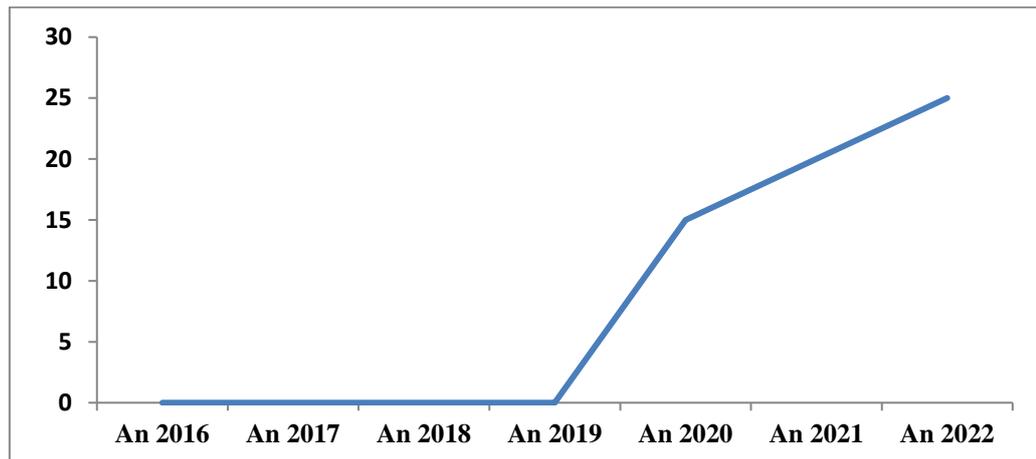
- 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Nombre cumulé des études lancées tenant en compte le genre	Nbre	--	--	--	--	15	20	25

- 2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- Les prévisions de l'année 2018 concernent les intervenants de toutes spécialités exerçant dans le domaine. La valeur estimée peut être respectée et même dépassée avec une sensibilisation et un accompagnement par des actions incitatives de la part de l'administration.
- Pour les années 2019-2021, des efforts seront fournis pour que la valeur cible soit atteinte surtout à travers une révision des conditions d'octroi des agréments et des cahiers des charges.

## 2- Graphique de l'évolution de l'indicateur



## 3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Réalisation d'études de constructions tenant en compte le genre.

## 4- Limites de l'indicateur

Dépend de la disponibilité des Ressources Humaines.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 2.3.1.1**

**Intitulé de l'indicateur : Taux de consommation des crédits délégués**

**Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2019**

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

**2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Maîtrise des projets délégués dans les régions.

**3- Définition de l'indicateur :** Consommations des crédits délégués dans les régions pour la réalisation des projets délégués. **4- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.

**5- Nature de l'indicateur :** Indicateur de produit.

**6- Déclinaisons :** Régionales.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Crédits délégués consommés / crédits délégués.

**2- unité de l'indicateur :** %

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Nombre de projets réalisés dans les régions.

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Système ADAB

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Source administrative.

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** mois de Mars de chaque année.

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 100% d'ici 2022.

**8- Le responsable de l'indicateur :** Directeur des études architecturales et techniques.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

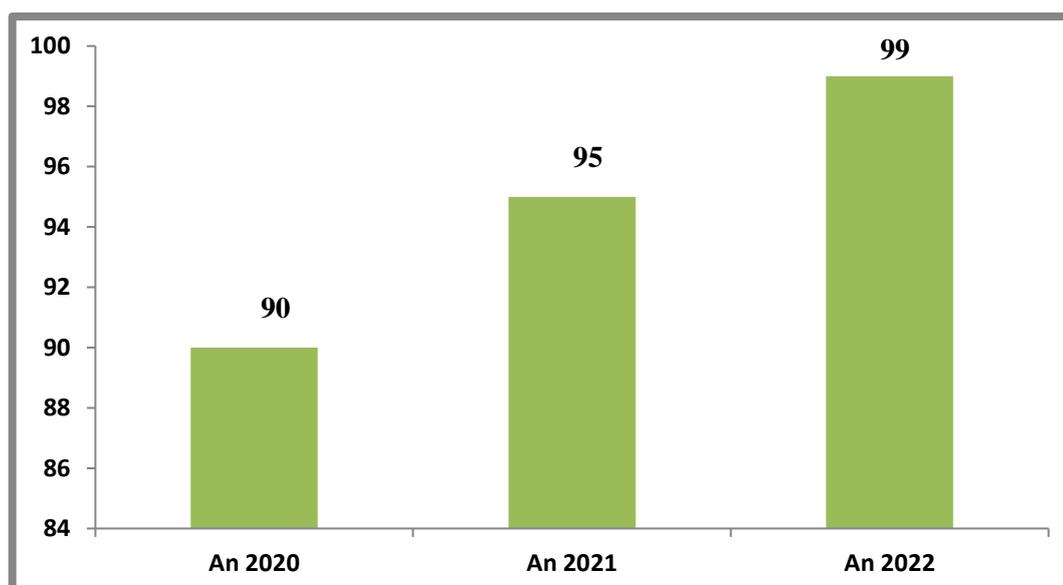
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Taux de consommation des crédits délégués	%	-	-	-	-	90	95	99

**2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.**

- On remarque l'absence d'information de l'année 2016 à l'année 2019.
- Il est prévu d'améliorer ce taux durant les trois prochaines années.

**3- Graphique de l'évolution de l'indicateur**



#### 4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Réalisation de projets délégués de bâtiments civils,
- Réalisation de projets de maintenance de bornage du DPM ?
- Activité d'appui (Moyens des services).

#### 4- Limites de l'indicateur

-Disponibilité des moyens Humains.

# **Fiches indicateurs de performance du programme Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat**

---

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 3.1.1.1**

**Intitulé de l'indicateur :** Taux de couverture du territoire par les études d'aménagement et d'observation du territoire

**Date de l'actualisation de l'indicateur :** Mois de janvier de chaque année

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

**2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Travailler sur l'harmonisation de la planification économiques et de la planification territorial dans le but d'établir un développement durable juste, équilibré et global entre les régions

**3- Définition de l'indicateur** révision des études des schémas directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaines.

**4- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.

**5- Nature de l'indicateur :** Indicateur de performance.

**6- Déclinaisons :**Régional ou National.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** (Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des gouvernorats / nb de gouvernorats) + (Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des CL / nb de CL) + (Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des zones sensibles / nb de zones sensibles) / 100

**2- Unité de l'indicateur :** pourcentage

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Nombre d'étapes des études réalisées par an..

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :**facture de paiement des études.

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** DGAT

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Mois de janvier de chaque année

**7- Valeur cible de l'indicateur :** 85 % en 2022.

**8- Le responsable de l'indicateur :** MajdiFrihi.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

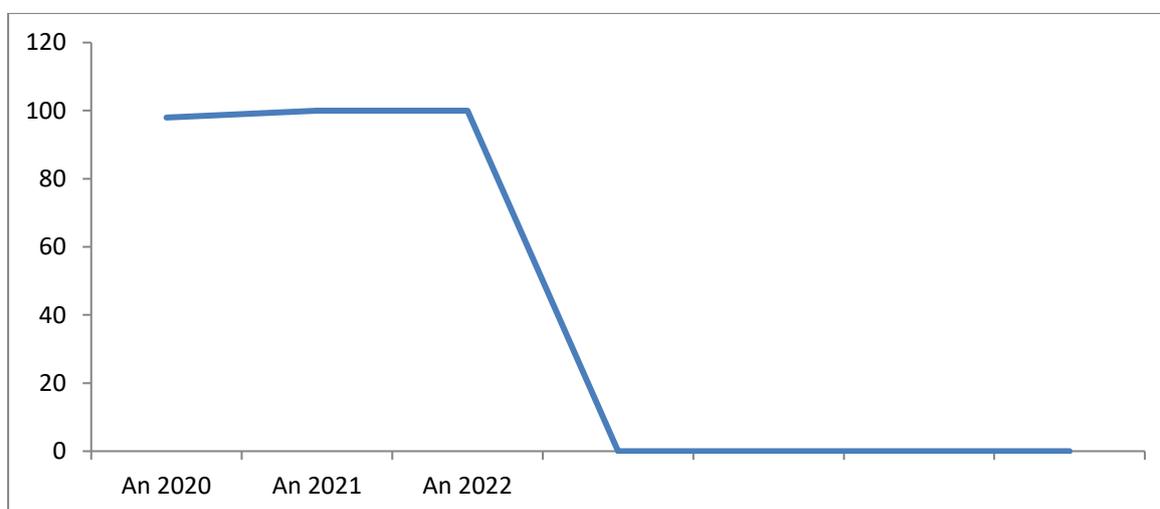
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Taux de couverture du territoire par les études d'aménagement et d'observation du territoire	pourcentage	--	--	--	60	70	80	85

## 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Compte tenu de la réalisation des études programmées pour les quatre dernières années selon les prévisions de 2015, la DGAT a décidé d'élaborer de nouveaux indicateurs de performance pour les trois prochaines années en se tenant compte des projets qui ont été programmés dans le plan quinquennal 2016-2020.

## 3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



## 4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Dresser un inventaire des différents projets des parties dans un plan programme pour chaque étude.
- consulter les budgets détaillés des différentes directions générales à caractère technique.
- classer les projets proposés et les projets programmés par différents domaines géographiques :(gouvernorats, agglomérations urbaines, régions économiques...)
- prise en compte du taux de conformité des projets proposés avec les projets programmés dans le budget de l'Etat pour chaque année.

## 5- Limites de l'indicateur

- Le temps alloué à la collecte des données et la réticence de certains départements à échanger des informations
- La quantité de travail nécessaire pour calculer l'indice par rapport à l'équipe supervisant le programme de suivi.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 3.1.2.1**

**Intitulé de l'indicateur :** Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les PAU

**Date de l'actualisation de l'indicateur :** Mai 2019

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

**2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Renforcement de la planification urbaine stratégique et durable des villes et des agglomérations rurales et contrôle des expansions urbaines

**3- Définition de l'indicateur :** Le rapport de la corrélation entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain signifie connaître le degré d'engagement et de respect du contenu et des exigences des stratégies de développement urbain dans la préparation des plans d'aménagement urbain. Dans une première étape, des normes seront adoptées pour la programmation de divers types d'équipements et d'espaces verts.

Afin de consacrer le principe de durabilité dans le domaine de l'urbanisme, la part des surfaces allouées à l'équipement et la proportion d'espaces verts désignés dans les exemples d'urbanisme seront calculées.

**4- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.

**5- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.

**6- Déclinaisons :** Selon les données contenues dans la carte indicatrice des plans d'aménagement urbain.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Le pourcentage de zones vertes et de zones allouées aux équipements incluses dans les plans d'aménagement urbain approuvés par rapport à la superficie totale

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** dossier administratif

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :**

- Rapports préparés par les unités de gestion par objectifs créées dans la direction d'urbanisme chargée de suivre des plans d'aménagement urbain par régions (nord-est, nord-ouest, centre-ouest, est-sud)

- Préparation de statistiques selon des plans d'aménagement urbain et par gouvernorat, régions économique et niveau national

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Unités de gestion par objectifs mis en place au niveau de la Direction de l'Urbanisme chargée de suivre des études des plans d'aménagement urbain, directions régionales de l'équipement et conseils régionaux.

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** moi de mars 2019

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 50% d'ici 2021.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

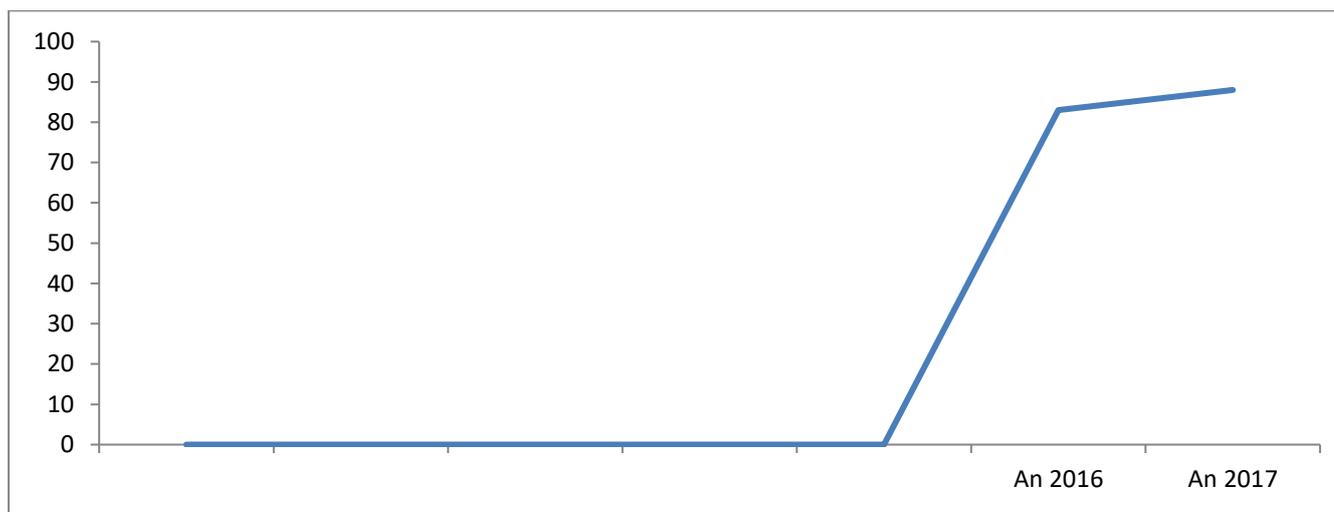
#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2019	Prévisions		
		2018		2020	2021	2022
Le rapport de la corrélation entre les stratégies de développement urbain et les PAU	%	28,5	25	30	30	30

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Comme l'indicateur du pourcentage d'appariement entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain est un nouvel indicateur, il n'a pas été adopté ces dernières années, mais il devrait enregistrer 25% pour 2018 et 30% pour 2019.

#### 3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



#### 4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- A. Levés topographiques (ou cartes de villes):
  - Financement des études d'achèvement des levés topographiques,
  - La conclusion des marchés avec les bureaux d'études compétents directement ou par le biais des conseils régionaux,
  - Suivi technique et sur le terrain de ces études en coordination avec les services régionaux de l'équipement.
- B. Etudes plans d'aménagement urbain:
  - Contribuer aux études de financement d'au plus 50%
  - Fournir un soutien technique aux conseils régionaux concernés pour préparer les études d'audit qui ont été confiées aux bureaux d'études spéciales

- Suivi techniques et sur terrain des études et des procédures de suivi pour la ratification en coordination avec les régionaux du ministère et des communautés locales concernées.

## **5- Limites de l'indicateur**

- Relier la valeur cible avec le désir des collectivités locales concernées de poursuivre les études en cours et couvrir ces communautés rurales avec des exemples d'urbanisation d'une part et les différentes parties impliquées dans les différentes étapes d'approbation de ces études d'autre part.
- Potentiel humain et matériel limité dans l'intérêt de l'urbanisation dans les services de traitement régionaux et les communautés locales concernées.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 3.1.2.2**

**Intitulé de l'indicateur :** Taux de consommation des terres agricoles

**Date de l'actualisation de l'indicateur :** Mai 2019

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat
- 2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Préparer une planification urbaine durable pour les villes et les communautés rurales.
- 3- Définition de l'indicateur :** La superficie des terres agricoles consommées.
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.
- 5- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.
- 6- Déclinaisons :** selon les régions.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** La superficie totale des terres agricoles consommées inclus dans les plans d'aménagement urbain des municipalités approuvées par décret.
- 2- Unité de l'indicateur :** Hectare
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** La surface des zones d'expansion dans les plans d'aménagement urbain approuvée pour les municipalités et la superficie des terres agricoles qui ont subi un changement de vocation.
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :**
  - Rapports préparés par les unités de gestion par objectifs crée dans la direction d'urbanisme chargé de suivi des plans d'aménagement urbain par régions (nord-est, nord-ouest, centre-ouest, est-sud)
  - Préparation de statistiques selon des plans d'aménagement urbain et par gouvernorat, régions économique et niveau national.
- 5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Unités de gestion par objectifs crée à la direction d'urbanisme chargé de suivi des études des plans d'aménagement urbain, les directions régionales de l'équipement et les municipalités.
- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** mois de mars de chaque année.
- 7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 82 Hectares pour l'année 2018.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

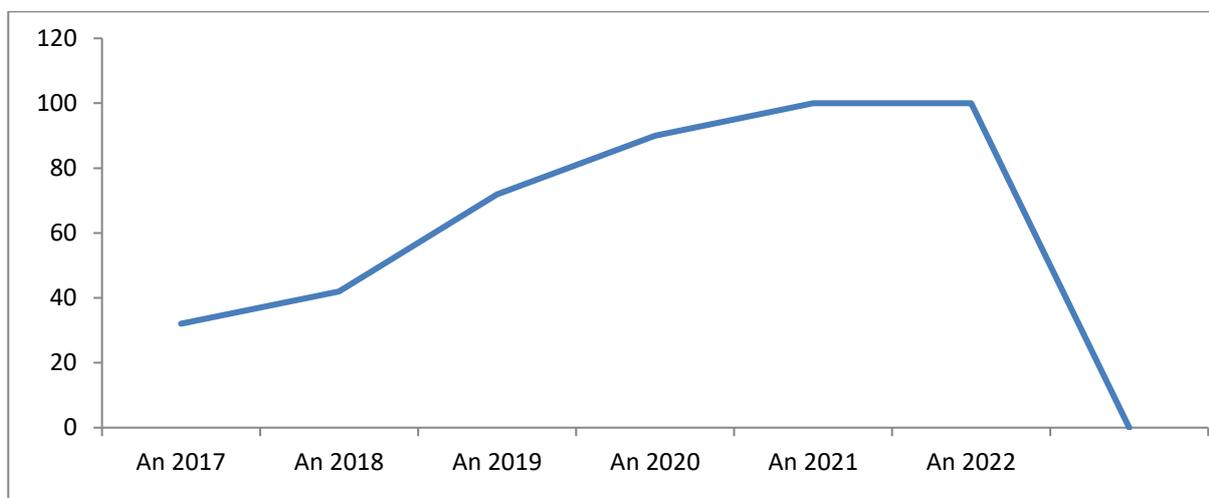
- 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2018	2019	2020	2021	2022
La superficie des terres agricoles consommées par habitant	Ha	9,57	9,5	10	9,5	9,5

## 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Comme l'indicateur sur la superficie des terres agricoles consommées est un nouvel indicateur, il n'a pas été adopté ces dernières années, mais il devrait enregistrer une superficie de 81 hectares par habitant pour l'année 2017 et 82 hectares par habitant pour l'année 2018.

### 1- Graphique de l'évolution de l'indicateur



## 4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

### A. Levés topographiques (ou cartes de villes):

- Financement des études d'achèvement des levés topographiques,
- La conclusion des marchés avec les bureaux d'études compétents directement ou par le biais des conseils régionaux,
- Suivi technique et sur le terrain de ces études en coordination avec les services régionaux de l'équipement.

### B. Etudes plans d'aménagement urbain:

- Contribuer aux études de financement d'au plus 50%
- Fournir un soutien technique aux conseils régionaux concernés pour préparer les études d'audit qui ont été confiées aux bureaux d'études spéciales
- Suivi techniques et sur terrain des études et des procédures de suivi pour la ratification en coordination avec les régionaux du ministère et des communautés locales concernées.

## 5- Limites de l'indicateur

- Relier la valeur cible, soit annuellement ou jusqu'en 2018, avec le désir des communautés locales concernées de poursuivre les études en cours et couvrir ces communautés rurales avec des exemples d'urbanisation d'une part et les différentes parties impliquées dans les différentes étapes d'approbation de ces études d'autre part.

- Potentiel humain et matériel limité dans l'intérêt de l'urbanisation dans les services de traitement régionaux et les communautés locales concernées.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 3.1.3.1**

**Intitulé de l'indicateur :** Nombre des logements sociaux et abordables construits et des lots viabilisés.

**Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2019**

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

**2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Promouvoir le logement social et abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique

**3- Définition de l'indicateur :** Le nombre de logements réalisés à travers les programmes suivants : Le FOPROLOS, le Programme Spécifique pour le Logement Social – le premier logement – dotation des lots aménagés.

**4- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.

**5- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.

**6- Déclinaisons :** régional.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** total des logements sociaux et abordables produits avec le total des lots aménagés.

**2- Unité de l'indicateur :** Nombre

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Les demandes des citoyens souhaitant obtenir un logement ou un lot viabilisé, les programmes des intervenants publics et privés dans le domaine de l'Habitat.

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Rapports et listes réalisés par les comités régionaux chargés de l'identification des besoins en logement, les programmes des intervenants publics et privés dans le domaine de l'Habitat et la banque de l'Habitat

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** la Direction Générale de l'Habitat, l'Unité de gestion par objectifs pour la Réalisation du Programme Spécifique pour le logement social, les gouvernorats, les Directions Régionales de l'équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire et les organismes de tutelle du Ministère.

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** l'actualisation des données se fait périodiquement

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 30.000 logements et lots d'ici fin 2022.

**8- Le responsable de l'indicateur :** Madame Kmar Chebbi ( DGH), Madame Mariem Ouelhazi (Unité de Réalisation du Programme Spécifique du Logement Social).

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022

Nombre de logements réalisés dans le cadre du « <b>FOPROLOS</b> »	Nbr	1277	1638	1556	1000	1100	1200	1200
Nombre de logements réalisés dans le cadre du « <b>programme spécifique pour le logement social</b> »		748	748	1745	6689	1968	1231	1000
Nombre de logements financés dans le cadre du « <b>premier logement</b> »		0	0	0	500	500	500	500
Total nombre de logements sociaux et abordables		2025	2386	3301	8189	3568	2931	2700

## 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- **Le FOPROLOS :** Il est prévu de financer l'acquisition de 1200 logements réalisés par les promoteurs immobiliers, 500 lots aménagés et la construction de 50 logements à travers l'auto-construction d'ici la fin de l'année 2019.
- **Le programme du 1<sup>er</sup> logement:** Vula demande accrue des bénéficiaires de ce programme sur ce type de logementson prévoit le financement de l'acquisition de 1000 logements d'ici la fin de l'année 2019.

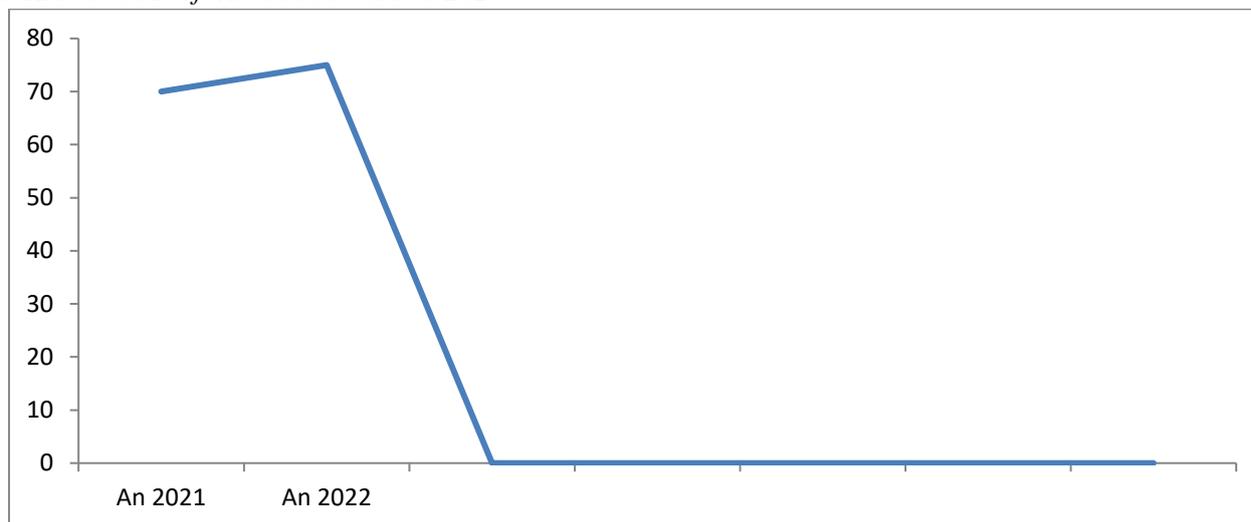
En ce qui concerne les estimations pour la période 2020-2021, on prévoit l'augmentation des demandes sur les logements financés par le FOPROLOS, le programme du 1<sup>er</sup> logement ainsi que les lots viabilisés.

- **Le programme spécifique pour le logement social :** En 2018, il a été programmé la construction de 7415 logements sociaux dont 2000 logements dans le cadre d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements et 5415 logements et lots viabilisés exécutés par des promoteurs publics et privés.

En 2019, il a été programmé la construction de 4014 logements sociaux dont 2000 logements dans le cadre d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements et 2014 logements et lots viabilisés exécutés par des promoteurs publics et privés.

Le nombre totale de réalisation et la dotation de logements sociaux et ou l'aménagement et la dotation des lots sociaux pour les années 2018-2021 est estimé à 18600logements et lots.

## 2- Graphique de l'évolution de l'indicateur



On remarque que le nombre de logements réalisés va augmenter en 2018 par rapport aux années précédentes et ce pour les raisons suivantes :

- Dans le cadre du programme spécifique pour le logement social : Le lancement de la construction de 4650 logements à la fin de l'année 2016 à travers les promoteurs immobiliers privés, dont 4150 logements seront prêt fin 2018.
- L'évolution du programme du 1<sup>er</sup> logement en 2018 qui a commencé en 2017.
- Les résultats de la révision du décret relatif au FOPROLOS dans le but d'élargir le champ d'intervention du fonds pour inclure l'auto-construction.

#### **4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur**

##### **Le programme spécifique du logement social:**

Suite aux difficultés rencontrées lors de l'exécution du programme spécifique du logement social, les dispositions du décret n°1224 du 10 août 2012 sont abrogées par le décret gouvernemental n° 2015-460 du 09 juin 2015 introduisant la technique de l'auto- construction en vue de réduire le cout du logement et les délais d'exécution.

Ainsi que le circulaire explicatif du 29 /02/2016 a introduit de nouvelles procédures :

\* L'identification préliminaire des terrains qui peuvent être mis à la disposition du programme spécifique de logement social.

\*Vérifier les situations foncières

\*Les procédures relatives à l'auto- construction

##### **Le programme du premier logement**

Créé en 2017, ce programme vise les catégories sociales qui ne peuvent pas bénéficier ni du programme spécifique pour le logement social, ni du FOPROLOS. Dans le cadre du programme, l'Etat couvre l'autofinancement pour financer l'acquisition d'un logement.

Les familles qui ne possèdent pas un logement et dont le revenu familial mensuel brut varie entre 4,5 et 10 fois le salaire minimum professionnel garanti, Peuvent bénéficier de ce programme sous la forme d'un crédit bonifié de l'ordre de 20% du prix du logement à condition qu'il ne dépasse pas 40 mille dinars remboursable sur 7 ans avec un taux d'intérêt de 2% et une période de grâce 5 années.

Ce programme permet de résoudre le problème de l'autofinancement que rencontrent les ménages, de ce fait, il permet l'évolution de l'offre et la demande en logement.

### **5- Limites de l'indicateur**

Les principales limites sont :

- La nécessité d'identifier le besoin en logement à l'échelle national selon le type de logement, les zones prioritaires et la population cible. Vue l'absence de ces données l'indicateur reste insignifiant vis-à-vis du nombre de logements réalisés. D'où l'urgence d'élaborer une étude sur le besoin en logement à l'échelle national.
- L'indicateur n'a pas pris en considération les logements réalisés par les promoteurs immobiliers publics et privés.
- L'insuffisance des moyens personnels à l'Unité de réalisation du Programme Spécifique pour le logement Social ainsi qu'aux Directions Régionales de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire.
- la flambée des prix des logements et l'orientation des promoteurs immobiliers vers la production des logements haut standing
- rétrécissement des réserves foncières des terrains constructible surtout dans les zones à forte densité urbaine.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 3.3.1.2**

**Intitulé de l'indicateur :** Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels selon les programmes nationaux.

**Date de l'actualisation de l'indicateur : Aout 2019**

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

**2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Promouvoir le logement social et abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique

**3- Définition de l'indicateur :** taux cumulé des quartiers d'habitation informels à réhabiliter annuellement par rapport aux quartiers programmés.

**4- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.

**5- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité.

**6- Déclinaisons :** Régional.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** le nombre cumulé des quartiers d'habitation informels réhabilités annuellement / nombre total des quartiers programmés.

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Taux d'avancement financier équivalent aux quartiers au cours de réhabilitation, coût total équivalent au nombre des quartiers programmés.

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :**

- Rapports réalisés par les comités régionaux chargés du suivi du programme.
- Suivi de l'avancement de la réalisation du programme au niveau institutionnel et financier assuré par un comité de pilotage central sous couvert du Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et qui réunit toutes les parties prenantes.

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Agence de réhabilitation et du rénovation urbaine.

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Actualisation des données périodiquement

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 100% d'ici 2025.

**8- Le responsable de l'indicateur :** Mme Monia Bahrini Khmiri Directrice à Direction générale de l'habitat.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur :

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations 140 (première partie)	%	67	74	82	83	93	100	100
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations 146 (deuxième partie)		-	-	-	-	3	13	40
<b>Somme</b>		67	74	82	82	54	60	70

## 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

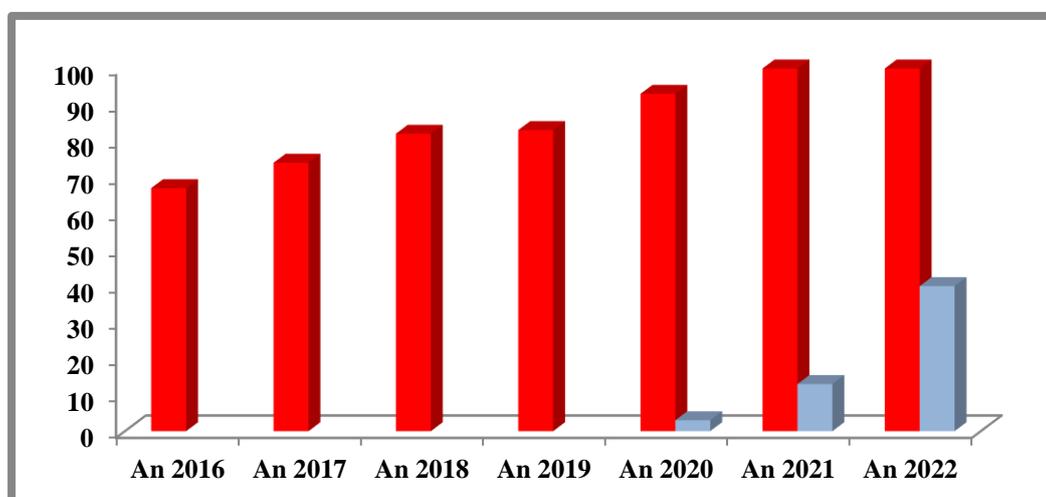
Après avoir enregistré un avancement satisfaisant pour la réalisation du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation dans la première partie avec l'achèvement de (jusqu'à Juillet 2018) :

- Achèvement de 113 quartiers sur 155 quartiers pour les travaux d'infrastructure.
- Achèvement de 77 quartiers sur 100 quartiers pour la composante amélioration de l'habitat.
- Achèvement de 44 projets d'équipement sur 173 du total du projet.

Et par suite Il a été approuvé lors de l'élaboration du plan de développement la deuxième partie du programme avec 146 quartiers à un coût estimé à environ 635 M.D. Le programme sera lancé au cours de l'année 2018 et se poursuivra sur 5 ans, par conséquent la valeur de l'indicateur sera estimée et déterminée à part pour chaque partie du programme.

Il convient aussi de noter qu'en 2012, une opération de diagnostic a révélée que 1200 quartiers exigeaient une intervention de réhabilitation, d'autant plus des programmes nationaux cités dessus, il y a le programme spécifique de réhabilitation des quartiers populaires pour réduire la disparité régionale sous couvert du ministère du développement , de l'investissement et de la coopération internationale : une première tranche de 122 quartiers (2015-2016) avec un coût estimé à 108.6 MD et une deuxième tranche de 88 quartiers (2017-2018) avec un coût estimé à 92.15MD .

## 3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



#### **4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur**

- Plus de coordination pour assurer la réalisation du programme (communes - concessionnaires publics - Ministères et sociétés concernés).
- Inciter les régions à fournir du foncier approprié et respecter les délais de réalisation des projets d'équipements collectifs.
- Accélération du rythme de travail des comités régionaux pour suivre la réalisation du programme.
- Rechercher des fonds de financement étrangers pour financer de nouveaux projets.

#### **5- Limites de l'indicateur**

- La difficulté de fournir de financement pour intervenir dans les quartiers informels surtout que l'état s'en charge au programme sans la contribution des citoyens.
- Pénurie du foncier domaine de l'Etat réservé par les régions pour la réalisation des équipements collectifs.
- Rareté des terrains constructibles qui conviennent au pouvoir d'achat des citoyens, ce qui engendre la prolifération du phénomène de l'extension anarchique et des quartiers informels.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur :** 3.1.3.3

**Intitulé de l'indicateur :** taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social

**Date de mise à jour de l'indicateur :** mai 2019

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1. **Le programme auquel est du l'indicateur:** Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat
2. **le sous - programme auquel se rattache l'indicateur:** Aménagement de l'espace territoriale et urbain et politique de l'Habitat
3. **l'objectif auquel se rattache l'indicateur:** promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation
4. **La définition de l'indicateur:** Le nombre cumulé de femmes qui ont accès à la propriété d'un logement social ou d'un lot social dans le cadre du Programme Spécifique du Logement Social par rapport au nombre total cumulé des logements sociaux et des lots sociaux à affecter chaque année.
5. **Type de l'indicateur:** Produit
6. **Nature de l'indicateur:** Indicateur de résultat
7. **Mode de déclinaison de l'indicateur:** régional

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

1. **La méthode de calcul de l'indicateur:** nombre cumulé de femmes bénéficiant de logements sociaux ou de lots sociaux / le nombre cumulé des logements sociaux et des lots sociaux à affecter chaque année.
2. **Unité de mesure:** taux cumulé
3. **Type des données de base :** Les demandes des citoyens souhaitant obtenir un logement ou un lot viabilisé, identification des besoins en logement par les comités régionaux concernant l'éradication des logements rudimentaires et leur remplacement par de nouveaux logements ou leur extension.
4. **Mode de collecte des données de base:** application informatique chargée du suivi du programme spécifique du logement social ,rapports et listes des bénéficiaires réalisés et validé par les comités régionaux chargés de l'identification des besoins en logement
5. **La source des données de base pour le calcul del'indicateur :** l'Unité de gestion par objectifs pour la Réalisation du Programme Spécifique pour le logement social, les gouvernorats, les Directions Régionales de l'équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire et les organismes de tutelle du Ministère.
6. **Délai de disponibilité del'indicateur:** l'actualisation des données se fait périodiquement.
7. **Valeur cible de l'indicateur:** atteindre un taux cumulé de..... à l'horizon de 2022.

8. **Valeur cible selon les sous-programmes** :atteindre un taux cumulé de..... à l'horizon de 2022.

9. **Responsable (s) de l'indicateur**: Mariem Ouelhazi

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1. **La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur** :

Indicateur	unité	Réalizations			Prévisions	Estimations		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux cumulé des femmes bénéficiant d'un logement social dans le cadre d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension.	taux cumulé					200		
Taux cumulé des femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social.								
Taux total cumulé des femmes qui ont accès à la propriété un logement social ou d'un lot social.								

2. **Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur**:

3. **Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur**:

4. **Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur**:

indicateur	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible selon sous-programme	Estimation indicateur année 2020	interventions	activités	Estimation crédits des activités année 2020

- taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social				- revoir les critères d'affectation des logements sociaux et des lots sociaux pour faire bénéficier les groupes de femmes vulnérables.	- élaboration d'une étude sur le besoin en logement ventilée par sexe	200
---	--	--	--	--	---	-----

**5.Principales limites relatives à l'indicateur:**

Les principales limites sont :

- Absence des données statistiques ventilées par sexe
- L'indicateur n'a pas pris en considération les logements et les lots affectés dans le cadre des programmes du « FOPROLOS » et du « PREMIER LOGEMENT » vue l'absence des statistiques.
- L'estimation des logements et des lots à affecter est tributaire des listes définitives des bénéficiaires validées par les comités régionaux.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 32.1.1**

**Intitulé de l'indicateur : Taux des études réalisées**

**Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2019**

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

**2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Atteindre la performance dans les projets régionaux délégués

**3- Définition de l'indicateur :** Taux des études réalisées dans le cadre du programme spécifique du logement social : élaboration des études, suivi et contrôle technique des travaux d'éradication des logements rudimentaires et leurs substitutions par de nouveaux logements, élaboration des études urbaines et lotissement des projets.

**4- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.

**5- Nature de l'indicateur :** Indicateur de performance.

**6- Déclinaisons :** selon les sous-programmes.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** nb d'études réalisées / nb d'études programmées pour la même année.

**2- Unité de l'indicateur :** pourcentage.

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** nombre d'études réalisées et nombre d'études programmées chaque année.

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Rapports de dépouillement validés, liste des études programmées

**5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Rapports de dépouillement validés, liste des études programmées.

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Mois de décembre de chaque année

**7- Valeur cible de l'indicateur :** 71% d'ici fin 2022.

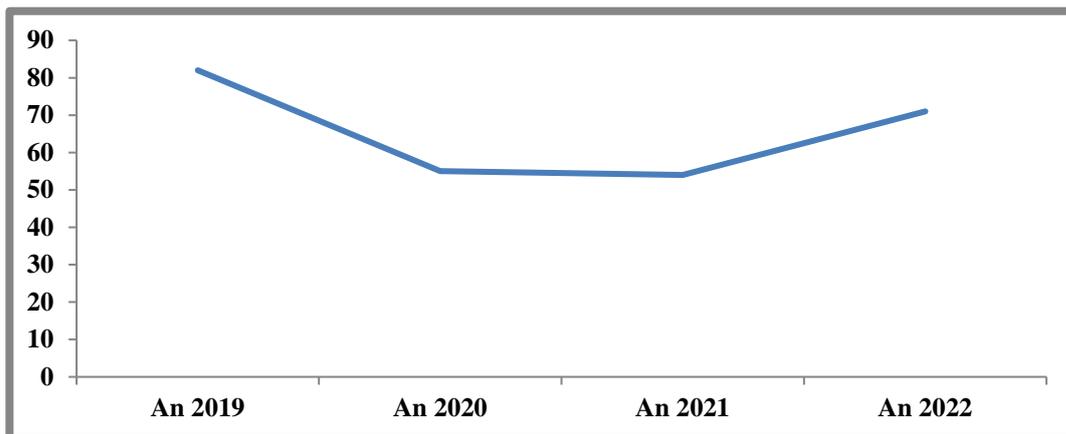
**8- Le responsable de l'indicateur :** Mme Thouraya Ben HJmour.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Taux des études réalisées	%				82%	55%	54%	71%

## 2- Graphique de l'évolution de l'indicateur



### 3- Analyse des résultats :

Il a été programmé la réalisation de 185 études en 2019 dans le cadre du programme spécifique du logement social essentiellement les études, les études de suivi et de contrôle technique des travaux d'éradication des logements rudimentaires et leurs substitution par de nouveaux logements, il est prévu la réalisation de 147 études avec un taux de 79 % du total des études programmées.

### 4- Limites de l'indicateur

- Le délai contractuel des études peut dépasser une année ce qui engendre des difficultés dans le calcul de l'indicateur.
- Insuffisance des ressources humaines chargées du suivi des études réalisées dans le cadre du programme spécifique du logement social.

# **Fiches indicateurs de performance du programme 9 : Pilotage et Appui**

---

## Fiche Indicateur

**Code indicateur:**9.1.1.1

**Intitulé de l'indicateur:**Taux des cadres femmes bénéficiant de renforcement des capacités à travers des missions et des stages à l'étranger.

**Date de mise à jour de l'indicateur:** Mois de mars

### I-Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Programme de l'indicateur:** programme 9: pilotageetappui
- 2- **Le sous- programme de l'indicateur:** sous- programme 1 : pilotage
- 3- **Objectif de l'indicateur:** Renforcement des capacités et des compétences des cadres femmes.
- 4- **Description de l'indicateur:** Taux des cadres femmes bénéficiant de renforcement des capacités à travers des missions et des stages à l'étranger sur le taux global des cadres femmes.
- 5- **Type de l'indicateur:** produit
- 6- **Nature:** Performance
- 7- **Déclinaisons de l'indicateur:** Services Centraux et Régionaux

### II-Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Description de formule de l'indicateur:** Nombre des cadres femmes bénéficiant des stages ou des missions à l'étranger / Nombre global des bénéficiaires du stage ou mission à l'étranger/ Taux des cadres femmes au ministère.
- 2- **Unité de mesure de l'indicateur:** Règle de 100.
- 3- **Données de base pour le calcul de l'indicateur:** Systhème Rached/ Base de données des missions et des stages à létranger.
- 4- **Mode de collecte des données de base pour calculer l'indicateur:** Base de données.
- 5- **Source de base de données:** Systhème Rached/ Statstique administratives
- 6- **Délais de disponibilité de l'indicateur:** Mois de juin.
- 7- **Valeur cible de l'indicateur:** Parvenir à l'égalité de la participation des femmes aux stages et aux missions à l'étranger afin de renforcer d'avantage les capacités et les compétences des femmes.
- 8- **responsable indicateur :** Mme Daii Wissal

### III-Résultat de l'indicateur

**1- Résultats et estimations de l'indicateur:**

Indicateur: 9.1.1.1	Unité	Réalizations			Prévisions	Estimations		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre des cadres femmes bénéficiant du stage ou de mission à l'étranger	nombre	49	42	28	25	28	26	24
Nombre global des bénéficiaires du stage ou de mission à l'étranger	nombre	144	116	109	61	84	74	65
Taux global du nombre	%	34	36	26	41	33	35	36

*Projet Annuel de Performance de l'année 2020*

des cadres femmes bénéficiant du stage ou de mission à l'étranger								
Taux des cadres femmes au ministère	%	31	32	33	32	33	35	36
Indicateur de la participation des femmes aux stages et aux missions à l'étranger	Règle 100	110	113	79	128	100	100	100

**2- Analyse et discussion des résultats et des prévisions de l'indicateur:**

- Le nombre total des bénéficiaires d'un stage ou d'une mission à l'étranger a connu un rythme décroissant à travers les années 2016, 2017 et 2018 ou il est passé de 144 bénéficiaires à 109 en 2018, soit une décroissance de 144 % en 2017 et de 6.03% en 2018. En revanche, la diminution du nombre des femmes bénéficiaires de cette mesure a été plus sévère, notamment en 2018 avec une baisse de 33.33%, malgré l'augmentation du nombre des cadres femmes au ministère au cours de la même année.

- La diminution du nombre total des missions et des stages à l'étranger, revient essentiellement à l'augmentation de la consommation des crédits programmés, notamment le coût de l'hébergement et du transport international des destinations africaines et asiatiques et à la baisse du taux de change de dinar Tunisien, compte tenu de la stabilité relative des crédits alloués.

- Le taux global des cadres femmes bénéficiant du stage ou de mission à l'étranger a connu une instabilité en comparaison avec le nombre global des stages et des missions à l'étranger durant les années 2016, 2017 et 2018, malgré l'augmentation en 2017 par rapport à l'année précédente (36% en 2017 - 34% en 2016) et avec une baisse notable au cours de l'année 2018 en atteignant seulement 26%.

- L'instabilité du taux global des cadres femmes bénéficiant d'un stage ou d'une mission à l'étranger a eu un impact direct sur l'indicateur de participation des femmes qui malgré l'atténuation des bons résultats au cours des années 2016 et 2017 (113 et 110), il a connu une baisse notable en atteignant seulement 97 comme résultat de l'année 2018.

- D'après l'indicateur du taux des cadres femmes bénéficiant du renforcement des capacités à travers la participation à des missions et à des stages à l'étranger, on constate une instabilité durant la dernière année. Et malgré la légère augmentation en 2017 (+3 points), l'indicateur a connu une baisse notable en 2018 (-34 points).

Tout en marquant que cet indicateur a réalisé un taux acceptable à travers les mêmes années en atteignant le taux de 101, qui est un taux satisfaisant et qui reflète la réalisation du principe d'égalité tout au long de la dite période, tout en marquant que l'indicateur n'a pas connu de stabilité dans chaque année séparée.

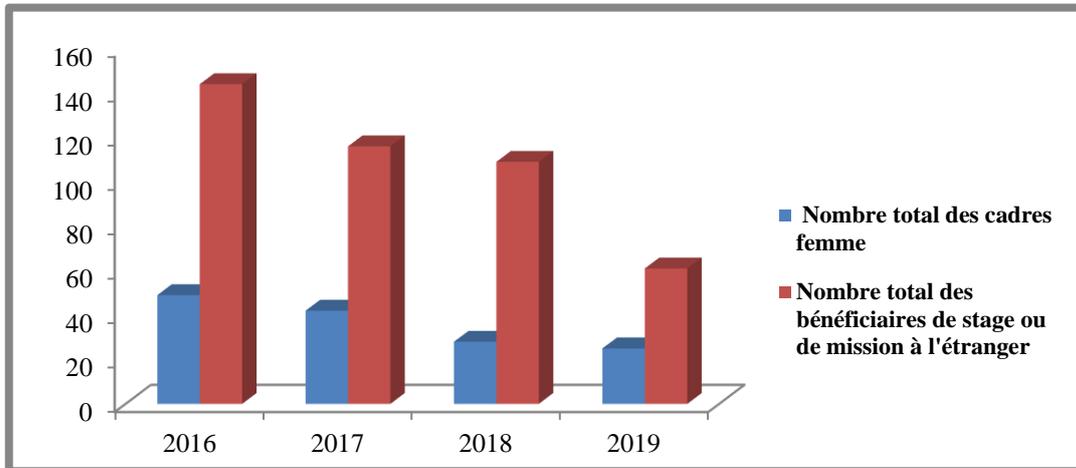
- On s'attend à ce que le nombre total des bénéficiaires des missions et des stages à l'étranger continue à baisser en 2019, pour atteindre 361 bénéficiaire y compris 25 cadres femmes, ce qui indique une augmentation du taux global du nombre des cadres femmes bénéficiaires d'une mission ou d'un stage à l'étranger qui devrait atteindre 41% et donc une augmentation de l'indicateur à 128.

- Est prévu durant les années 2020, 2021 et 2022 que le nombre total des bénéficiaires des missions et des stages à l'étranger continue à baisser avec un taux annuel de 12%, cela mène essentiellement à une diminution du nombre des cadres femmes bénéficiant de cette mesure.

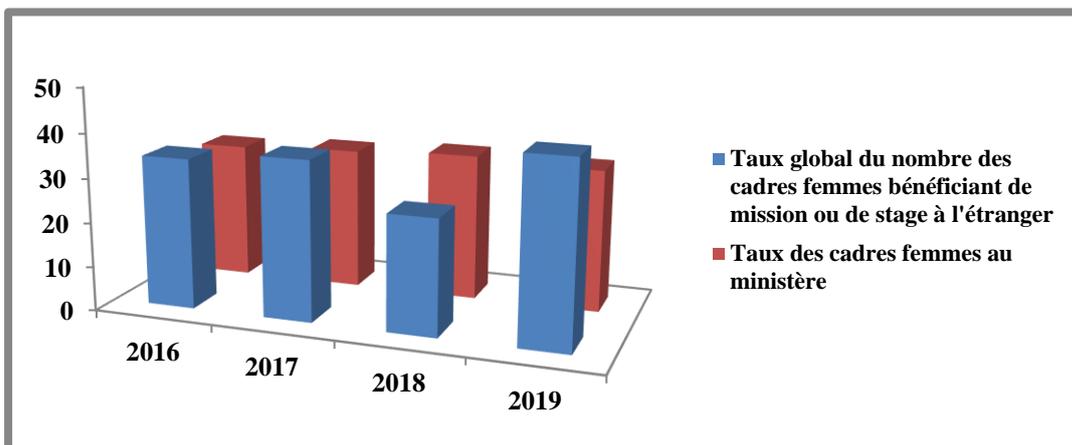
*Projet Annuel de Performance de l'année 2020*

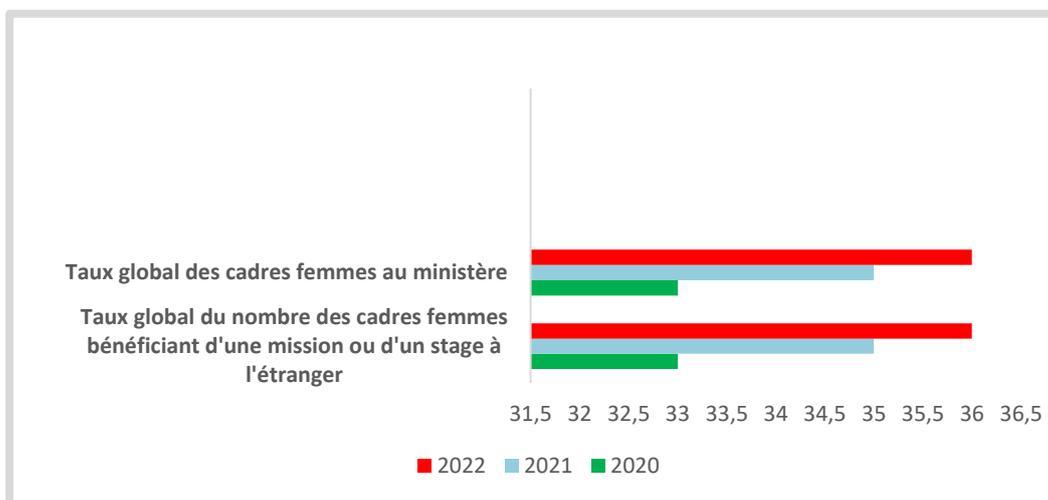
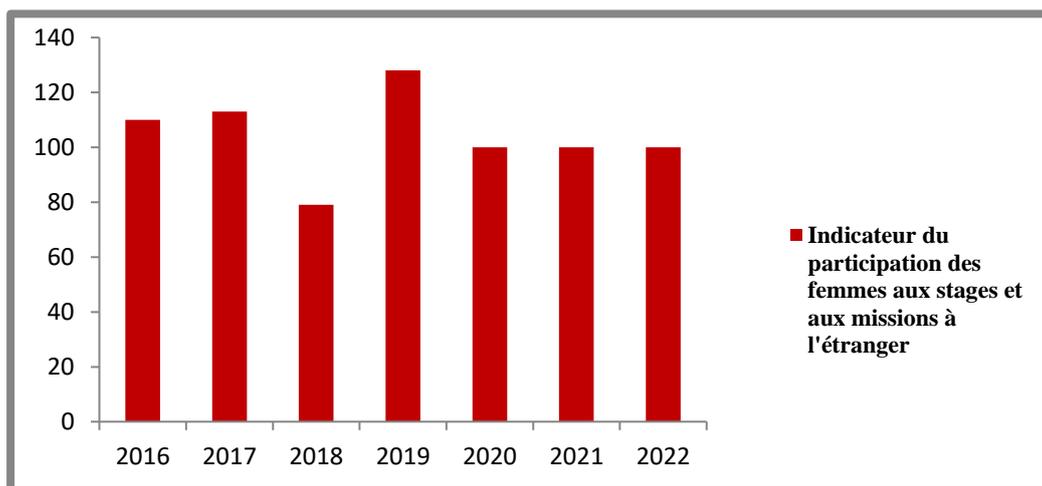
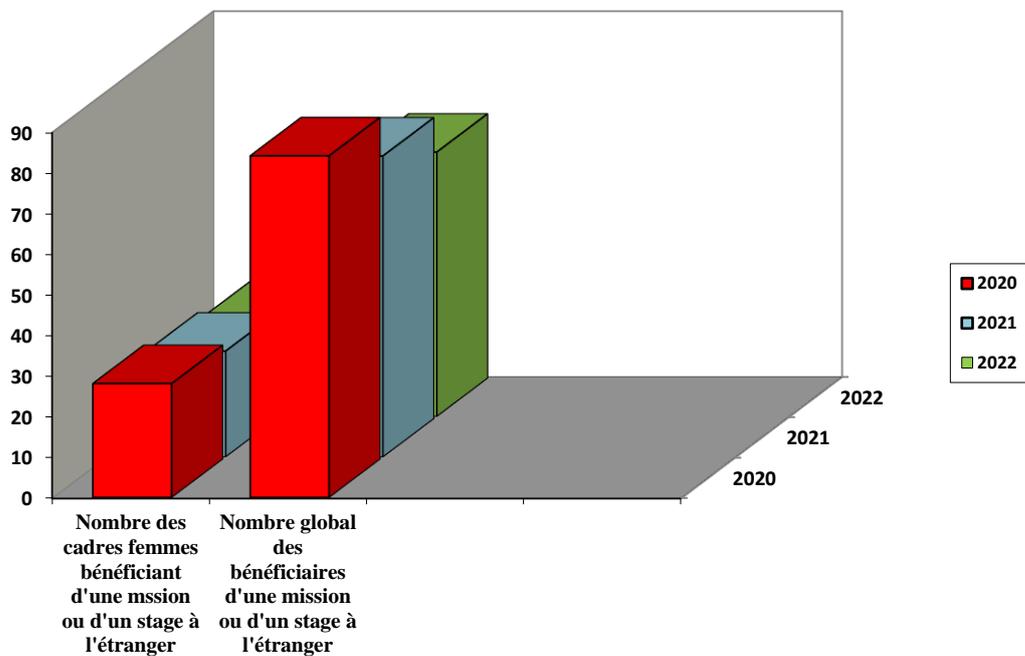
- Notant dans ce cadre, que le taux de participation des femmes aux stages et aux missions à l'étranger devrait être maintenu dans les limites de 100 à fin de garantir le principe d'égalité entre hommes et femmes, compte tenu du nombre croissant des cadres femmes au ministère.

**3- graphique de l'évolution de l'indicateur:**



1





**4- les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur:**

- Promouvoir la nomination des cadres femmes aux emplois fonctionnels supérieurs et à certaines directions générales techniques, étant donné que la plupart des bénéficiaires des missions à l'étranger sont ceux qui sont chargés des emplois supérieurs des départements techniques.
- Prendre en considération lors de la programmation des crédits annuels au coût du transport international et la baisse du taux de change du dinar Tunisien.
- La programmation nécessaire et suffisante des crédits pour assurer d'avantage la chance de participation des cadres femmes aux stages et aux missions à l'étranger, notamment les crédits alloués pour l'hébergement vu l'augmentation du coût de logement à l'étranger.

**5- Identification des lacunes de l'indicateur:**

- Notant bien que les résultats de l'indicateur sont relatives, vu la possibilité de participation du même cadre femme aux plusieurs stages ou missions à l'étranger au cours d'une même année.
- Les sources de l'indicateur ne sont pas en mesure de fournir des résultats fiables vu le manque de coordination entre les directions au niveau de gestion des missions et des stages à l'étranger.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 9.1.1.2**

**Intitulé de l'indicateur :** Taux de réalisation des objectifs des différents programmes

**Date de l'actualisation de l'indicateur :** Juin de chaque année

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Pilotage & appui

**2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Pilotage

**3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés.

**4- Définition de l'indicateur :** Mesure de taux de réalisation des objectifs des différents programmes.

**5- Type de l'indicateur :** Indicateur de résultat

**6- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité

**7- Déclinaisons :** National

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Moyen de pourcentage de réalisations par rapport aux estimations de tous les indicateurs

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Données de nature administrative

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** RAP

**5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Statistiques de nature administrative

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Mois de juin de chaque année.

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 99% à l'horizon 2022.

**8- Le responsable de l'indicateur :** Mr Kahouli Kamel

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

**1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Taux de réalisation des objectifs des différents programmes	%	82	95	98	97	98	99	99

**2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.**

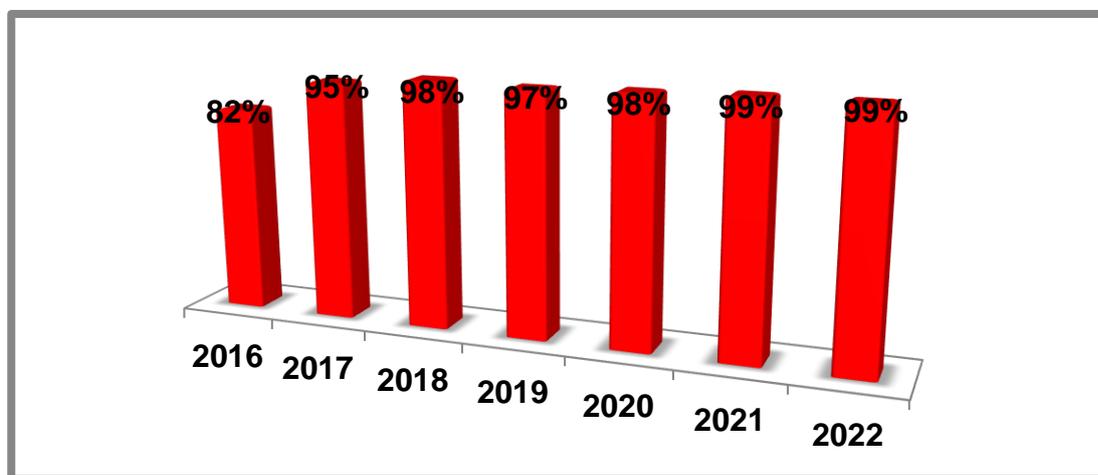
### Projet Annuel de Performance de l'année 2020

L'estimation de cet indicateur était de 96 % en 2018 qui est inférieur aux réalisations qui étaient de 98%. Ce taux élevé est dû à la priorité donnée, dans le budget de 2017, aux projets continus et inscrits au plan de développement 2016-2020. Ce taux peut être expliqué par les taux de réalisation des objectifs des différents programmes et sous programmes comme suit :

- Les programmes **1** « infrastructures routières », **4** «Promotion et développement du secteur de la construction» et **9** «Pilotage & Appui» ont réalisés leurs objectifs avec des taux qui dépassent la moyenne qui sont respectivement 103 %, 114 % et 101 %.
- Alors que le programme **3** «Aménagement du territoire, urbanisme & habitat» a réalisé un taux égal à celui réalisé par le programme **2** «Protection des zones urbaines et du littoral» 86 % qui est inférieur au taux moyen qui est de 98 %. Ce taux de 86 % s'explique essentiellement par la réalisation de l'objectif **2** « Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires » le taux le plus faible 72 % . ce dernier s'explique par :**1)** certains projets n'ont pas commencé en raison du manque des études nécessaires, **2)** il est prévu la protection de 4,8 km du littoral alors que la réalisation n'est que de 1,6 km en 2018, **3)** la non réception de 2 projets ( projet de protection du port de Gabès et projet de réalisation du port Sidi Mansour) et l'arrêt de leurs travaux à cause du conflit avec la société civile à propos de certains détails. Concernant le programme 3 ce taux s'explique : **1)**la faible correspondance entre les stratégies du développement urbain et les schémas pour l'aménagement du territoire (36 %) qui s'explique par l'incapacité des collectivités locales de contrôler leurs domaines territoriale et de maîtriser la croissance urbaine d'un côté et de l'autre côté l'incapacité des services régionaux chargés de l'urbanisme et représentant du ministère à aider les collectivités locales à cause du manque des cadres qualifiés et moyens nécessaires.**2)** la faiblesse du nombre des logements sociaux et abordables réalisées relativement aux estimations qui était à l'ordre de 14792 et n'est réalisé que 3301 seulement et ceci se justifié par :

- La flambée des prix des logements et l'orientation des promoteurs immobiliers vers la production des logements haut standing
- Rétrécissement des réserves foncières des terrains constructible surtout dans les zones à forte densité urbaine.
- La réticence des entreprises contractantes à participer aux appels d'offres dans certaines régions.
- Retard dans l'identification des listes des bénéficiaires du logement et des lots viabilisés par les commissions régionales mises au niveau de chaque gouvernorat.

### 3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



#### **4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur**

- Mettre l'accent sur les projets inscrits au plan 2016-2020 lors de l'élaboration du budget.
- La bonne application du décret gouvernemental 2017-394 en date du 29 mars 2017 portant sur la création d'un cadre commun pour l'évaluation et l'administration des investissements publics.
- Mettre l'accent sur l'amélioration des activités liées aux indicateurs qui ont atteint des pourcentages inférieurs aux estimations attendues.

#### **5- Limites de l'indicateur**

Le taux de réalisation des objectifs des différents programmes dépend du taux de réalisation par rapport aux estimations de tous les indicateurs. Cette méthode ne détermine pas précisément le taux de réalisation des objectifs des différents programmes car le poids des différents programmes dans le secteur de l'équipement et la qualité des projets sont différents (délais, obstacles et problèmes qui peuvent être rencontrés).

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 9.1.1.3**

**Intitulé de l'indicateur :** Taux de consommation des crédits d'investissement à la fin du mois de septembre.

**Date d'actualisation de l'indicateur :** Septembre de chaque année

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Programme 9 : Pilotage & appui

**2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Sous programme 1 : Pilotage

**3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Supervision des différents programmes et le développement de la relation ente l'administration et ses administrés.

**4- Définition de l'indicateur :** assurer le décaissement des crédits de paiement en ordre croissant égal au pourcentage estimé.

**5- Type de l'indicateur :** Résultat.

**6- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité

**7- Déclinaisons :** Services central et régionaux

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** crédits ordonnancés (Investissement directs + crédit sur ressources extérieures affectées)/crédits inscrits.

**2- Unité de l'indicateur :** le pourcentage (%)

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Données à caractère administratif.

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** applications informatiques (ADEB et SIADE).

**5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Statistiques à caractère administratif.

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Mois de septembre.

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre un taux de 75% en 2022.

**8- Le responsable de l'indicateur :** Mme M'rabet Souad

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Taux de consommation des crédits de développement à la fin de mois de septembre	%	74	65	76	83	72	73	75
Crédits inscrits	MD	662	926	1067	830	936	1114	1247
Dépense de développement ordonnancé	MD	894	1421	1400	1000	1300	1526	1663

**2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.**

Le taux de consommation des crédits à la fin du mois de septembre 2018 était estimé à 65 % et la réalisation était de 76 % , ce dernier s'explique essentiellement par le volume des investissements réalisés en 2018 relativement aux années précédentes, les décaissements de l'année 2018 dépassent ceux des années 2016 et 2017 en raison du volume considérable de nouveaux projets et le relancement de nombreux projets handicapés et ceci grâce aux efforts déployés pour résoudre les problèmes, y compris ceux liées à la situation foncière, au suivi

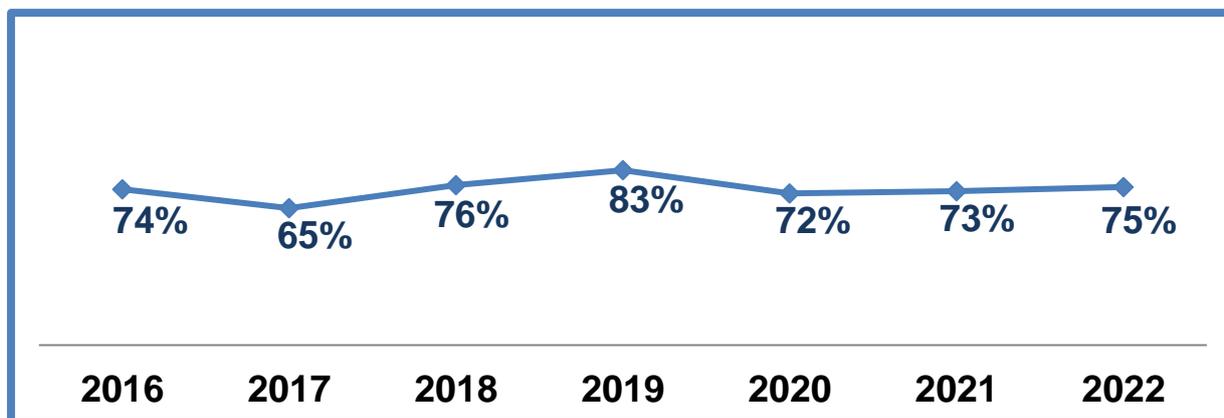
### Projet Annuel de Performance de l'année 2020

continu de réalisation des projets et à l'élévation du rythme de consommation des crédits et à surmonter les difficultés foncières, financières et ceux reliés aux procédures et aux entreprises.

Les estimations pour l'an 2019 sont à l'ordre de 83%. Ce taux élevé, relativement aux années précédente, s'explique essentiellement par la diminution des crédits de paiement qui sont inscrits pour couvrir les projets en cours, et ceci faute de disponibilité des fonds à l'échelle national.

Le ministère de l'équipement collabore, actuellement, avec le ministère des finances pour inscrire les crédits de paiement nécessaires pour les années à venir et rétablir le rythme normal pour atteindre 75 % en 2022.

### 3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



### 4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Réunions régulières des chefs de programmes, sous-programmes et directeurs régionaux pour suivre la consommation des crédits de développement.
- Déplacement sur terrain pour résoudre les différentes difficultés que peut empêcher l'exécution des projets.
- Suivi régulier des exécutions des projets.
- La mise à jour des textes juridiques liés aux problèmes fonciers et surtout les textes relatifs à l'expropriation.
- Simplification des procédures et réduction des délais de liquidation foncière.
- Prévoir des réserves foncières et diminuer les délais de la procédure de changement de vocation.
- Obtenir les autorisations nécessaires et la coordination avec les intervenants avant le lancement de l'appel d'offre.
- Prévoir les crédits nécessaires et assurer le paiement du fournisseur dans les délais.
- Reformuler l'application des transferts des crédits aux régions pour simplifier les délais.
- Mise en place de l'application de suivi des projets nationaux.

### 5- Limites de l'indicateur :

- La complexité des procédures administratives concernant l'aspect foncier et financier,
- Retard dans l'exécution des projets pour des raisons climatiques, sociales, forces majeurs, problèmes fonciers et aux entrepreneurs,
- L'évolution de taux de consommation des crédits de développement revient aux services responsables de l'exécution des projets.
- Le volume des crédits alloués a des effets directs sur l'indicateur soit vers la hausse ou soit vers la baisse.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 9.2.1.1**

**Intitulé de l'indicateur :** Représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels

**Date d'actualisation de l'indicateur :** mois de Février

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur

- **Le programme lié à l'indicateur:** le programme 9: Appui et soutien
- **Le sous-programme lié à l'indicateur:** le sous-programme 2: Soutien
- **L'objectif lié à l'indicateur:** la performance de l'administration à travers
- **Définition de l'indicateur:** mettre en relief le pourcentage de participation de la femme dans les postes de prise de décision
- **Type d'indicateur:** indicateur de produit
- **Nature de l'indicateur:** performance

### II- Les composantes de l'indicateur

- **Formule de calcul de l'indicateur :** (nombre des cadres femmes nommées/ nombre totale des postes occupés) / (nombre des cadres femmes (A1+A2) / nombre total des cadres (A1+A2))\*100
- **Unité de mesure de l'indicateur:** Indice 100
- **Les données principales de mesure de l'indicateur:** une base de données administrative relative à la nomination dans les emplois fonctionnels par genre+ Système INSAF
- **La méthode de collecte des données principales de mesure de l'indicateur:** une base de données
- **La source des données principales de mesure de l'indicateur:** des statistiques administratives
- **Date de disponibilité de l'indicateur:** le mois de février de chaque année.
- **La valeur cible de l'indicateur:** 100
- **Responsable Indicateur :** Mme MesratiIkbel

### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1- les résultats enregistrés et les prévisions relatives à l'indicateur

	2017	2018	2019
Le % des femmes cadres nommées (1)	32%	35%	36%
Le % des femmes cadres dans le ministère (2)	31%	32%	32%
Indice de représentativité de la femme dans emplois fonctionnels (1)/(2)*100	103	109	113

<b>Indicateur 9.2.1.1</b>	<b>unité</b>		<b>Les prévisions</b>
---------------------------	--------------	--	-----------------------

		2019	2020	2021	2022
Nombre des femmes cadres nommées	nbre	199	209	219	230
Nombre total des postes occupées	nbre	552	563	574	586
% (1)	%	36%	37%	38%	39%
Nombre des femmes cadres (A1+A2)	nbre	373	381	391	402
Total des cadres du ministère	nbre	1153	1139	1125	1112
% (2)	%	32%	33%	35%	36%
Indicateur (1)/(2)*100	Base 100	113	112	109	108

## 2- Analyse des résultats et des prévisions de réalisation relatives à l'indicateur

L'indicateur de représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire est élevé d'une façon générale. Il a dépassé le plafond 100 qui est la valeur cible.

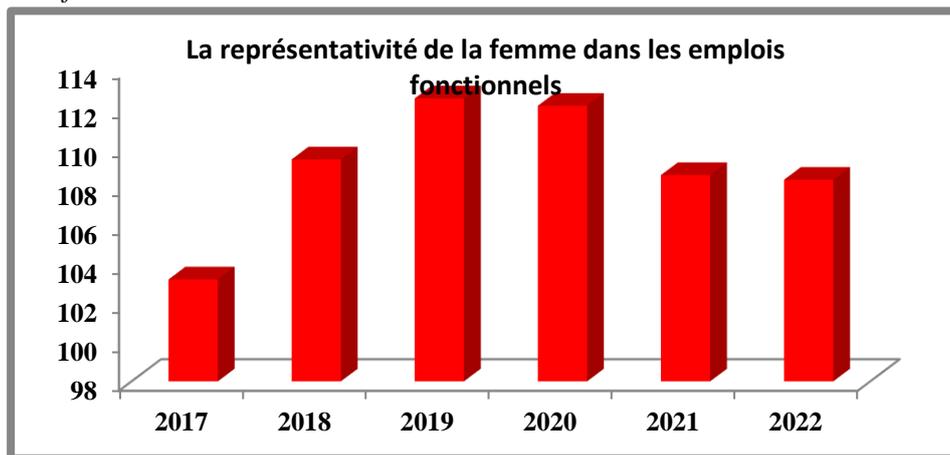
Cet indicateur a enregistré une augmentation progressive pendant les années précédentes (2017-2018-2019) avec une moyenne de 5 point par an. Ceci revient essentiellement à l'augmentation du % des femmes cadres nommées avec une moyenne de 1.3% par an et le maintien du % des femmes cadres du ministère dans le même niveau. Ce que signifie que pour 100 femmes et 100 hommes qui occupent des emplois fonctionnels, il y aura 5 femmes de plus (que d'hommes) pour un emploi fonctionnel. Cela signifie qu'il ya une sur-représentation de la femme dans les emplois fonctionnels

Par conséquent, le principe de l'égalité entre femme et homme dans l'accès au poste de prise de pouvoir est bien consacré au MEHAT pendant les années précédentes.

Pour les perspectives de 3 années avenir 2020-2021-2022, On n'anticipe une régression progressive de l'indicateur avec un niveau faible, ne dépassant pas 1 point par an. Cette baisse peut être expliquée par la hausse de % des femmes cadres appartenant à la catégorie A1 et A2 avec une moyenne de 1.5% par an et la baisse annuel de 1% du nombre total des cadres du ministère.

Il faut signaler que malgré cette régression, l'indicateur reste à un niveau dépassant la base 100 de 8 point.

## 3- Graphique



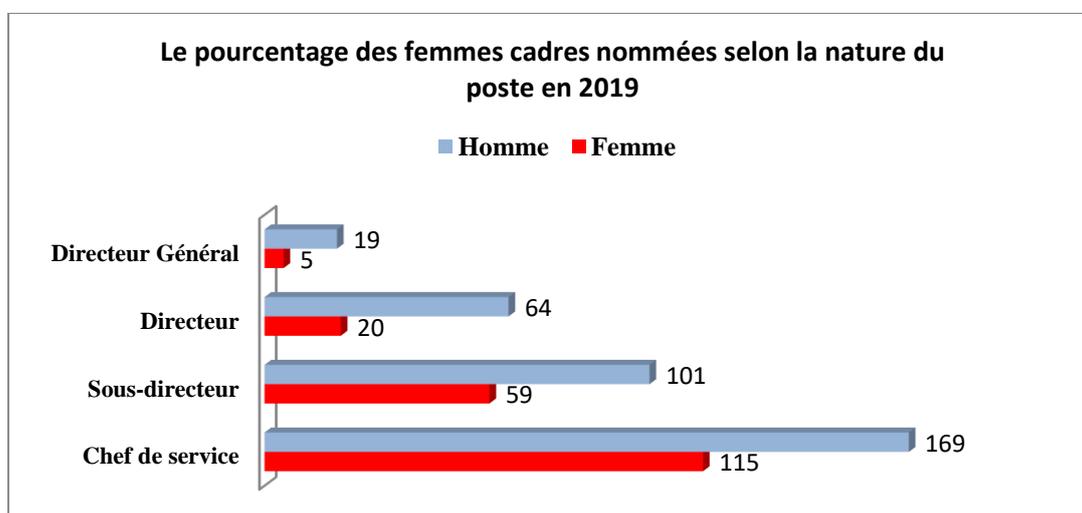
➤ Le pourcentage des femmes cadres nommées selon la nature du poste en 2019

Les emplois fonctionnels	Femme	Homme	Total général	%
<b>Chef de service</b>	115	169	284	<b>40%</b>
<b>Sous-directeur</b>	59	101	160	<b>37%</b>
<b>Directeur</b>	20	64	84	<b>24%</b>
<b>Directeur Général</b>	5	19	24	<b>21%</b>
<b>Total général</b>	<b>199</b>	<b>353</b>	<b>552</b>	<b>36%</b>

La représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels inférieurs (chef de service- Sous-directeur) est relativement acceptable. Elle atteint respectivement 40% et 37%.

Par contre, cette représentativité reste inférieure aux espérances pour les hautes fonctions (Directeur- Directeur Général) qui est respectivement de 24% et 21%.

Cette divergence revient à l'ensemble des candidatures des nominations pour les emplois fonctionnels où le pourcentage des femmes cadres de la catégorie A1 est relativement petit.

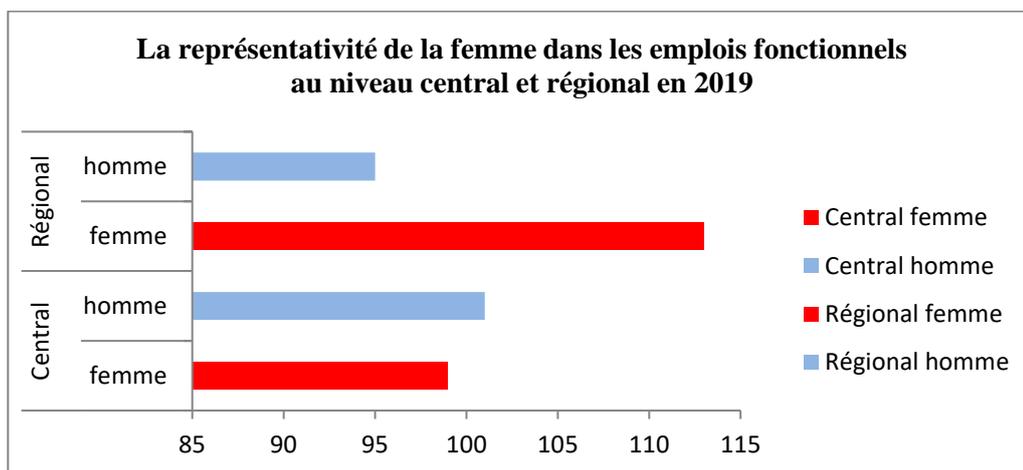


➤ **Le pourcentage des femmes cadres nommées selon la répartition géographique en 2019**

	Central		Régional	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Nbre de cadres nommés	116	163	83	190
Nbre total des postes occupés	279		273	
% (1)	41.6%	58.4%	30.4%	69.6%
Nbre de cadre	170	235	203	543
<b>Total cadre</b>	<b>405</b>		<b>746</b>	
% (2)	42%	58%	27%	73%
<b>Indicateur (1)/(2)*100</b>	<b>99</b>	<b>101</b>	<b>113</b>	<b>95</b>

Au niveau central, la représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels a atteint 99 point en 2019 qui est un niveau quasi proche de la valeur cible 100. Cependant, au niveau régional, il a dépassé la valeur cible de 13 point.

Cette divergence entre le central et le régional revient essentiellement à la hausse de % des cadres homme par rapport au total des cadres du ministère au niveau régional (73%) et le nombre limité des emplois fonctionnels disponible dans l'organigramme des directions régionales.



**4- Les principales activités programmées pour l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur**

A travers les différentes statistiques, il est clair que l'objectif est atteint qui est l'égalité entre homme et femme dans les nominations aux emplois fonctionnels.

Il est à signaler que dans les années à venir, on travaillera sur l'octroi de plus d'opportunités aux femmes cadres d'atteindre les hauts fonctions (Directeur- Directeur Général) à travers l'application de principe de candidature pour ces postes au niveau central et régional et l'augmentation de leurs taux de participations aux cycles de formations spécifiques au hauts cadres.

**5- les principales limites liées à l'indicateur**

- L'incapacité de déterminer le % des femmes cadres du ministère selon la nature du poste à cause de la multiplicité des conditions de nomination à un emploi fonctionnel et la non disponibilité des données nécessaires actuellement.

## Fiche indicateur

- **Code de l'indicateur** : 9 / 2 / 1 / 2
- **Intitulé de l'indicateur** : Nombre de Jours de Formation par Agent et par sexe
- **Date de mise à jour de l'indicateur** : Novembre 2019.

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme, auquel se rattache l'indicateur**: Programme 9 "Pilotage et appui"
2. **Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur**: S. Programme 2 "Appui"
3. **L'objectif de l'indicateur**: Optimisation de la gestion des ressources humaines par perfectionnement des compétences du personnel.
4. **Définition de l'indicateur**: l'indicateur montre l'effort engagé afin d'augmenter le nombre de jours moyens de formation annuel au profit des agents du ministère que ce soit à l'échelle centrale et régionale tout en tenant compte de l'aspect genre, et ce dans le but d'améliorer leurs compétences et être au diapason des nouveautés notamment dans les domaines relevant de l'activité du ministère.
5. **Type de l'indicateur**: Indicateur de produit.
6. **Nature de l'indicateur** : Efficacité (efficacité socio-économique).
7. **Mode de Déclinaison de l'indicateur** : Services centraux et régionaux.
8. **Responsable Indicateur** : Mr Mouelhi Abdel Majid

### II- Les caractéristiques techniques de l'indicateur

1. **La méthode de calcul de l'indicateur**:
  - ✓ La somme des (Nombre de jours d'une session de formation x Nombre total des participants dans cette session) / Nombre Total des participants.
  - ✓ La somme des (Nombre de jours d'une session de formation x Nombre total des participantes de sexe féminin dans cette session) / Nombre Total des participants.
  - ✓ La somme des (Nombre de jours d'une session de formation x Nombre total des participants de sexe masculin dans cette session) / Nombre Total des participants.
2. **Unité de mesure**: moyenne.
3. **Type des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Nombre des bénéficiaires par session de formation et par genre, Nombre de jours par session de formation et le Nombre total des agents du ministère.
4. **Modes de collecte des données de base** : Tableaux de synthèse contenant : le nombre des participants, et le nombre de jours par session de formation, le nombre total des agents du ministère
5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Données statistiques de source administrative basée sur les feuilles de présence de chaque action de formation, le nombre de jours par action de formation et l'effectif total des agents du ministère inscrits sur le logiciel INSAF.
6. **Délai de disponibilité de l'indicateur**: Mois de septembre.
7. **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre en 2022 un nombre de 6 jours de formation par agent et à pied égal entre masculin et féminin.
8. **Responsable (s) de la collecte des données de base** : Direction générale de la planification, de la coopération et de la formation des cadres (Direction de la formation des cadres)

### III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. **La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur:**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Estimations		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Nombre de jours de Formation par Agent	nbr	1,75	1,79	2,07	3	4	5	6
Nombre de jours de Formation par Agent Femme		1,77	1,82	2,37	3,5	4,5	5,5	6,5
Nombre de jours de Formation par Agent Homme		1,71	1,76	1,64	3	4	5	6

2. **Analyse et interprétation des résultats et estimations des réalisations de l'indicateur :**

L'indicateur affiche une stabilité en 2016 et 2017 aux alentours de 2 jours de formation par agent résultante de l'insuffisance budgétaire allouée à la formation durant cette période, ce qui a poussé à compresser les coûts de réalisation principalement par réduction de nombre de jours de chaque action de formation

Néanmoins, en 2018 l'indicateur a atteint 2,07 jours et a enregistré une légère augmentation environ de 5% .

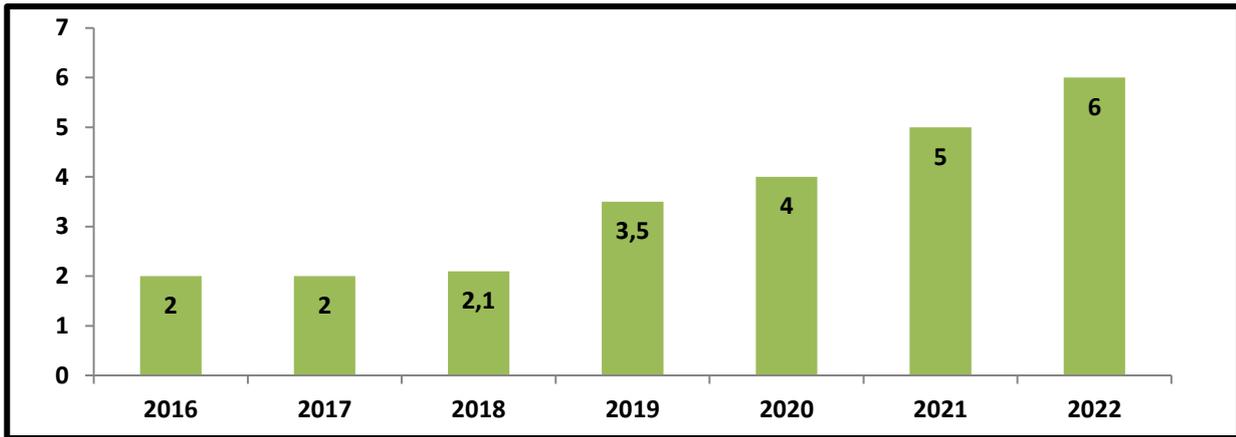
Malgré les efforts déployés pour combler l'insuffisance financière et les contraintes administrative l'atteinte de l'objectif fixé à 3 jours de formation par agent reste proche de la réalisation et surtout à l'union dans un seul lot de la fonction animation avec les services logistiques qui a fait auparavant partie intégrante de la mission de direction de formation des cadres. Ce regroupement a influencé négativement sur la réalisation des objectifs dressés, du fait que selon les résultats l'appel d'offre des actions de formation les ¾ des lots lancés sont déclarés infructueux.

D'autre part l'indicateur des femmes des marque une faible régression dû en premier lieu au recule du nombre total agents de sexe féminin qui présentent (27%) un peu plus de ¼ du tout le personnel du ministère.

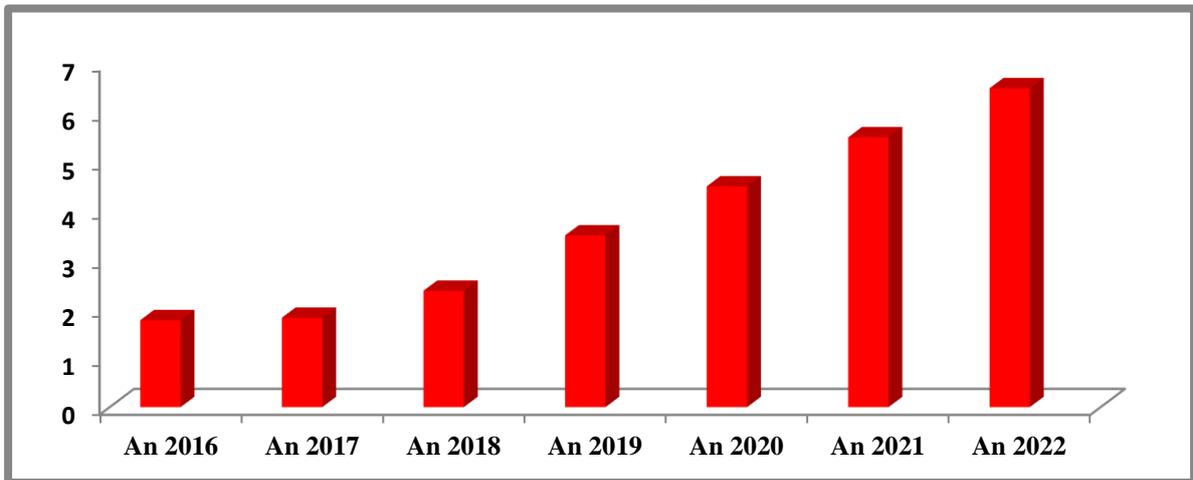
Durant l'année 2019 et avec l'augmentation des crédits alloués à la formation, on estime réaliser l'objectif escompté de 3 jours par agent et même aussi atteindre les objectifs dressés durant la période 2020 jusqu'à 2022 sous réserve de disponibilités financières.

3. **Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur**

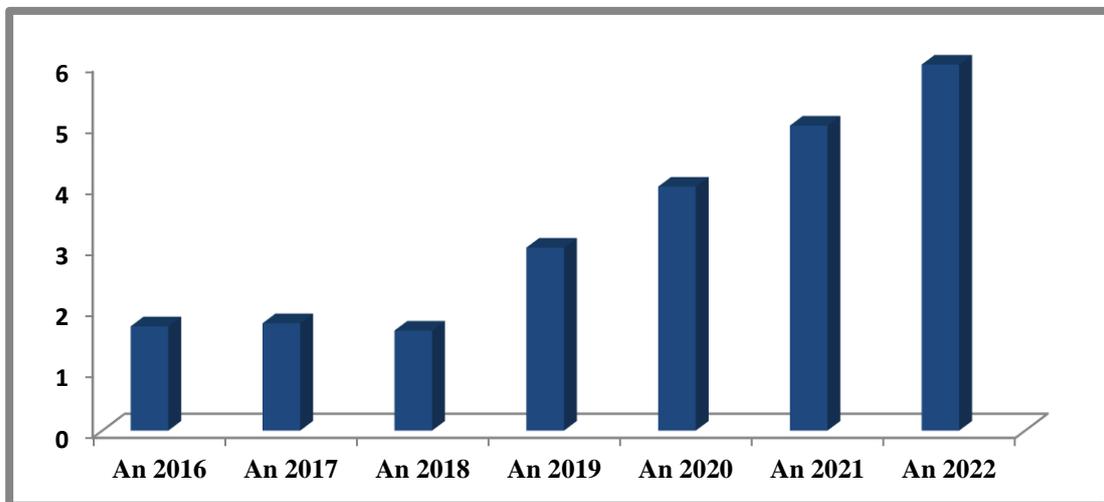
### Nombre de jours de Formation par Agent



### Nombre de jours de Formation par Agent Femme



### Nombre de jours de Formation par Agent Homme



4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- ✓ Sessions de formation,
- ✓ Sessions de recyclage,
- ✓ Conférences et séminaires,
- ✓ Ateliers de formation,
- ✓ Stages à l'étranger.
- ✓ Cycles de formation continue.
- ✓ Formation dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- ✓ Un même agent peut participer à une action de formation qui peut durer des mois (formation continue), ou participe à plusieurs formations de courte durée et par conséquent cette période se généralise sur le reste des participants dans le calcul de l'indicateur.
- ✓ Un même agent peut participer à plus qu'une session de formation,
- ✓ Le choix de l'indicateur ne met pas en évidence les progrès réalisés en matière de formation.

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 9.2.1.3**

**Intitulé de l'indicateur :** Evolution de la masse salariale

**Date de l'actualisation de l'indicateur :** Mois de février de chaque année

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Pilotage & appui

**2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Appui

**3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.

**4- Définition de l'indicateur :** suivi annuel de l'évolution de la masse salariale

**5- Type de l'indicateur :** Indicateur de produit

**6- Nature de l'indicateur :** Indicateur de résultats

**7- Déclinaisons :** national

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :**  $\{(masse\ salariale(n)-masse\ salariale(n-1))/masse\ salariale\ (n-1)*100$

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** données à caractère administratif

**4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** INSAF AMED ADEB et l'application interne de suivie de salaire.

**5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Statistiques à caractère administratif

**6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** mois mars

**7- Valeur cible de l'indicateur :** la maîtrise du taux d'évolution de la masse salariale et sa stabilisation

**8- Le responsable de l'indicateur :** Mr Bou Allégui Fawzi

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Masse salariale en M DT	MD	86.446	88.135	81.810	87.873	110.794	110.794	110.794
Pourcentage d'évolution de la masse salariale	%	13.22	1.95	-7.18	16.02	16.72	0	0

**2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.**

Cet indicateur vise à maîtriser le taux d'évolution de la masse salariale.

En analysant le tableau si dessus, on remarque que ce taux volatile d'une année à l'autre, cette fluctuation s'explique par la non stabilisation sociale, économique et politique qu'a vécu le pays durant ces années, par

### Projet Annuel de Performance de l'année 2020

conséquent la demande d'augmentation des salaires s'est accentuée et la régularisation des situations professionnelles des agents était requis.

#### -En 2016

La masse salariale évolue d'un taux de 13.22 % et ceci à cause notamment de :

##### **EFFET REPORT**

L'effet des augmentations de salaire au titre de l'année précédente sur le budget de l'année en cours. L'impact de cette augmentation pour 2015 est estimé à 1.557 jours sur le budget de 2016 et donc l'effet de ce facteur sur l'augmentation totale était de 2.04% vu

##### **EFFET IMPACT ACTUEL**

L'effet des augmentations de salaire au titre de l'année en cours sur le budget de la même année. On a enregistré un taux de 11,34 % vu :

- le versement de la 2<sup>ème</sup> tranche de la prime d'ajustement en janvier 2016,
- versement de la 1<sup>ère</sup> tranche d'augmentation générale des salaires en janvier 2016 et qui variait entre 50 et 60D.
- le versement de l'augmentation spécifique des salaires en juillet 2016 et qui variait entre 35 et 50D.

##### **EFFET NORIA**

Exprime la différence entre le coût des salaires des nouveaux agents (recrutement, mutation, détachement...) et le coût des salaires qu'allaient toucher les agents partants (retraite, non disponibilité...), cette différence est généralement négative.

Il a été enregistré, en 2016, un taux de -0,74% suite au recrutement de 427 agents contre le départ de 335.

##### **EFFET GLISSEMENT**

En 2016, on a enregistré une valeur de 0,58%.

#### **En 2017**

La masse salariale évolue d'un taux de 1,95% et ceci à cause notamment de :

##### **EFFET REPORT**

On a enregistré une valeur de 4,09% courant 2017.

##### **EFFET IMPACT ACTUEL**

N'a pas eu d'impact en 2017, à cause du fait que le versement d'augmentation des salaires était fait sous forme de crédits d'impôt.

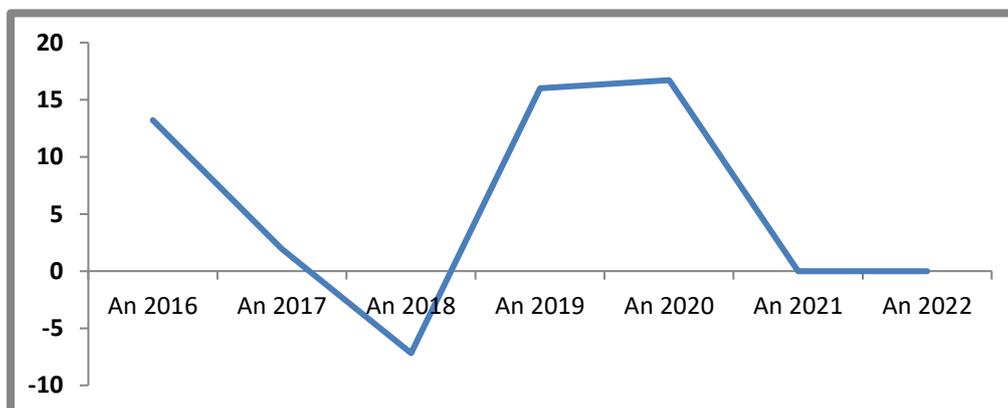
##### **EFFET NORIA**

Un taux de -3,06% a été enregistré en 2017 qui s'explique par la non adoption de recrutement excepté les recrutements du mécanisme 16 contre le départ de 400 agents de différents grades et catégories.

##### **EFFET GLISSEMENT**

On a enregistré une valeur de 0,93% en 2017.

### 3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



#### **4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur**

Les activités les plus importantes programmées pour atteindre l'objectif de l'indicateur de développement de la masse salariale sont:

- Réaliser une équation entre les recrutements et les départs en fonction des postes vacants enregistrés, en tenant compte de la compatibilité entre les plans et les qualifications requises.
- Préparer une base de données qui comprend toutes les informations sur le déroulement professionnel de l'agent, ce qui facilite le processus de préparation de l'indicateur selon les besoins.
- Ouverture des concours pour la promotion et la préparation d'ateliers de formation au profit du personnel afin de maintenir un haut degré d'encadrement.

#### **5- Limites de l'indicateur**

- La non disponibilité de loi cadre
- La non disponibilité d'une base de données.
- Mise à jour de la base de données (lié à l'application INSAF. Direction des affaires administratives en cas de détachement et recrutement)
- la validation des arrêtés dans les délais

## Fiche indicateur

**Code de l'indicateur : 9.3.1.1**

**Intitulé de l'indicateur :** Moyenne des projets supervisés par technicien cadre.

**Date de l'actualisation de l'indicateur :** Mois de Juin de chaque année

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Pilotage & appui
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Sous- Programme régional 3
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Efficience de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines.
- 3- **Définition de l'indicateur :** mesure du taux d'encadrement des projets régionaux.
- 4- **Type de l'indicateur :** Indicateur d'activité
- 6- **Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité
- 7- **Déclinaisons :** régionales

### II- Les caractéristiques techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** (Nombres total des projets régionaux / Nombre total des cadres A1 et A2 dans les régions)
- 2- **Unité de l'indicateur :** Moyenne
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** données à caractère administratif
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** base de données
- 5- **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Statistiques à caractère administratif
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre de chaque année.
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** la meilleure utilisation des Ressources Humaines.
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** Mr Ouali Mehdi.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

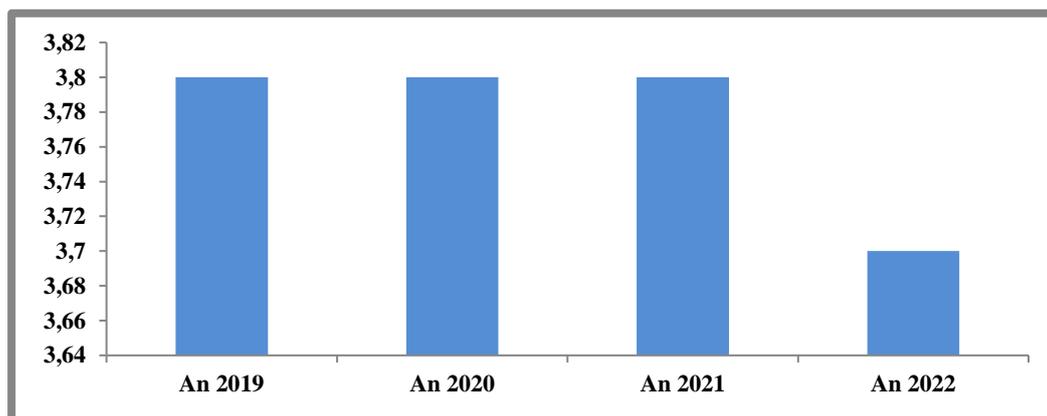
- 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Nombres total des projets régionaux (1)	NB	-	-	-	3913	4108	4313	4528
Nombre total des cadres A1 et A2 dans les régions (2)	NB	-	-	-	1010	1078	1135	1209
Indicateur (1) / (2)	Moyenne	-	-	-	3,8	3,8	3,8	3,7

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

En 2019, le nombre de projets supervisés par technicien cadre était de 4.  
Il est prévu une stabilité de ce taux pour les trois prochaines années.

### 3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



#### 4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Planification des projets programmés pour la prochaine période.
- Recrutements
- Promotions

#### 5- Limites de l'indicateur

- Manque de recrutements,
- difficulté de déterminer la valeur cible de cet indicateur.